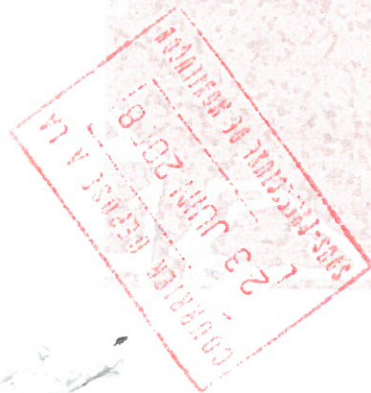


DOSSIER APPROUVÉ / JUIN 2006



André DAVID Architecte DPLG Urbaniste
5 avenues Thames BP 167 63408 CHAMALIÈRES CEDEX

Tél./Fax 04 73 30 95 64 Mobile 06 80 05 43 54
E-mail Andre.DAVID22@wanadoo.fr
Ordre des Architectes n° A18835
SIRET 353 910 557 00027 APE: 742C

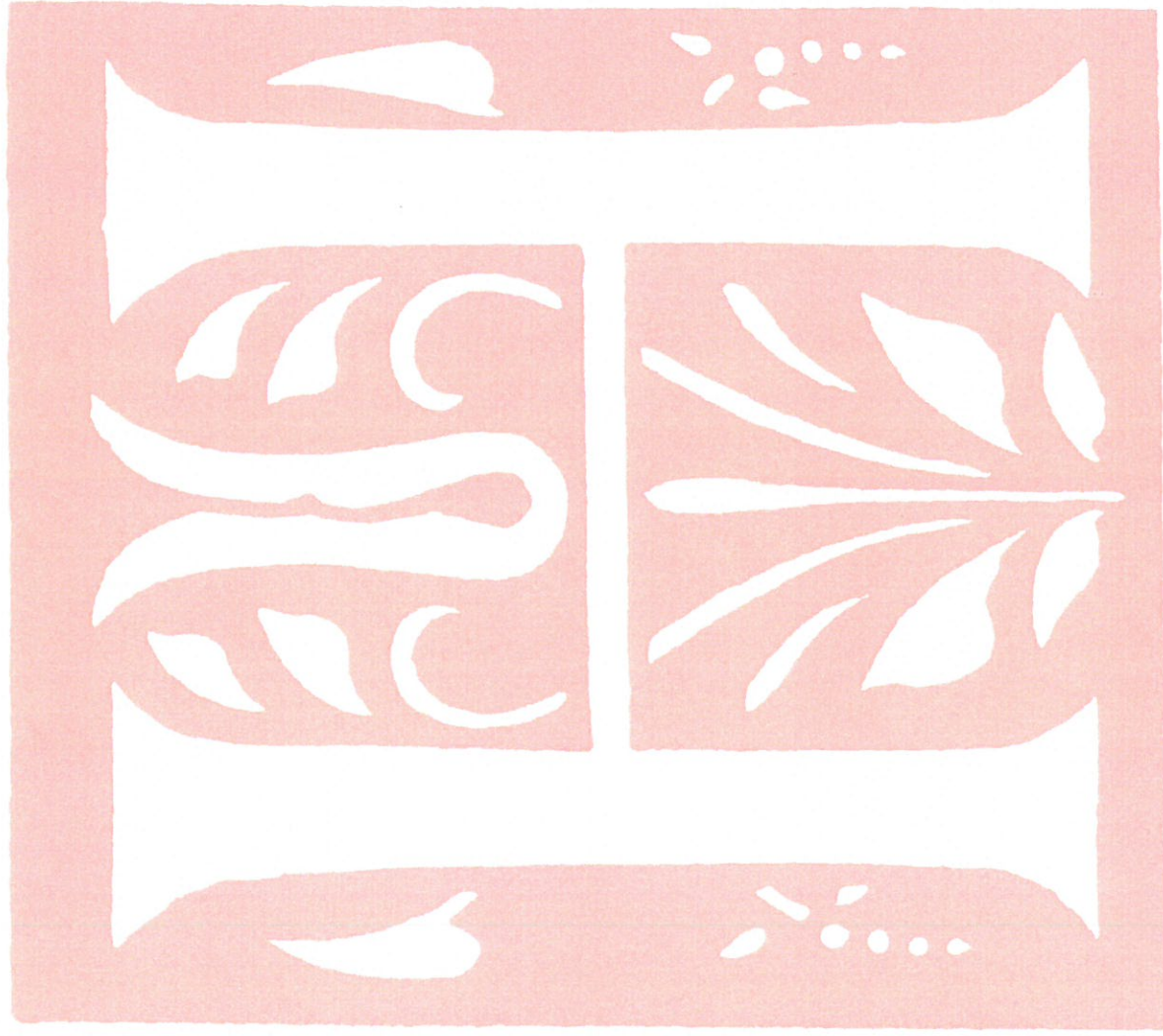
avec le concours de :

Claire BAILLY Paysagiste DPLG
84, rue de Ménilmontant 75020 P A R I S



ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL URBAIN & PAYSAGER

RAPPORT DE PRÉSENTATION



DOSSIER APPROUVÉ / JUIN 2006

Contenu du dossier

Ce document est l'une des pièces constitutives du dossier de la ZPPAUP, composé d'un rapport de présentation, de plans de zonage, et d'un règlement.

Auteurs, remerciements

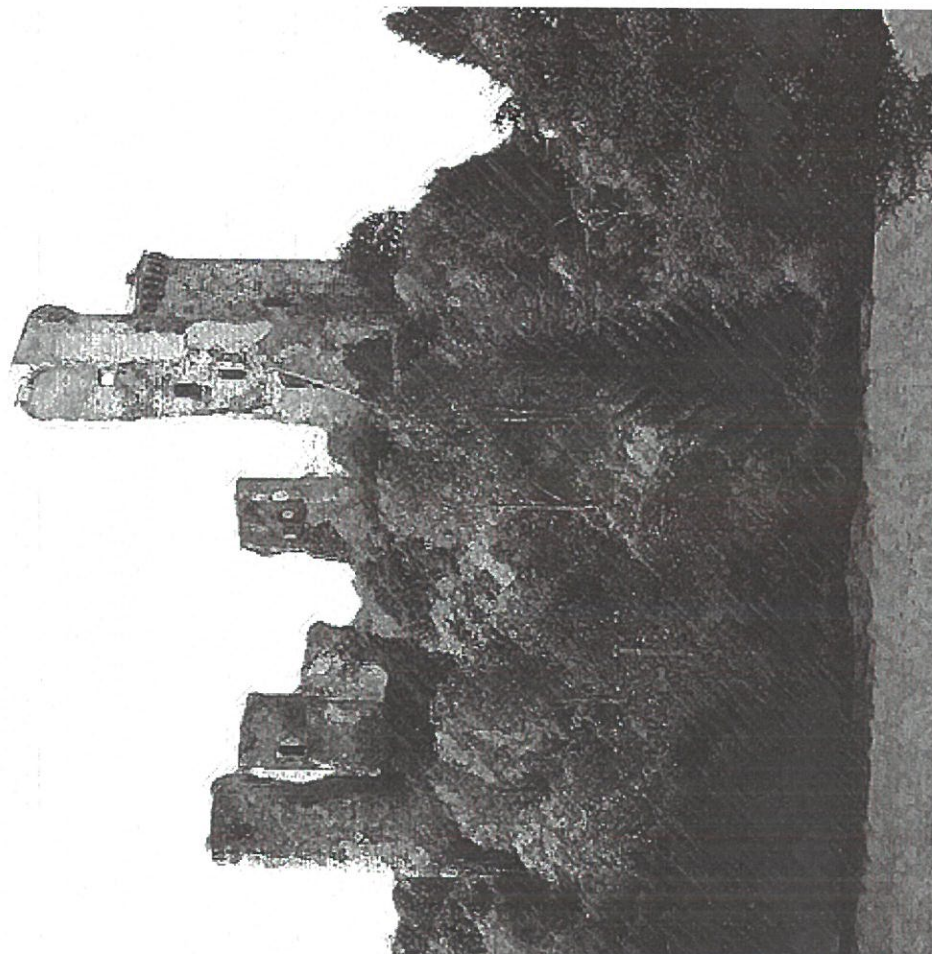
Le dossier a été constitué par André DAVID avec la collaboration pour le diagnostic paysager de Claire BAILLY, paysagiste DPLG (Paris). De nombreuses personnes ont par leur amabilité et leur serviabilité, contribué à faciliter l'exécution de ce travail.

Sauf mention contraire, les photos, schémas et dessins répartis dans le texte sont de l'auteur et de ses collaborateurs. Ce rapport contient des documents protégés par un copyright qui ne peuvent être reproduits par des tiers sans autorisation. S'agissant d'une étude d'intérêt public sans but commercial, à la diffusion limitée à un échelon technique, l'autorisation de reproduction n'a pas été sollicitée auprès des différents propriétaires des sites et bâtiments représentés.

Reproduction

Conformément aux lois en vigueur concernant la propriété intellectuelle et artistique, la reproduction même partielle, et par quelque moyen que ce soit, de textes ou illustrations de ce dossier, au-delà des nécessités de service pour lesquelles il a été établi, ne peut être exercée qu'après accord écrit de l'auteur, et avec l'autorisation conjointe de la commune et de la DRAC Auvergne, propriétaires de l'étude.

Il ne peut en particulier être utilisé comme modèle, pour tout ou partie, pour des prestations analogues. Ces restrictions s'appliquent également à la typographie, mise en pages et présentation.



S O M M A I R E

PRÉAMBULE : PROBLÈME POSÉ, NATURE DE L'ÉTUDE, MÉTHODOLOGIE 4

AVERTISSEMENT : OBJET DE L'ÉTUDE 5

La définition de nouveaux périmètres
Les évolutions de la notion de patrimoine
Un cadre réglementaire pour tous les types de travaux

Hérissos site majeur du Bourbonnais 7

1. **Nature des problèmes posés**
 - 1.1. Un site en apparence peu menacé
 - 1.2. Un bourg plutôt bien conservé
 - 1.3. Des incertitudes sur le développement futur
 - 1.4. Une vallée préservée
 - 1.5. Des points de vue qui se ferment

2. Nature de la ZPPAUP 10

- 2.1. La définition de la ZPPAUP
- 2.2. Rappels réglementaires
- 2.3. Le déroulement de l'étude

3. Méthodologie, sources 12

- 3.1. Les investigations réalisées
- 3.2. Les sources documentaires exploitées

PREMIÈRE PARTIE : ANALYSES DU SITE 14

1. Présentation du site, paysage 15

- 1.1. Notes sur la toponymie
- 1.2. La structure du site
- 1.3. Le rôle des versants et lignes de crête
- 1.4. Les structures végétales
- 1.5. L'importance de l'eau

2. Histoire urbaine du site 31

- 2.1. Les origines
- 2.2. Destruction de Cordes, fondation de Hérissos ?
- 2.3. Hérissos ville médiévale
- 2.4. L'assoupissement
- 2.5. La période moderne

3. Le patrimoine bâti 35

- 3.1. Le bourg, un ensemble de type urbain
- 3.2. Le cas particulier de Châtellay
- 3.3. Des structures agraires en voie de disparition
- 3.4. Architectures et matériaux
- 3.5. Le patrimoine
- 3.6. L'espace public urbain
- 3.7. Les sites protégés

4. Synthèse diagnostic 65

DEUXIÈME PARTIE : ORIENTATIONS, CONTENU DE LA PROTECTION 68

1. La délimitation de la zone 69

2. Le contenu de la protection 70

3. La zone de type urbain: UP 71

- 3.1. Délimitation et nature de la zone
- 3.2. Objectifs recherchés
- 3.3. "L'esprit des règles"

4. La zone naturelle: NP 85

- 4.1. Délimitation et nature de la zone
- 4.2. Objectifs recherchés
- 4.3. Principes à mettre en œuvre

PRÉAMBULE

PROBLÈME POSÉ, NATURE DE L'ÉTUDE, MÉTHODOLOGIE

Avertissement : objet de l'étude

La définition de nouveaux périmètres

L'objet de l'étude est de substituer une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) aux actuels périmètres de protection institués au titre des Lois de 1913 et 1943, autour des Monuments Historiques protégés. Ce dispositif géométrique de 500 mètres de rayon à partir du monument, avait alors essentiellement pour objectif la mise en valeur de ces édifices protégés. Un tel procédé est souvent inapproprié à la réalité des ensembles urbains et paysagers, et s'est mué en un contrôle architectural au coup par coup d'un territoire le plus souvent hétérogène, avec de nombreux risques de conflits, liés à la notion de co-visibilité. Des situations étranges se développent ainsi : tel lotissement nouveau "pris" par les 500 mètres va faire l'objet d'un contrôle tatillon, quand un faubourg ancien, hors des 500 mètres, va évoluer librement et se dénaturer...

La procédure de ZPPAUP, qui tente de remédier à ces dérives bien connues, est issue des lois de décentralisation de 1983. Elle établit une co-responsabilité de la commune et de l'Etat sur la gestion du patrimoine. Pour cette raison, l'étude du document nouveau est menée en concertation avec la commune et les services de l'Etat en charge du patrimoine, sous la responsabilité du Chef du SDAP du département.

Les deux innovations qu'apporte la ZPPAUP sont d'une part la possibilité de modifier les périmètres de protection en fonction des enjeux réels (nature du patrimoine, réalité des quartiers, visibilité des monuments) et d'autre part de fixer une règle du jeu sous forme de règlement. Ces deux exercices sont plus redoutables qu'il n'y paraît. Modifier les périmètres, les rétrécir, les agrandir ou simplement les redessiner va influencer le vécu de la gestion quotidienne des secteurs patrimoniaux. Et une règle, pour perdurer, doit être rédigée dans une perspective de longue durée et non de contingences immédiates.

Les deux facteurs sont en outre étroitement dépendants l'un de l'autre : une zone vaste va recouvrir une infinité d'occurrences possibles. Faut-il tout prévoir, comme dans ces règlements d'urbanisme très complexes où l'on s'attachait jadis à définir des arsenaux de règles avec des variantes pour des situations ne se présentant jamais ? A contrario une zone restreinte sera très ciblée du point de vue des "événements" à y intervenir, donc des règles à y mettre en place. La délimitation de la zone, qui doit être "pertinente" revêt donc une certaine importance. Ce périmètre tient compte de la morphologie urbaine et sélectionne les secteurs qui méritent une protection efficace en fonction de la qualité architecturale et des espaces bâtis. On peut aussi raisonner en termes de co-visibilité avec les monuments protégés : mais toutes les co-visibilités relevées sont-elles pertinentes, et l'absence de co-visibilité vaudrait-elle autorisation de dilapider un site ?

Pour bien délimiter ce périmètre, il est donc nécessaire d'identifier, avec autant de précision que possible, les éléments de patrimoine autres que ceux déjà protégés au titre des Monuments Historiques. L'existence de «protections» ne signifie en effet pas l'absence de tout ce qui n'est pas entré dans cette catégorie. A l'origine mesure de sauvegarde urgente, le plus souvent destinée à empêcher une destruction annoncée, la protection MH s'est par la suite appuyée sur des inventaires thématiques, mais n'a pas de vocation à l'exhaustivité. L'enjeu patrimonial doit être connu, annoncé, parcelle par parcelle.

Les évolutions de la notion de patrimoine

Les 30 dernières années ont vu une évolution rapide de la notion de patrimoine. Pour les premiers législateurs du XIX^e siècle, il s'agissait d'identifier des "Monuments" d'intérêt national, des constructions fondant l'identité collective du pays. Monuments antiques, cathédrales et abbayes, châteaux médiévaux et rennaissance ont formé l'essentiel de ces premières « listes ». Par la suite, la palette a été étendue à des édifices plus "mineurs", la période chronologique a été élargie, le plus souvent au gré de protections accordées dans la hâte d'un péril imminent.

Les années 60, celles de la rénovation urbaine, des destructions massives de quartiers anciens, ont suscité la prise en compte des ensembles urbains, sous la forme des "secteurs sauvegardés" (Loi Malraux de 1962). Pour la première fois on tentait de raisonner sur la protection globale d'un ensemble. Il s'agit toutefois d'un mode de gestion assez lourd, réservé à des ensembles incontestables. Le Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur est en effet aussi un document d'urbanisme, reposant sur un projet d'aménagement.

À partir des années 70, la notion de patrimoine s'est mise à évoluer, non sans résistances : le patrimoine du XIX^e siècle, le patrimoine Moderne, le patrimoine industriel, ont été reconnus. La disparition du monde rural traditionnel, des cultures locales, ont progressivement abouti à élargir encore le champ du patrimoine "protégé". De manière paradoxale, on a abouti à une situation où tout ou presque peut à un certain moment être considéré comme élément de patrimoine.

Concevoir la gestion de ces ensembles comprenant des architectures majeures, des constructions d'intérêt ethnologiques ou techniques se révèle comme une tâche très difficile, essentiellement quant à son évolutivité souhaitable. Continuer d'utiliser, réutiliser, sont en effet les seuls garants de la pérennité de ce patrimoine. L'introduction de la ZPPAUP en 1983 manifeste une volonté de clarification de ce processus.

Un cadre réglementaire unifié pour tous les types de travaux

L'un des principaux problèmes de la gestion du patrimoine est la manière d'envisager sa restauration. Or, les méthodes de restauration du bâti, faute de s'appuyer sur un corps de doctrine stable, ont largement fluctué ces cinquante dernières années, au point de décrédibiliser en partie toute nouvelle proposition.

Elles oscillent traditionnellement entre deux pôles : la volonté de conserver un vestige, en l'état où il nous est parvenu, avec les cicatrices du temps et en maintenant les modifications successives, voire en ajoutant les nôtres (le « documents »), et celle de remettre l'élément architectural dans un état « original », connu ou rêvé (le « monument »). De même, les nouvelles interventions sur le bâti ou l'espace urbain s'appuient sur des doctrines contradictoires : l'insertion par « disparition » dans le contexte, ou la volonté de « contraste », supposée être le garant de la modernité (la *confrontation*, au nom de laquelle on n'hésite pas à réécrire l'histoire de l'architecture).

En ce qui concerne les travaux « ordinaires », l'attitude est généralement dérivée des pratiques « officielles », non sans un grand décalage chronologique, propice à toutes les incompréhensions. Une « inculture » du bâti ancien s'est propagée, mettant sur le même plan toutes les méthodes, tous les procédés, départagés par le seul critère économique à court terme. L'industrialisation a fait reculer ou disparaître des techniques traditionnelles autrefois connues de tous, les savoir-faire se sont perdus, ou sont devenus un luxe. L'absence de formation spécifique, aussi bien des artisans que des prescripteurs, autorise toutes les dérives. Devant le bâti traditionnel ancien, du Moyen-Âge jusqu'aux années 1900, il semble que nous soyons aujourd'hui comme les mérovingiens devant les restes des villes romaines : nous admirons sans trop comprendre, nous sommes peu capables de maintenir sans dénaturer, et *a fortiori* de refaire.

La perte des savoir-faire a été concomitante, on l'a déjà fait remarquer, avec l'âge de l'industrie, qui a délocalisé les matériaux en les faisant voyager hors de leur zone traditionnelle, et en a introduit une foule de nouveaux. Ainsi, le ciment, apparu comme un progrès, a-t-il éliminé en quelques décennies la maçonnerie à base de chaux. Des pratiques « modernes » instituées par les Monuments Historiques du début du siècle jusque dans les années 50 (et depuis longtemps abandonnées par ce service), ont perduré, et perdurent encore : ainsi l'arrachage des enduits (intérieurs comme extérieurs), est-il encore largement répandu. Des désordres nouveaux, engendrés par des matériaux dont on connaît mal les effets à long terme, apparaissent.

Le retour des enduits s'est effectué par l'intermédiaire d'enduits industriels, à l'épaisseur inadaptée au bâti ancien. C'est le maçon, non formé pour ce choix, qui décide au final quelles parties en pierre ne pas enduire... La menuiserie traditionnelle, longtemps portée par la vogue des « petits bois », est à son tour en voie de disparition,

submergée par les matériaux plastiques comme le PVC, qui ne permettent pas de réaliser des dessins traditionnels élégants. D'ici à une quinzaine d'années, il sera difficile (ou exagérément coûteux) de faire construire une ordinaire fenêtre en bois à la française, faute de professionnels compétents...

L'héritage mal compris du mouvement Moderne en architecture est également à incriminer : lignes de composition horizontales, pierre apparente (encore), pans de verre à peine menuisés, bois laissé brut... ont servi de base à des restaurations, réhabilitations ou reconstructions tout à fait traumatisantes pour des secteurs traditionnels. "Fondre" avec élégance un apport contemporain sur une construction ancienne (comme le pratiquait par exemple le XVIII^e siècle en rhabillant de vieux hôtels gothiques) est devenu hors de notre portée.

Il convient de clarifier quelque peu l'ensemble de ces notions. Tout d'abord en précisant qu'aucune règle universelle ne saurait être applicable, quels que soient les travaux, quel qu'en soit le site. Un immense effort est à accomplir pour renouer avec des techniques modestes, et comprendre les supports (aussi bien techniques qu'esthétiques) sur lesquels on va travailler. L'étude va donc s'attacher à identifier par catégorie de travaux, par type de problème à résoudre, l'*esprit* des interventions plus que leur codification. Il restera à faire passer dans les faits (aussi bien que dans les mentalités), ces prescriptions, qui nécessitent, pour produire des résultats, une application dans la durée.

L'ensemble de cette réflexion est donc également une occasion unique de débattre publiquement du patrimoine, à la fois pour en conforter le goût diffus, pas très bien cerné, que de des publics divers lui portant, en précisant ce qu'il est, ce que sont ses caractéristiques ; pour tordre au passage le cou à certaines idées reçues, notamment en matière d'intervention sur l'existant ; pour enfin, confronter les professions du bâtiment à l'érosion de leurs savoirs, de leurs pratiques.

La ZPPAUP n'est qu'une boîte à outils. On peut la sophistiquer à volonté, prévoir tout et son contraire. Il faudra toutefois la mettre en usage un jour, expliquer pourquoi tel dessin de façade est préférable à tel autre, tel enduit à tel autre... Sans doute vaut-il mieux s'y prendre à l'avance.

Hérissou, site majeur du Bourbonnais

La découverte du site de Hérissou, qu'elle se fasse au détour d'un parcours de la vallée de l'Aurance, ou par les routes des plateaux entourant le bourg nous offre une image « pittoresque » au sens premier du mot : des peintures de renom (même si l'évolution des modes les a un peu fait oublier) ne s'y sont pas trompées, et y ont planté leur chevalet durant de longues années. Le plus connu de ces « petits maîtres » est le valenciennois Henri Harpignies, dont des œuvres figurent aujourd'hui dans les plus grands musées du monde (Londres, St-Petersbourg, Washington, Cleveland, Minneapolis...), et qui aurait pu y finir sa vie s'il avait trouvé une maison à acheter. On aurait tort d'en sourire, comme d'un folklore un peu désuet : une aquarelle représentant son atelier de Hérissou a été vendue à New-York en 1991 pour la somme de 25.300 \$...

Que cherchaient ces peintres à Hérissou, qu'ils y trouvaient assurément ? Une campagne inviolée, l'alliance des arbres, de l'eau, de ruines tragiquement déshéritées, tout un vocabulaire romantique mis à la mode par Corot, l'école de Barbizon. Le retour à une nature à peine domestiquée, balayée par le vent, aux eaux vives, où l'histoire n'est plus qu'une carcasse de pierre où nichent les corbeaux, par réaction à la peinture de genre, aux grandes machines historiques, aux reconstitutions en costume. Autre facteur remarquable, la topographie est ici mouvementée, dans un Bourbonnais d'ordinaire aux lignes paisibles et équilibrées, aux horizons bleutés que décrira plus tard Valéry Larbaud, permettant des « effets » picturaux appuyés, parfois outrés. Un peu de nature sauvage ne nuit pas à l'évocation d'une arcade rustique, avec ses paysannes en coiffe qui surveillent leur bétail en filant la laine.

Une attitude qui est un peu encore la nôtre aujourd'hui : combien de citadins fuyant la ville, sont-ils en effet à la recherche de lieux évocateurs du passé, pour y passer quelques jours ou y finir leur vie ?

Le chemin de fer, qui a permis cette redécouverte, n'est pas venu jusqu'à Hérissou. Trop loin des métropoles, le site n'a pas connu les évolutions de Milly la Forêt ou de Barbizon. Il s'est peu « développé », n'a pas attiré les masses touristiques, même si les cartes postales anciennes nous montrent des hôtels tranquilles, des terrasses ombragées. Hérissou n'est pas le Mont-St-Michel. Faut-il déplorer cette relative confidentialité, ou bien s'en féliciter ? Le premier vingtième siècle y a peu construit, dans un style vaguement badnéaire, et c'est heureux.

Mais Hérissou n'est pas qu'un bourg pittoresque entre rivière et ruines du château. C'est un chapelet de sites bâtis dominant la vallée de l'Aurance : chapelles, hameau de Châteauneuf avec son église en proue, château de la Roche-Othon. Une vallée encore épargnée par les nuisances modernes : lignes électriques, hangars agricoles, « entrées de bourg » mêlant ateliers et supérettes à la signalétique criarde sur fond d'aménagements routiers. Le caractère capricieux de la rivière, les inondations fréquentes en sont la cause.

C'est aussi un site archéologique, celui d'un oppidum des bituriges, aussi vaste que peu connu, dont on peut penser qu'il recèle encore d'innombrables possibilités de découvertes... Un territoire de « risque archéologique » important peut ainsi être identifié.

Toutes ces raisons ont amené la mise à l'étude du présent document. En parallèle, la commune qui ne disposait jusqu'ici d'aucun document d'urbanisme, a mis en route l'étude de son Plan Local d'Urbanisme.



«Hérissou se tient bon, sous le mont couronné du haut débris de son château et autour de son gros Vieux Chapitre: pas une faute de goût: rien de ce pittoresque facile que pourrait donner une vieille petite ville militaire, gardienne d'un défilé et tête de pont de l'entrée d'une vallée. Pas idyllique non plus: réservée, coite et fine, comme les filles de chez nous.»

Valéry Larbaud
Allen, 1927 (éditions Gallimard)

1. Nature des problèmes posés

1.1. Un site en apparence peu menacé...

Les principaux sites de Hérisson ont fait l'objet très tôt d'une reconnaissance qui a aidé à leur sauvegarde. Grâce à un festival de musique, l'église de Châteloy a retrouvé une partie de sa splendeur, et les ruines du château font l'objet d'un processus de remise en état, visant à stopper leur érosion inéluctable. On s'attache aussi à reconquérir les anciens jardins du château.

Mais les besoins en restauration et en mise en valeur du patrimoine majeur, celui protégé officiellement au titre des Monuments Historiques, ne se réduisent pas à ces deux éléments phares...

Il faut donc relativiser une première impression très positive : dans le même temps, d'autres monuments, sans fonctions bien définies, comme la chapelle du Calvaire, se dégradent de manière alarmante (la poutre se disloque, la toiture vit ses derniers hivers avant de s'effondrer). Sans accès facile, en voie de disparition derrière une végétation envahissante, cet élément du XVI^e siècle paraît à l'abandon... L'ancien clocher de St-Sauveur, avec sa porte renaissance, se situe pour sa part dans un environnement navrant de capots de voitures. Et quel avenir pour la chapelle St-Etienne, propriété privée perdue dans les herbages, mais « balisée » dans le paysage de la vallée ?

1.2. Un bourg plutôt bien conservé...

Pour sa part, le bourg se présente encore globalement comme dans la première partie du XX^e siècle. La comparaison avec les cartes postales anciennes est assez éclairante. D'une forme finie, peu évolutive, le bourg s'est conservé dans son aspect général.

Un effort notable sur les toitures est la cause première de cette préservation de l'image traditionnelle : la plupart des travaux de la période récente ont fait appel à des produits très proches des produits traditionnels, mis en œuvre de façon traditionnelle. Il s'agit d'ailleurs d'une tendance ancienne : l'examen des vieux clichés de Hérisson montre que la tuile mécanique « à côte », qui aurait pu submerger le site de par une forte proximité du bassin industriel de Montluçon, à l'architecture sans racines locales, est dans les années 1900 très peu présente. De même, l'avatar moderne de ce type de tuile, une variante teintée en violet, qui a envahi le Bourbonnais durant les années 1960, est resté relativement limité dans Hérisson.

Le bourg a connu, connaît des travaux de restauration du bâti, pour certains ambitieux. La plupart de ces travaux restent encore marqués par les modes en usage dans les années 1950, alors popularisés par les magazines grand public. On décrépète, on rejointoie, brasant allègrement architecture rurale et architecture urbaine. Si le premier XX^e siècle a beaucoup récréé, parfois de manière abusive, il n'en a pas moins respecté en le faisant les codes visuels de l'architecture traditionnelle, en particulier en mettant en valeur les encadrements d'ouverture, et en maintenant une régularité de type classique. Ce n'est plus le cas avec le décrépiage, qui altère les dispositifs architecturaux en les rendant illisibles.

1.3. Des incertitudes sur le développement futur...

Le site du bourg, sa topographie particulière, en font un objet isolé, peu susceptible de connaître des extensions cohérentes, logiques. Jusqu'ici, ces extensions ont été mesurées, d'une part dans les années 30 à 50 (sur des terrains peu pentus, à l'Est du bourg, le regardant), ou au Sud de l'Aumance (dans le parc et au-delà de Crochept...). C'est d'ailleurs l'un des problèmes qui pourrait affecter le futur du site : cette forme urbaine rebelle à la « greffe », ou à la mise en continuité des zones urbaines, peut favoriser un développement exagérément morcelé, un urbanisme de zonage, avec des lotissements autonomes formant une gangue autour d'un bourg figé, voué aux résidences secondaires, aux antiques et à la déambulation des touristes.

Les modes de développement actuels reposent sur le modèle rudimentaire du pavillon isolé au milieu de son terrain. Ces constructions sans concepteur bien défini, reprenant souvent des plans de logements collectifs des années 1970, s'adaptent le plus souvent assez mal aux pentes, aux particularités des terrains. L'inconvénient du tissu pavillonnaire qu'est la promiscuité apparaît rapidement, amenant alors de la part des voisins incommodes une végétalisation forcée, qui souvent ne s'embarrasse pas des limitations du Code Civil. Découpage parcellaire sans originalité, répétitif, maisons standardisées, végétaux persistants à pousser rapide : le paysage revêt alors une grande banalité, tout en se segmentant en multiples unités indépendantes, fermant les perspectives.



Est-il possible de prévoir d'autres typologies de développement bâti, moins prédatrices du paysage (par exemple en travaillant sur des implantations en continu ou non, proches de l'alignement, ou alignées) ? C'est aussi une des questions posées dans le cadre de l'étude : la ZPPAUP englobe-t-elle les futures zones d'extension, ou bien se cantonne-t-elle aux secteurs anciens et paysagers ?

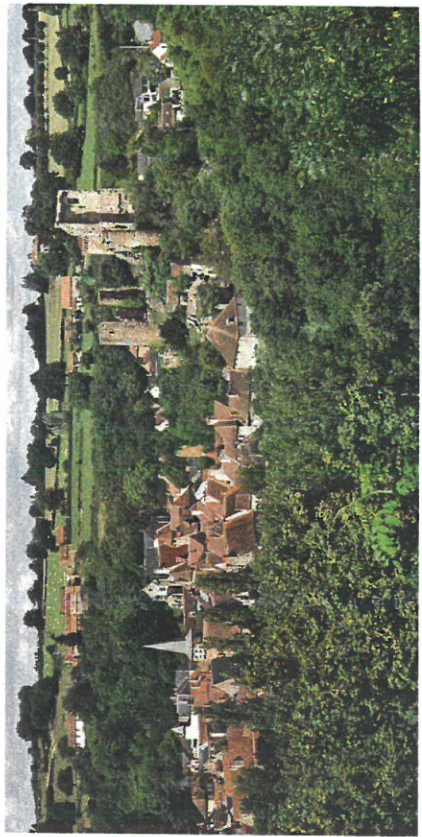
1.4. Une vallée préservée...

Il est très frappant de constater que depuis une cinquantaine d'années, la vallée de l'Aumance dans son ensemble n'a connu que de faibles évolutions négatives. Ce fait est d'autant plus remarquable qu'il existe depuis plus de 10 ans, et à peu de distance (14 km) l'autoroute A 71 de Paris à Clermont-Ferrand. C'est que cette vallée se prête peu, par son profil, à l'urbanisation. Les fonds sont inondables, les versants escarpés.

On est donc en présence d'une richesse intacte. Seule la section en aval de Hérisson est accessible par une route, qui ouvre des vues sur le site de Hérisson, Châteloy, La Roche-Othon. Les seules menaces peuvent venir d'interventions en crête, ou, dans la vallée même, de travaux routiers intempestifs.

1.5. Des points de vue qui se ferment...

L'examen des tableaux anciens, des photos ou cartes postales anciennes, révèle qu'un reboisement insidieux se manifeste par petites touches, sur la totalité de la commune. Le rocher de Romier est désormais dans un boqueteau épais. Les flancs de Châteloy et de la Roche-Othon sont enfrichés, parfois reboisés sans discernement (résineux formant des masques permanents). La butte du Calvaire (Puybeau) se transforme en un bois dense où domine l'acacia, flanqué de hauts résineux. Le point de vue de l'arrivée sur Hérisson depuis l'Est est encore en partie ouvert, mais pour combien de temps ? Les évolutions agricoles en sont la cause : les terrains abrupts, les mauvais sols rocheux, jadis pâturés parce que rentables dans une économie de subsistance, n'ont plus d'intérêt pour les exploitations de type industriel. Au mieux ils retournent à la nature, au pire ils sont reboisés.



2. Nature de la Z.P.P.A.U.P.

2.1. La définition de la z.p.p.a.u.p.

La Zone de "Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager" est définie par la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, mise en application par les décrets n° 84-304 et 84-305 du 25 avril 1985, la circulaire 85-45 du 1er juillet 1985 et complétée par la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 concernant la protection et la mise en valeur des paysages. Elle a pour enjeu "l'affirmation d'une mise en valeur du patrimoine, négociée entre la Commune et l'Etat".

Elle permet aussi de définir un "Cahier des Prescriptions" à appliquer à l'intérieur des périmètres, véritable "règle du jeu" en matière d'architecture, destiné à fonder une politique de sauvegarde du patrimoine.

Les dispositions (établissement d'un zonage, cahier de prescriptions d'aspect et règlement) qui forment le contenu de la "Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain & Paysager", constituent un ensemble de servitudes d'utilité publique se superposant aux dispositions du Plan d'Occupation des Sols. Elles se substituent en partie aux servitudes de protection des Monuments Historiques et à celles concernant le site inscrit (servitude AC1 de la nomenclature).

2.2. Rapports réglementaires à propos de la z.p.p.a.u.p.

Les dispositions abrogées par l'instauration de la zppaup

"Les monuments historiques compris dans le périmètre de la zone n'engendrent plus de protections autonomes de leurs abords (art. 13bis et 13ter de la loi du 31 décembre 1913), que le périmètre des 500 mètres soit totalement inclus dans la zone ou qu'il en soit partiellement exclu, que ce périmètre affecte la seule commune concernée par la ZPPAUP ou la commune voisine. De même, les rayons d'abords de monuments eux-mêmes situés en dehors de la ZPPAUP cessent, à l'intérieur de cette dernière, de produire leurs effets." (circulaire n° 85-45 du 1er juillet 1985).

Cette disposition est une suspension des effets des périmètres de protection : en cas de suppression de la ZPPAUP, les protections de 500 mètres se retrouveraient automatiquement reconstituées. De même, l'instauration de la ZPPAUP suspend les effets du site inscrit :

«Les effets du site inscrit en application de l'article 4 de la Loi du 2 mai 1930 sont suspendus dans la zone de protection dont le périmètre englobe celui du site, mais perdurent dans les zones non couvertes par la ZPPAUP».

Les dispositions maintenues par la zppaup

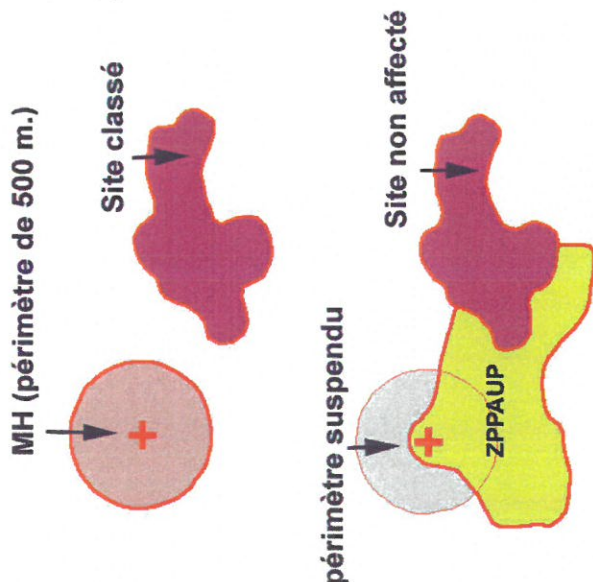
"La création d'une zone de protection est sans incidence sur les immeubles inscrits ou classés parmi les monuments historiques dont le régime propre n'est pas affecté par la création de la zone. Les règles de protection édictées par la loi du 31 décembre 1913 et ses textes d'application continuent de s'appliquer" (circulaire n° 85-45 du 1er juillet 1985).

Les dispositions introduites par la zppaup

La ZPPAUP, assimilée à un site ou à un abord de monument historique entraîne l'interdiction de la publicité. On peut toutefois "réinsérer" la publicité dans la zone par élaboration d'une réglementation spéciale en matière de publicité. La ZPPAUP comporte l'instauration du permis de démolir. Elle interdit le camping et le stationnement des caravanes (sauf possibilité de dérogation prévue par le Code de l'Urbanisme).

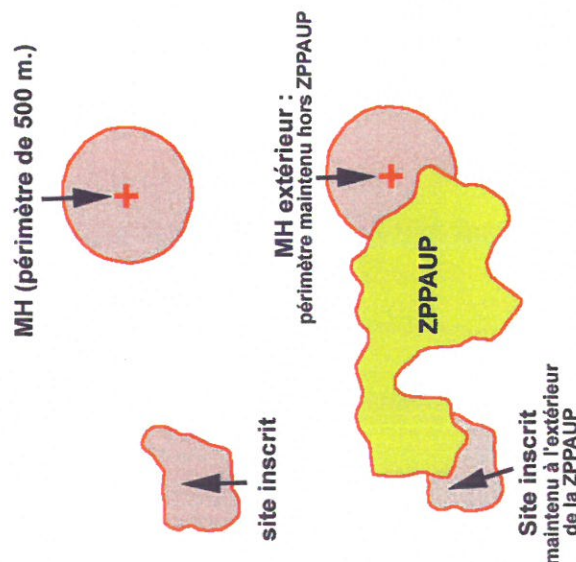
Ci-contre

Le MH à l'intérieur de la ZPPAUP n'a plus de périmètre protégé à l'extérieur de celle-ci. Les sites classés ne sont pas affectés.



Ci-contre

Le MH extérieur à la ZPPAUP conserve son périmètre protégé à l'extérieur de celle-ci. Les sites inscrits sont suspendus à l'intérieur de la ZPPAUP, mais pas à l'extérieur.



Régime d'autorisation et zppaup

"L'article 71 de la loi du 7 janvier 1983 indique que les travaux situés dans le périmètre de la zone de protection sont soumis à autorisation spéciale, accordée par l'autorité compétente en matière de permis de construire après avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France. L'instruction de la demande consiste à vérifier la conformité des travaux projetés aux dispositions de la zone de protection."

"La décision doit être notifiée au demandeur dans le délai de droit commun, à savoir de quatre mois à compter de la réception de la demande, faute de quoi celle-ci est réputée rejetée. Il convient donc que l'accord de l'architecte des Bâtiments de France ait été donné et reçu par l'autorité compétente pour statuer dans ce délai." (circulaire n° 85-45 du 1er juillet 1985)

• Travaux soumis à autorisation dans le cadre du Code de l'Urbanisme.

"(...) Il appartient à l'autorité qui délivre cette (...) autorisation de vérifier la conformité du projet avec les dispositions de la zone de protection et de consulter, à cet effet, l'architecte des Bâtiments de France."

Ce dernier peut "préciser" les conditions de réalisation du projet qui lui est présenté. Mais "ces conditions complémentaires se doivent d'être conformes à l'esprit des règles générales dont elles précèdent l'application, et se fonder avec attention sur le rapport de présentation." (circulaire n° 85-45 du 1er juillet 1985).

• Travaux non soumis à autorisation dans le cadre du Code de l'Urbanisme.

"Pour ces travaux, la demande d'autorisation spéciale, accompagnée des pièces permettant d'apprécier la nature et l'importance des travaux projetés, est déposée à la mairie de la commune où les travaux sont envisagés. Ce dépôt ne répond à aucune formalité particulière ; il peut être simplement conseillé d'établir la demande en double exemplaire afin de faciliter son instruction, et notamment la consultation obligatoire de l'architecte des Bâtiments de France."

Les rapports entre la zppaup et le pos (ou plu)

"Les POS doivent (...), conformément au dernier alinéa de l'article L. 123-1 du Code de l'Urbanisme, respecter les dispositions des servitudes d'utilité publique et donc celles des ZPPAUP." (circulaire n° 85-45 du 1er juillet 1985). Il convient donc d'annexer la ZPPAUP au POS (ou PLU) dès son instauration.

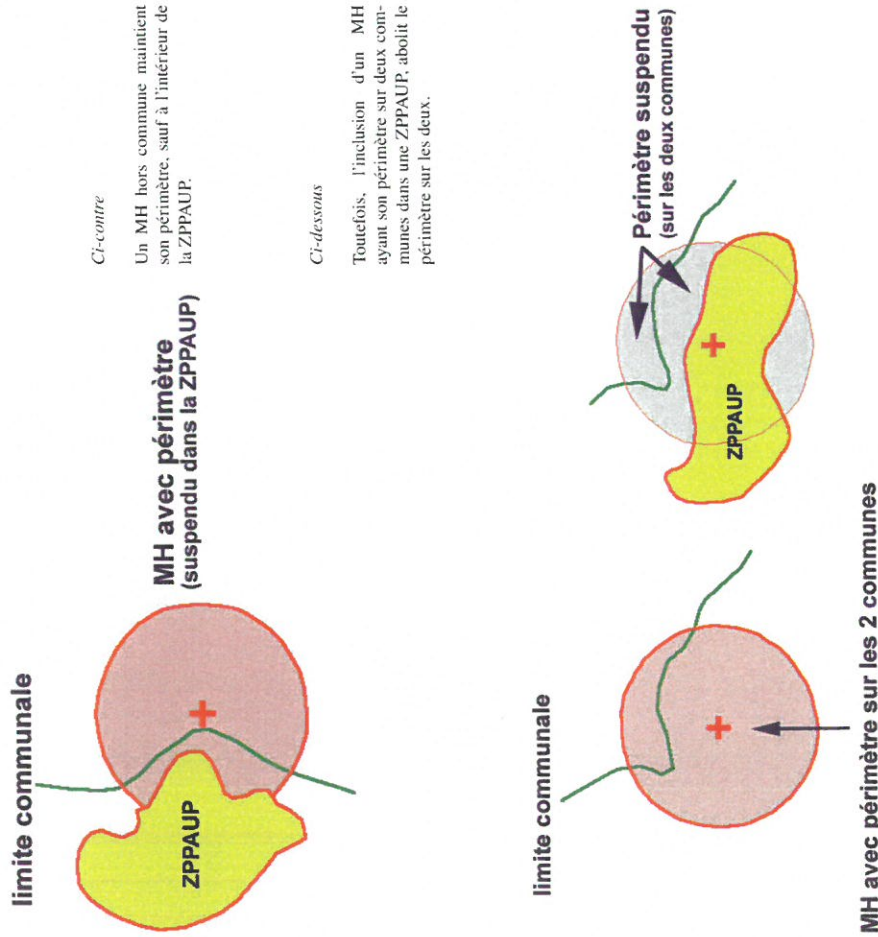
"Lorsqu'un POS a été rendu public ou approuvé antérieurement à la création de la ZPPAUP, les dispositions de cette dernière peuvent conduire à reconsidérer les dispositions du POS." (circulaire n° 85-45 du 1er juillet 1985)

Dans la pratique, il convient également de contrôler que les dispositions du POS (ou PLU) réglant à la fois l'occupation du sol et les droits à construire ne sont pas en contradiction avec les objectifs affichés de la protection, plus particulièrement dans les secteurs dans lesquels un renouvellement radical du tissu urbain n'est pas souhaitable.

2.3. Le déroulement de l'étude

L'étude de ZPPAUP doit être menée selon deux phases :

- Une phase d'analyse et d'identification du patrimoine architectural, urbain et paysager, en déterminant quels sont les problèmes inhérents à sa conservation et mise en valeur.
- La mise au point d'un ensemble de dispositions réglementaires destinées à gérer ce patrimoine en fonction des enjeux identifiés en première phase.



Ci-contre

Un MH hors commune maintient son périmètre, sauf à l'intérieur de la ZPPAUP.

Ci-dessous

Toutefois, l'inclusion d'un MH ayant son périmètre sur deux communes dans une ZPPAUP, abolit le périmètre sur les deux.

3. Méthodologie, sources.

3.1. Les investigations réalisées

Il a été procédé à des investigations sur le terrain durant l'été 2002 (visite presque exhaustive de la commune), et un inventaire architectural à la parcelle sur le bourg a été mené en octobre 2002. Plusieurs visites supplémentaires ont été menées ultérieurement pour combler les lacunes. Toutefois, un certain nombre d'informations de parcelle n'ont pu être vus, ceux-ci n'étant pas accessibles.

3.2. Les sources documentaires exploitées

Bibliographie, archives et documentation

Deux études sur Hérisson, consultables sur Internet, ont servi de base aux investigations historiques, celle de J.M. Méténier, assez synthétique, et celle de Marcel Piboule, beaucoup plus détaillée, et abordant des domaines comme la toponymie. Un sondage aux archives départementales n'a pas révélé de source qui aurait pu être ignorée ou négligée par ces deux auteurs. Les divers historiens reprennent les mêmes informations. Ils s'attachent toutefois plus à un récit linéaire, émaillé d'anecdotes, qu'à une histoire de type spécifiquement urbain, visant à restituer la forme de la ville à travers sa formation topographique.

Les plans anciens et l'iconographie

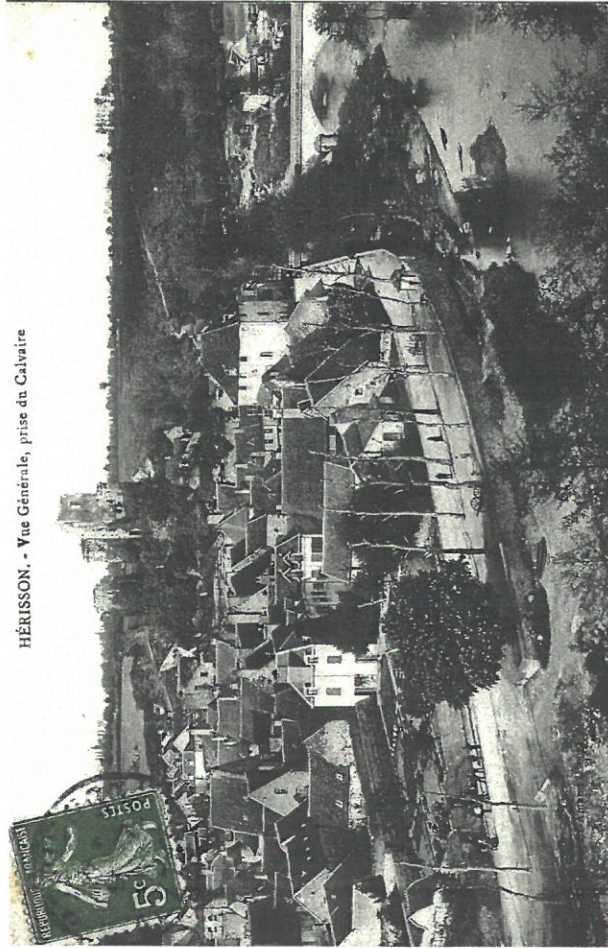
Le cadastre napoléonien a été consulté et reproduit pour partie aux archives départementales de l'Allier. Ce document non daté est probablement une minute ayant servi à l'établissement du dossier définitif. Il comporte des ratures et la trame d'arpentage au crayon est encore lisible. Visiblement, il provient de plusieurs campagnes successives, dont l'étalement dans le temps est impossible à préciser sans des analyses spécialisées. Les historiens locaux admettent qu'il remonte à 1812. Curieusement, il comporte des particularités graphiques telles qu'on pouvait en voir sur les plans-terriers de la fin du XVIII^e siècle : les limites parcellaires, lorsqu'elles correspondent à des haies bocagères, sont figurées avec des arbres. De même, des arbres d'alignement, des jardins sont figurés "en clair", alors qu'il ne s'agit pas d'indications proprement cadastrales.

Ce cadastre a été reporté sur le cadastre actuel, afin d'optimiser les conditions de comparaison dans deux secteurs : le bourg, et Châteauley. Une des surprises de cet exercice a été de constater les mutations importantes de Châteauley, dont le parcellaire, qu'on aurait pu croire figé, a subi une évolution importante.

Les plans de l'église projetée à la fin du second Empire ont également été consultés. Cet édifice y figure avec sa flèche, qui n'a finalement pas été réalisée, et dont l'absence altère quelque peu l'ambition initiale. Il s'agit d'un projet néogothique assez simple, dans le goût du temps, mais dessiné avec soin.

Les lithographies romantiques ont été nombreuses à représenter Hérisson. Ces documents sont malheureusement sans grande fiabilité documentaire. Il s'agit en effet de compositions d'atelier, remises en scène, et enjolivées pour en renforcer l'effet. Seul l'accès aux croquis de base pourrait permettre des observations pertinentes. Les nombreuses peintures de Henri Harpignies et de ses disciples sont également une interprétation post-romantique de la réalité des sites d'alors. On peut y voir en particulier le donjon avant son effondrement. Ces peintures nous renseignent sur la sensibilité d'alors au paysage, autant par ce qu'elles montrent, que par ce qu'elles passent sous silence. La campagne est le plus souvent représentée "ouverte", non clôturée (symbole de liberté) : on nous montre peu le bocage, mais des arbres singuliers, déformés, ou tordus par le vent... Le naturel ainsi mis en avant est parfois tempéré par une présence humaine : une bergère, des enfants.

Les cartes postales anciennes sont nombreuses. Elles nous dévoilent l'existence d'un tourisme anciennement implanté, qui coexistait avec une vie encore patriarcale. Elle indiquent aussi la faible évolutivité du site depuis le début du XX^e siècle. On reconnaît encore largement le bourg ancien dans le bourg actuel, épargné par les modernisations excessives.

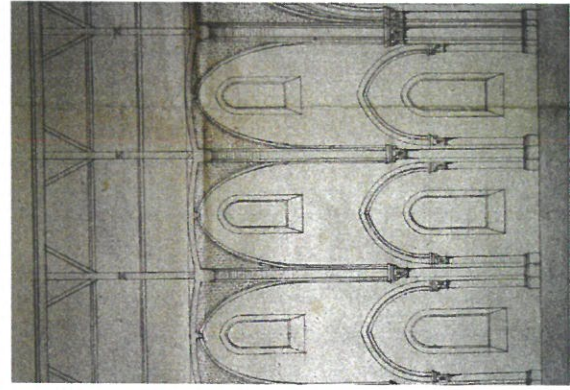
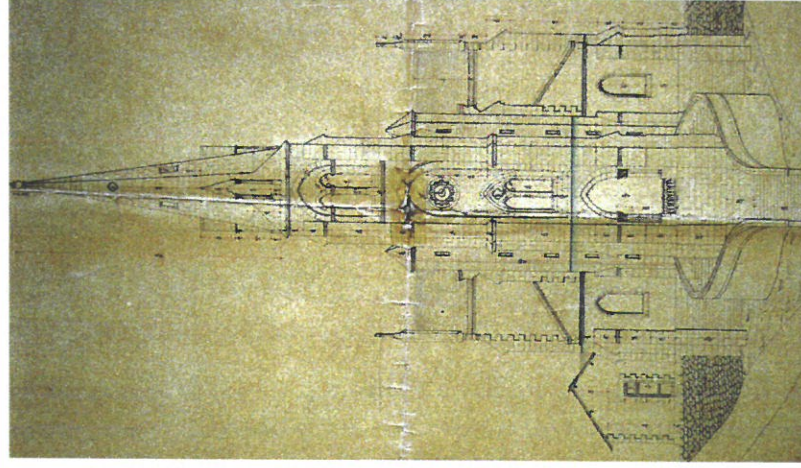
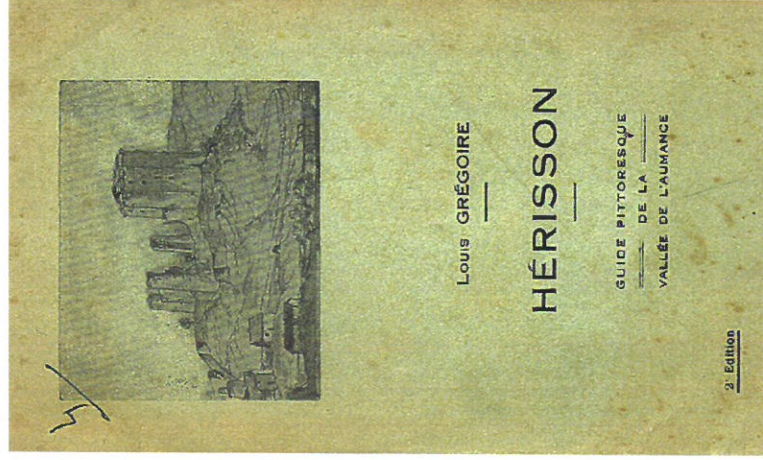


HÉRISSEON. - Vue Générale, prise du Calvaire

Ci-dessus
Carte postale (vers 1900) coll.
pers.

Ci-contre
Plan cadastral de 1812 (?),
section de Châteauley. Archives
Départementales de l'Allier.





Ci-contre
Projet d'achèvement de l'église, coupe sur la nef (1869). Archives Départementales de l'Allier.



Ci-dessus
Peinture romantique (représentant le donjon avant son effondrement). Maître de Hérisson.

PREMIÈRE PARTIE

ANALYSES DU SITE

1. Présentation du site, paysage

«... et ses gris, et ses bleus, et ce vert de mousse comme dans le paysage d'Hérissou : des ruines sur une haute colline, une gorge de pays montagnoux, abrupte, et tout de suite au-dessous, la petite ville tassée à l'entree de la tendre vallée de l'Aumance.»

(Valéry Larbaud, Allen, 1927, éditions Gallimard)

1.1. Notes sur la toponymie

Les principaux toponymes de la commune ont fait l'objet de campagnes d'analyse parfois très poussées. Il est vrai que le nom "Hérissou" a connu une palette de variantes très importante.

Deux interprétations plausibles du toponyme sont en concurrence :

ERICIO : de *Ric*, forteresse érigée au-dessus du gué (*ritum*) interprétation de Piboule.

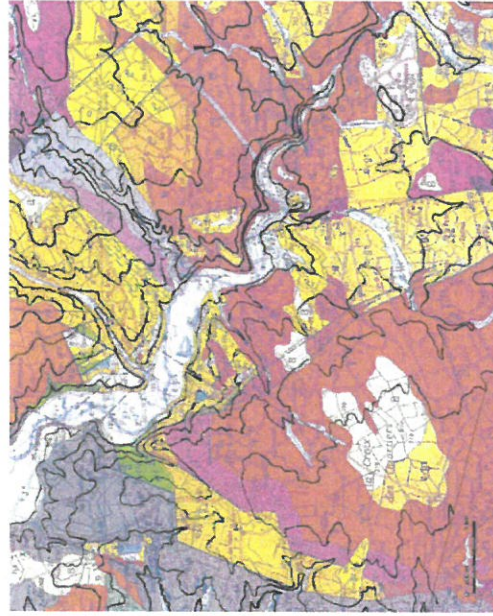
ÉRICIO, de *hérissou* (l'animal), interprétation de Dauzat (qui rapproche cette étymologie de celle de Hirson dans l'Aisne (Iricio).

Des interprétations plus sujettes à caution ont été proposées, comme celle faisant dériver Hérissou de *Euric*, chef wisigoth...

Pour Piboule, l'origine du nom de Châteloy est assez claire : CASTELLUM-OCULI, le château de l'Œil. La graphie du cadastre de 1812 (Chatelot) accrédite cette thèse (elle peut rendre compte d'une prononciation locale, de même que la rivière est appelée "l'Aumonse"). Il se pourrait aussi qu'il s'agisse d'un diminutif ("le petit château").

L'oppidum de "Cordes" (ou des Cordes) n'a pas échappé aux érudits. Il faudrait rechercher son origine dans le pré-latin CORD : la hauteur rocheuse (Kar, kor : le rocher). L'étymologie faisant dériver Cordes de l'hypothétique « Gorgo-Bina » est des plus douteuses.

IRITIO
ERICIO
ERITUS
ERICONTUM
CASTRUM IRICIONENSE
YRECON
ERICIONI CASTELLO (1099)
IRICON (1172)
HÉRICHON (1200)
HERISON (1275)
HERICUM (1300)
HÉRICHON (1301)
HYRIZON (1301)
IRICOM (1301)
HIRICCON (1301)
DE HERICIONE (1317)
HERICIO
HÉRICCIO
YRICIO
HYRICIO...
CHÂTELOY (1221)
CASTELAYO
CHASTELLET
CHASTELAI
CHÂTELEY
CHATELOÏ (1812)



Le contexte géologique (d'après
Carte géologique de la
feuille Hérisson, BRGM)

1.2. La structure du site

Contexte général

Le site appartient à l'unité géologique de la vallée du Cher. Plus précisément, il se situe sur l'un des plateaux qui dominent la vallée de cette rivière, autour de la vallée creusée par l'Aumance, affluent du Cher. Dans ce contexte général, la vallée de cet affluent se distingue par le bassin sédimentaire qu'elle introduit et par le horst qui l'accompagne. Ce dernier se caractérise par la complexité de son sous-sol. L'Aumance est un axe de drainage important. La largeur de sa vallée est variable (entre 100 et 600 m).

Les arènes (couches géologiques issues de la décomposition du socle) constituent des réservoirs aquifères. Leur productivité étant inféodée à la pluviométrie, cette ressource est souvent insuffisante en été. Les manteaux d'arènes se rencontrent surtout au droit des plateaux et aux interfluvies.

Les terrains cristallins, c'est-à-dire la plupart des terrains de Hérisson, sont imperméables, ce qui a pour conséquence la multiplication des résurgences d'eau, sous forme de sources.

Du point de vue des grands ensembles paysagers, le site s'inscrit dans le Bocage Bourbonnais. Ceci signifie :

- un paysage essentiellement de systèmes herbagers au service d'un élevage extensif, avec un bocage à mailles serrées et un patrimoine bâti réparti en fonction de la mise en valeur agricole (importance de l'habitat dispersé, "domaines" ou "localités")
- De grandes forêts de feuillus

Il s'agit ici de mettre en évidence en quoi Hérisson est exemplaire de ce type de paysage et comment il s'en distingue.

L'implantation du village

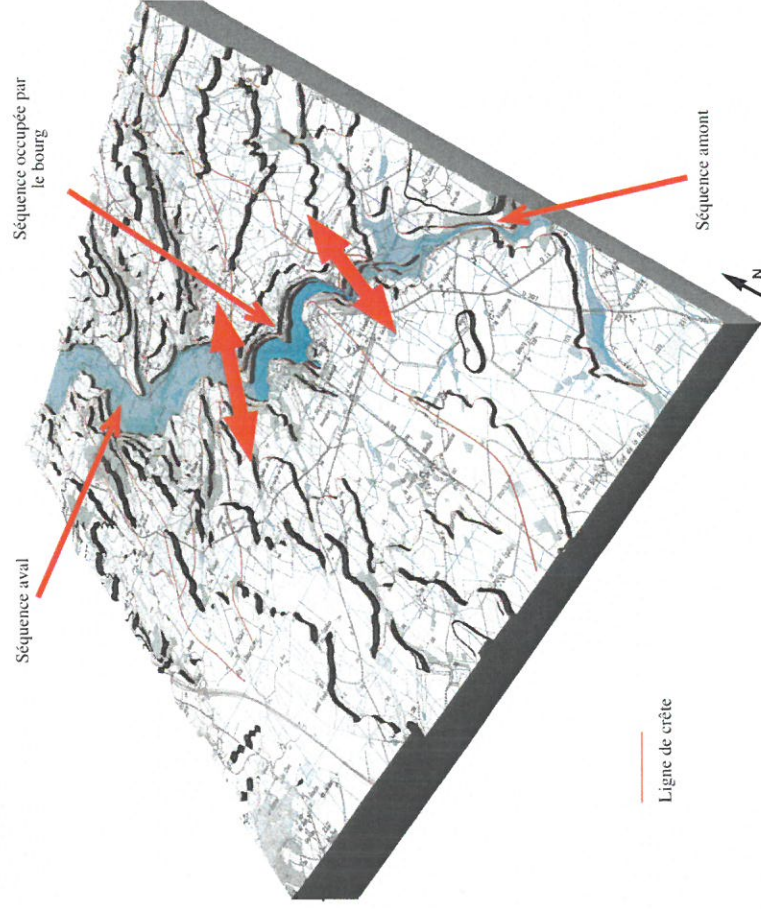
1. L'entité paysagère dans laquelle s'insère le village occupe une position stratégique par rapport à la configuration générale de la vallée de l'Aumance.

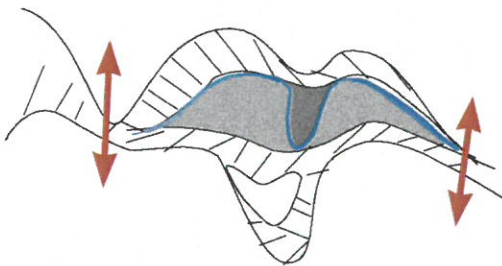
La vallée de l'Aumance entaille le plateau granitique ; la rivière y a déposé une couche d'alluvions, dont la plus grande largeur donne des indications sur les limites de la zone inondable. On peut en effet considérer que le dépôt d'alluvions modernes détermine le lit majeur d'un cours d'eau. Le village de Hérisson est en partie installé dans le lit majeur de l'Aumance que désigne ce dépôt alluvionnaire.

La vallée est rejointe par les vallées de ses nombreux affluents, qui entaillent elles aussi, mais dans une moindre mesure, le plateau granitique. Cette vallée possède un gabarit irrégulier : les versants sont tantôt abrupts tantôt doux, et la vallée tantôt, est étroite ; tantôt, présente un fond plat et plus large. Cette vallée se décompose ainsi en séquences successives.

L'un de ces tronçons offre une configuration très particulière. Il s'agit de celui où le village ancien de Hérisson est implanté. Cette séquence de la vallée de l'Aumance se distingue à plusieurs égards :

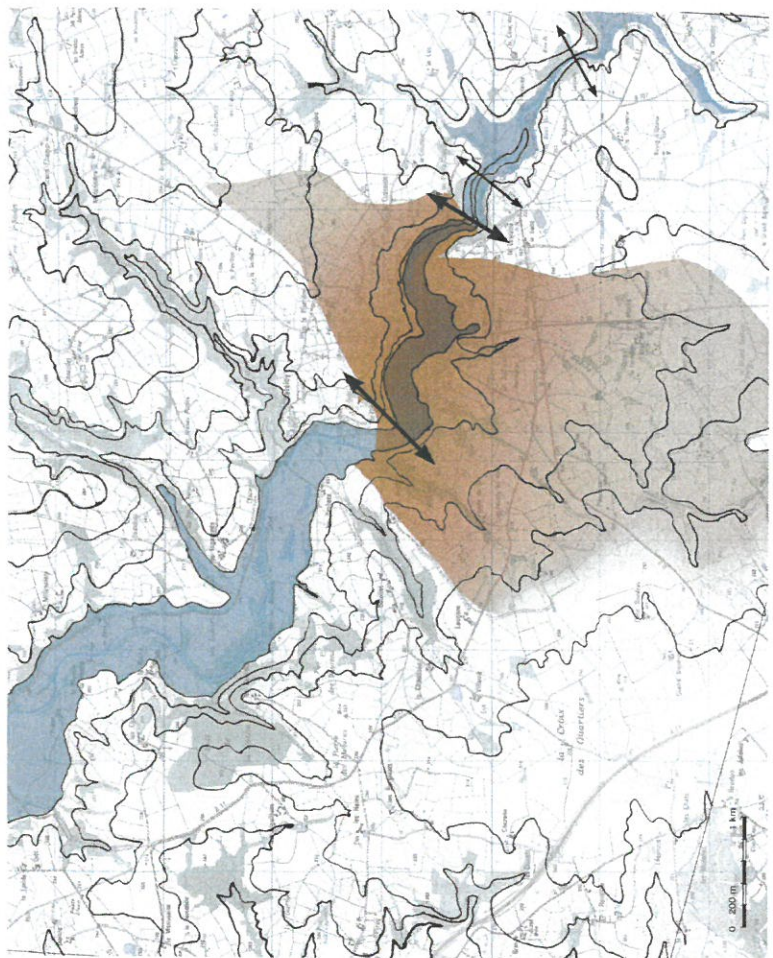
- Ce tronçon est borné, en amont et en aval, par deux resserrements de la vallée. Ces resserrements sont produits par des versants très abrupts, et une vallée très étroite. Cette configuration du relief produit un effet de porte, qui clôt d'une certaine manière cette partie de vallée. A l'intérieur de cette dernière, les versants sont abrupts, mais le fond de vallée est très large.
- Aucune vallée secondaire ne rejoint la vallée, à l'exception du ruisseau de Pouzieux, mais dont la confluence avec l'Aumance est "gardée" par la butte-témoin. Il s'agit d'un tronçon de vallée très fortement fermé.
- L'Aumance y décrit une boucle qui fractionne le site en trois entités.





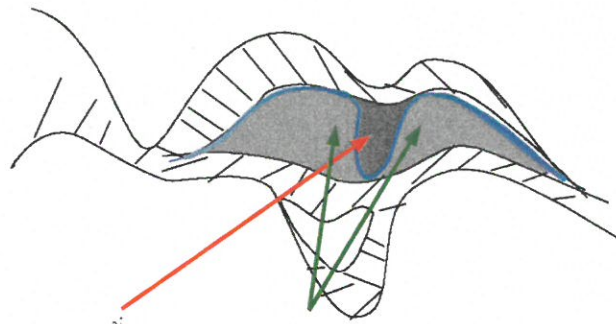
Une logique de fond de vallée

Mise en évidence de l'unité de paysage dans laquelle Hérisson est implanté.



Le tracé de cette boucle est effectivement intéressant dans la mesure où la rivière s'écarte provisoirement du versant au pied duquel elle coule, en amont et en aval. De cette manière :

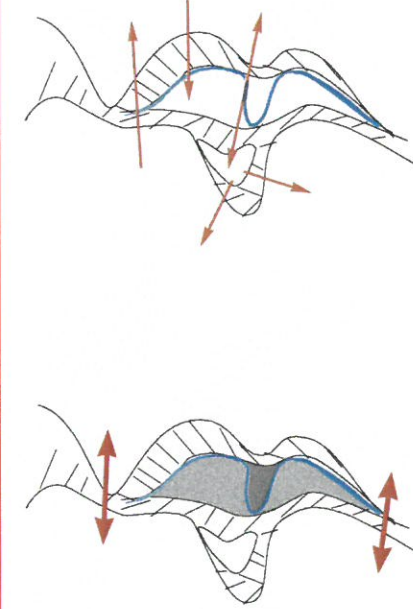
- Une partie du fond de vallée se trouve protégée, au nord, par le versant abrupt, et, sur les autres faces, par l'Aumance : c'est ici qu'est implanté le village ancien.
- ... tandis que deux autres espaces sont pris entre le cours d'eau et le versant sud. Ces deux entités étaient largement occupées, dans les années 1960, et encore aujourd'hui par des jardins et des potagers. Ceci met en évidence la distinction entre la partie du fond de vallée prise entre le versant et l'Aumance et les deux autres parties, restant en dehors de la boucle.
- Par ailleurs, ce tronçon comprend une butte témoin, taillée dans le plateau par un très ancien tracé de l'Aumance. Cette butte vient en poste avancé entre le plateau et la vallée où se trouve le village. Elle constitue un repère important dans le paysage du village, en raison notamment de la chapelle qui la surmonte. Cette dernière est donc un des éléments de l'identité du site.



Le site du village ancien, dans la boucle de la rivière.

Les secteurs de jardins, de part et d'autre du bourg.

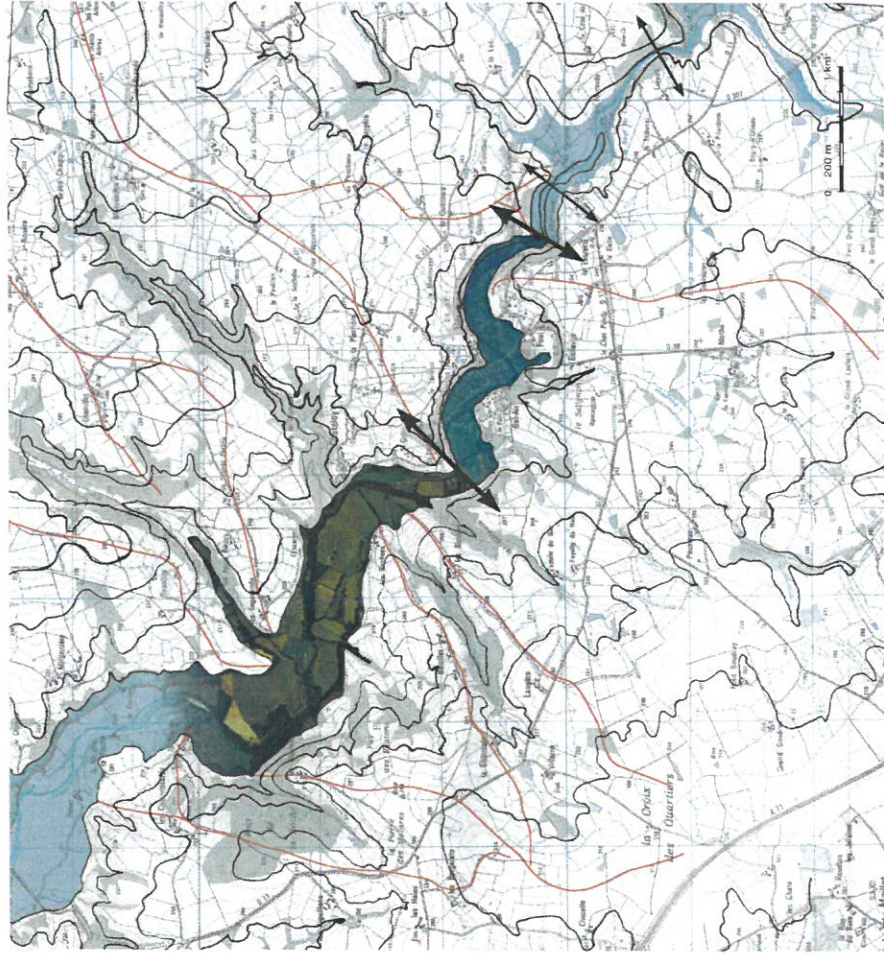
Représentation schématisque de la séquence de la vallée où est implanté le bourg.



Une logique de fond de vallée

Une logique de points hauts

Le système de séquences organisant la vallée



Le village ancien est installé dans une partie de la vallée de l'Aumance extrêmement intéressante du point de vue du paysage : celle-ci est très clairement identifiable car structurée par des versants raides très présents et refermée en amont et en aval, très clairement organisée par la boucle de l'Aumance.

Ce site est intrinsèquement digne d'intérêt dans la mesure où il propose un support très riche. Sa structure est très évidente et propose des contraintes très identifiables : il sous-tend des logiques simples pour investir le territoire.

Effectivement, la qualité intrinsèque du site est enrichie par la manière dont il a été exploité. L'implantation du bâti et des votes de circulation notamment participent à la grande cohérence paysagère de ce lieu.

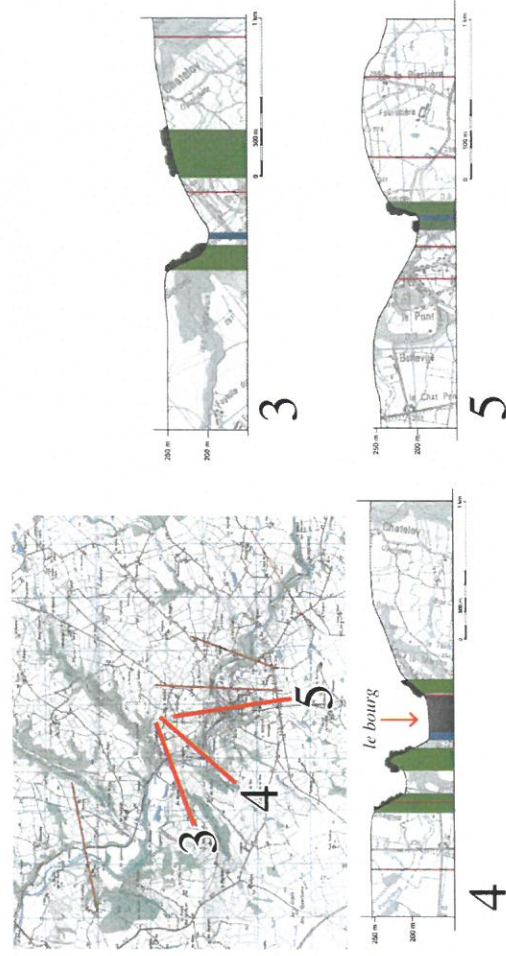
Cette implantation répond à une double logique :

- une logique de fond de vallée, selon un enchaînement linéaire de séquences. Cette logique pose le problème de la gestion des crues de l'Aumance : le village est en partie implanté dans le lit majeur du cours d'eau
- une logique de domination par des points hauts. Originellement ils complètent le dispositif défensif permis par la configuration de la vallée et le tracé de l'Aumance

De ce fait, cette partie de la vallée constitue un ensemble de grande qualité, un point clef dans le déroulement de la vallée de l'Aumance.

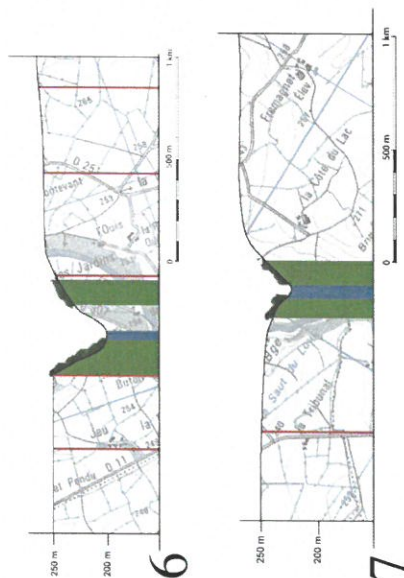
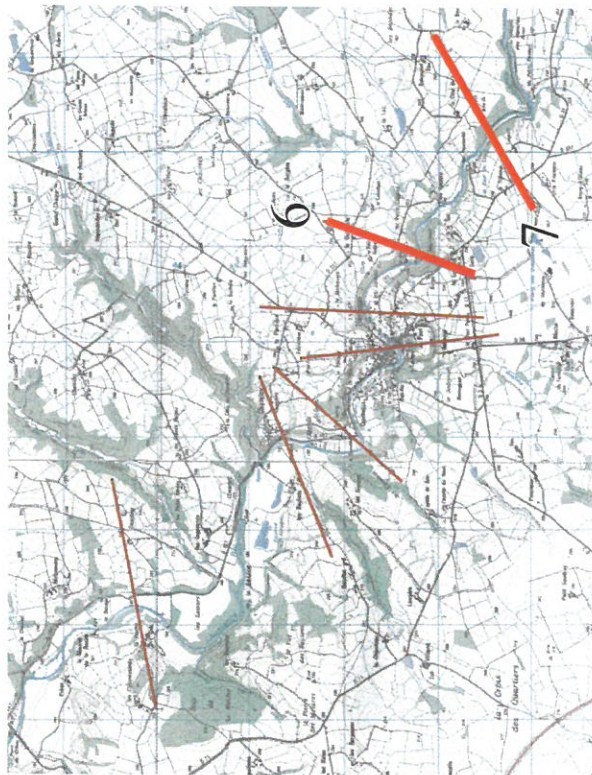
2. L'articulation du tronçon où s'implante le bourg avec les tronçons qui le précèdent et qui le suivent présente également un enjeu de paysage.

Hérisson est implanté dans une entité de la vallée de l'Aumance clairement identifiée et très fortement particularisée, comme décrit ci-dessus. Cette logique qui consiste à utiliser le fractionnement naturel de la vallée confère un rôle majeur aux tronçons situés en amont et en aval immédiats du tronçon occupé par le bâti. Les effets de franchissement mettent en effet en scène l'articulation entre les trois séquences de la vallée.



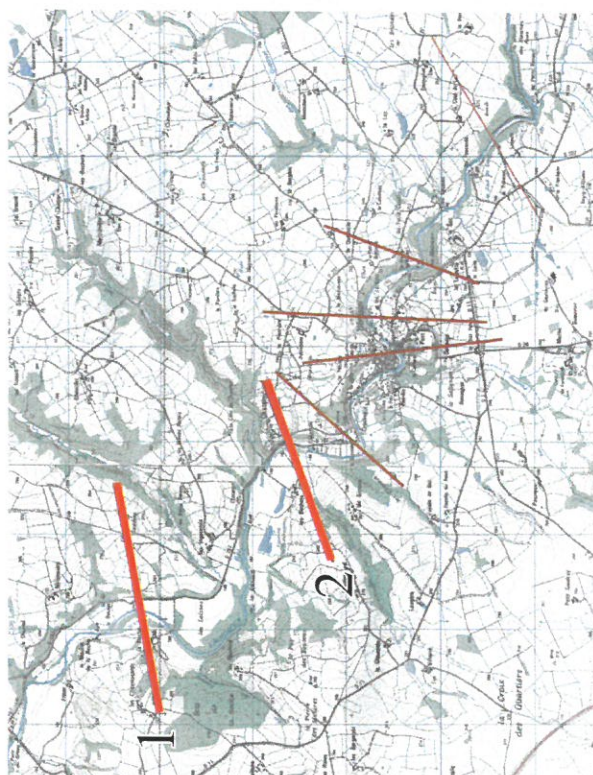
En amont

La séquence de la vallée située en amont est assez étroite, avec des versants abrupts. Aucune voie ne circule au fond. Elle est occupée par une épaisse ripisylve (boisement de bord de cours d'eau). Il s'agit d'un milieu souvent très riche du point de vue de la biodiversité, avec une flore et une faune spécifique liée à la transition entre l'humide et le sec. Du point de vue paysager, la ripisylve est une richesse car elle permet de lire le cours d'eau dans le paysage. Le risque corrélié est que le développement démesuré de la ripisylve dans une vallée étroite mène à la fermeture de cette vallée.



En aval

La séquence de vallée située en aval est en revanche très large. La rupture avec le tronçon occupé par le village est moins marquée qu'en amont. Ceci, d'ailleurs, se traduit par un étalement des équipements sportifs du village, au-delà de l'entité qui contient le bâti. Cette séquence est occupée par des prairies. On note quelques structures bocagères résiduelles.





La plaine en au pied du bourg de Châteauroy est entretenue...



... alors que celle située en contre bus de la Roche-Othon donne des signes d'enfrichement.

La structure végétale dominante est la ripisylve. Son importance dans le paysage du fond de vallée est d'autant plus grande que celui-ci est très ouvert. La ripisylve joue dès lors un rôle très fort :

- du point de vue visuel en donnant de l'ampleur à la présence du cours d'eau
- du point de vue pratique, en en préservant les berges contre le ravinement, souvent amplifié par le piétinement répété des grands animaux domestiques.

La ripisylve apporte potentiellement une richesse écologique supplémentaire, en diversifiant les milieux de la vallée. La ripisylve est ici à préserver et entretenir, en tant qu'élément structurant du paysage et en tant que richesse écologique.

Cette séquence offre des vues intéressantes sur les constructions situées sur les points hauts et qui jalonnent le rebord du plateau, comme Châteauroy, la Roche-Othon, les Béchets.

Cette entité est parcourue par une route, qui suit la vallée en pied de versant nord, et ce jusqu'au village.

La préservation de cette unité paysagère est nécessaire d'une part pour les qualités intrinsèques de ce paysage, d'autre part afin de valoriser des points forts comme Châteauroy. Ces derniers participent directement à la qualité du fond de vallée. Enfin, l'entretien de cette vallée est nécessaire car elle participe d'un ensemble. Ce site est à appréhender de manière globale, et cette séquence de vallée joue le rôle d'« antichambre » vis-à-vis de la portion de vallée occupée par le village.

Ces deux séquences amont et aval contrastent fortement par rapport à la portion de la vallée où est situé le village. Ces juxtapositions sont intéressantes car elles identifient clairement la succession des séquences, et créent un effet de mise en valeur mutuelle. C'est dans cette configuration que se crée la qualité et la diversité de ces paysages. De leur forte différence découle une lisibilité paysagère qui confère toute la qualité de la vallée aux abords de Hérisson.

L'effet de contraste est d'autant plus intéressant qu'il est donné à lire par le parcours de la RD 157 puis RD 3, la RD 157 passe en fond de vallée en aval du village, jusqu'au centre bourg, où elle est relayée par les RD 307 et RD 3, qui toutes les deux rejoignent le plateau. La première longe le rebord du plateau sud ; la seconde part vers le nord et rejoint la RD 251, qui longe également le rebord du plateau. Le tracé des RD 157, et RD 307 et 251, est intéressant car il exprime la configuration des séquences de vallées : la partie occupée par le village et celle en aval sont larges et accueillent des voies de circulation, tandis que la partie amont est étroite, et les voies sont contraintes de la suivre depuis le plateau.



La lecture par les voies de circulation renforce encore la valeur des différentes séquences.

En effet, lors du passage entre les séquences de la vallée, les ambiances paysagères différentes se succèdent, montrent leur différence forte, et se mettent en valeur réciproquement. Le caractère de chacune est par conséquent partie intégrante de la qualité du site, et mérite d'être entretenue dans ce souci de contraste, de lisibilité, de respect mutuel.

Repérage des voies intéressantes pour les points de vue qu'elles offrent sur le site



L'importance des points hauts

Les points hauts sont organisés en «réseau de covisibilité»

1. Le rapport entre le fond de vallée et le plateau

Le site de Hérisson est remarquable, parce qu'il fonctionne selon une logique claire, qui articule le fond de vallée et le plateau.

- La séquence de la vallée de l'Aumance où est installé le village est verrouillée par rapport au parcours de l'ensemble de la vallée de deux manières : aucune vallée secondaire ne rejoint la vallée de l'Aumance à ce niveau ; et deux « portes » closent le site.
- La séquence de la vallée où est installé le village est verrouillée par rapport au plateau par un ensemble de points hauts. Originellement à vocation militaire, ces points hauts instaurent, aujourd'hui, un système de vues et de covisibilités remarquables, entre le village et le plateau et entre différents points hauts du plateau.

2. Autour des points forts comme Chateloy, le château de Hérisson, etc

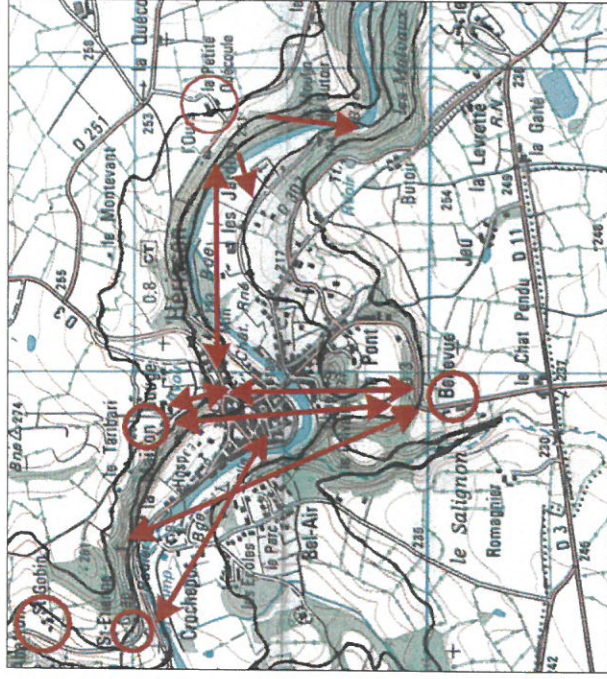
De nombreux bâtiments –châteaux, chapelles, fermes– sont construits sur les lignes de crêtes, ce qui leur confère une présence importante dans le paysage du plateau voire de la vallée. Ces constructions constituent des repères. Visibles les uns depuis les autres, elles s'organisent en plusieurs réseaux, dont les mailles sont à l'échelle des lieux-clefs comme le village ou Chateloy.

Ces vues réciproques déterminent des secteurs particulièrement sensibles. Un soin particulier doit y être porté : vues laissées ouvertes, cadrages intéressant à maintenir, paysages sensibles quand à l'implantation de bâtiments agricoles, quand à la nature des boisements éventuels.

Plusieurs routes sont intéressantes dans la mesure où elles offrent soit des panoramas, soit des vues sur les points forts du territoire de Hérisson.

Autour du bourg

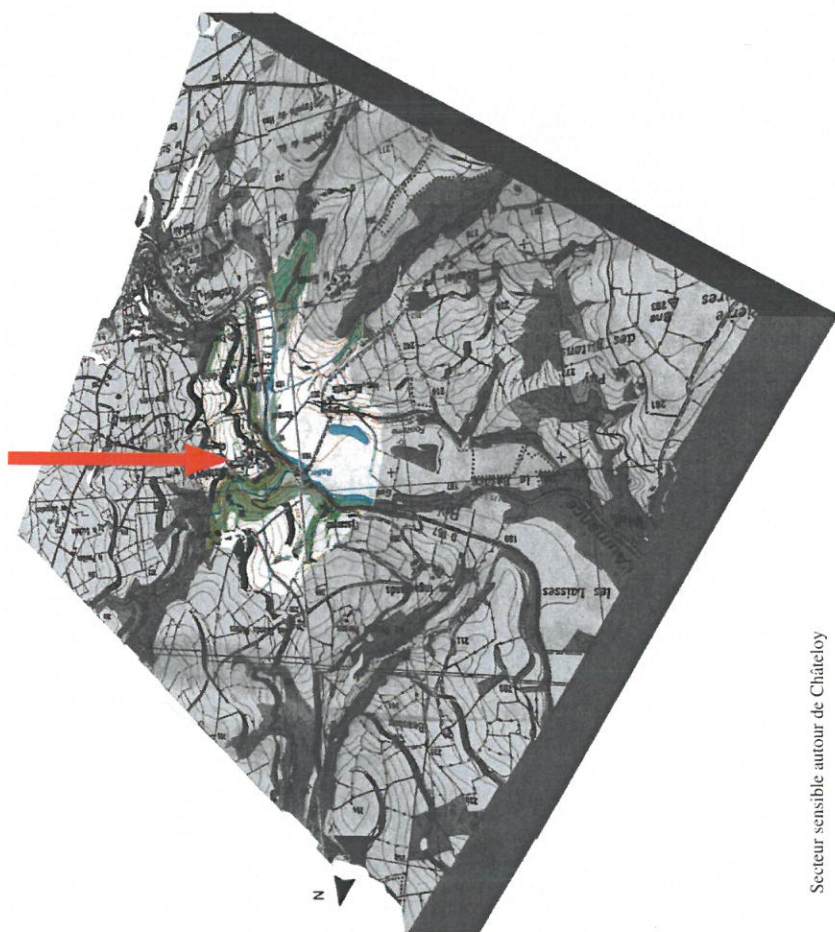
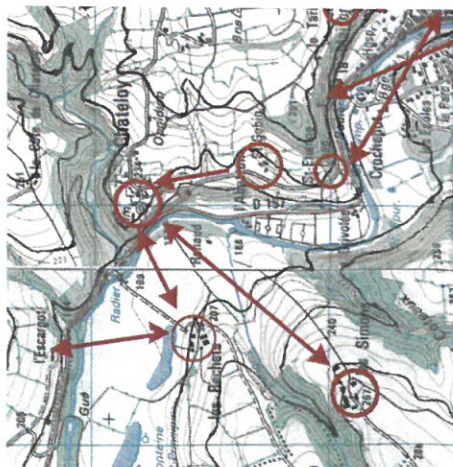
Il existe un réseau de covisibilités proches qui relie les deux rebords de plateau, et quadrille le paysage organisé autour du village, avec des points comme Bellevue et la chapelle du Calvaire, Maison Rouge, le château de Hérisson, la chapelle St Etienne.



Les vues proches autour du bourg



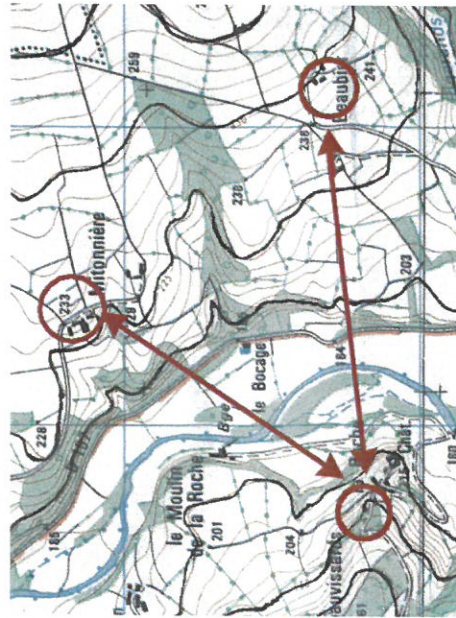
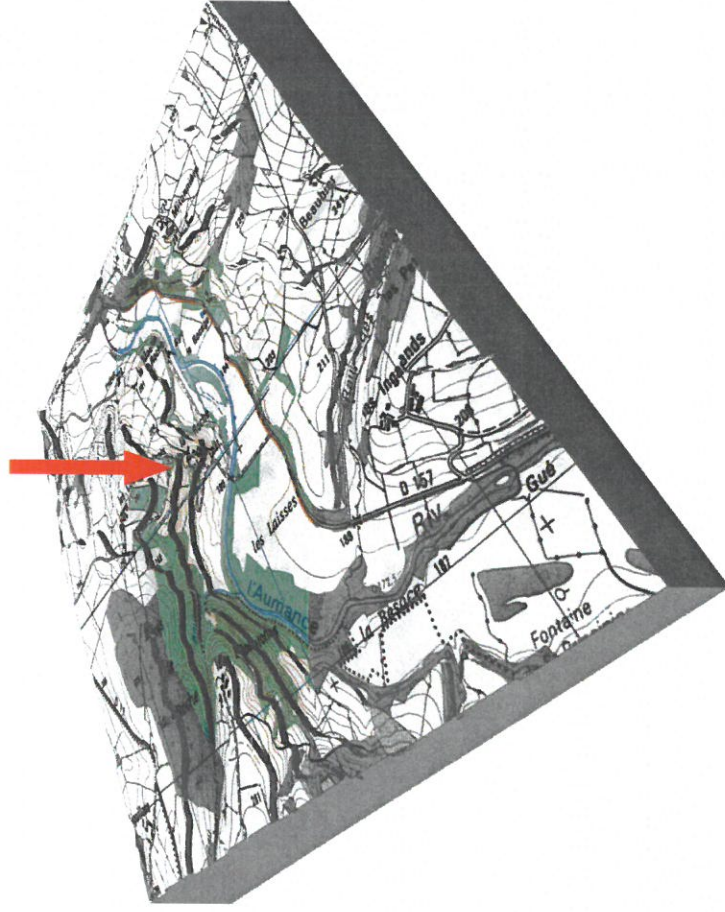
Autour de Châteauneuf



Secteur sensible autour de Châteauneuf



Autour de la Roche



3. En articulation avec le «grand paysage»

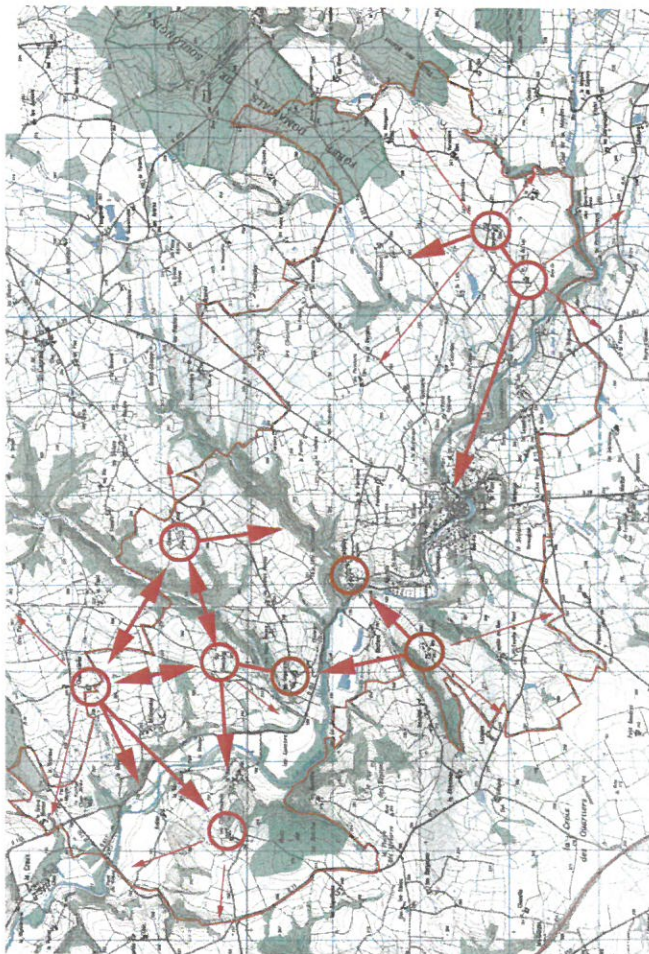
Les points hauts constituent par ailleurs un réseau à l'échelle du plateau.

Les bâtiments qui y sont construits entretiennent des rapports de covisibilité lointaine : ils se répondent entre eux visuellement sur de longues distances, souvent de part et d'autre de la vallée de l'Aumance.

Mais ils sont aussi visibles depuis plus loin sur le plateau. De cette façon, ils entrent en rapport visuel avec le paysage à l'échelle du plateau entier. Ils s'ouvrent sur le territoire du plateau.

Pour la plupart, ces bâtiments appartiennent aux réseaux de covisibilités organisés autour de points importants comme Châtelet, La Roche-Othon, etc., comme on l'a montré. En participant à deux types de covisibilité, ils articulent deux échelles de perception du paysage : celle du rebord de plateau et celle du plateau entier.

Ces bâtiments visibles de loin constituent des repères de premier ordre dans le paysage du plateau. Il s'agit généralement de fermes : ceci pose le problème de l'extension des corps de ferme, ou de la construction de nouveaux bâtiments agricoles. Une vigilance particulière doit être portée sur ce point, en matière d'insertion dans le paysage. Cette intégration paysagère commence par une implantation judicieuse du bâtiment dans le site, c'est-à-dire une implantation conforme aux logiques supposées par le relief, et décrites plus haut.



Les principales vues lointaines



Vue lointaine sur le site du bourg



Vue lointaine sur Châtelet

1.3. Le rôle des versants et lignes de crête

Les versants

La logique qui gouverne le site, et articule le fond de vallée et le plateau, met en jeu les versants de la vallée.

Ceci se fait à plusieurs titres :

Les versants apparaissent en premier plan de plusieurs points focaux, comme Chatelet.
Les versants refferment physiquement, sont l'enveloppe réelle des séquences de vallée.

Leur qualité se répercute donc sur l'ensemble de l'entité qu'ils contiennent, surtout lorsque la vallée est large et que les versants sont très visibles. Ceci vaut en particulier pour le tronçon de vallée occupé par le village, ainsi que pour ceux situés en aval.

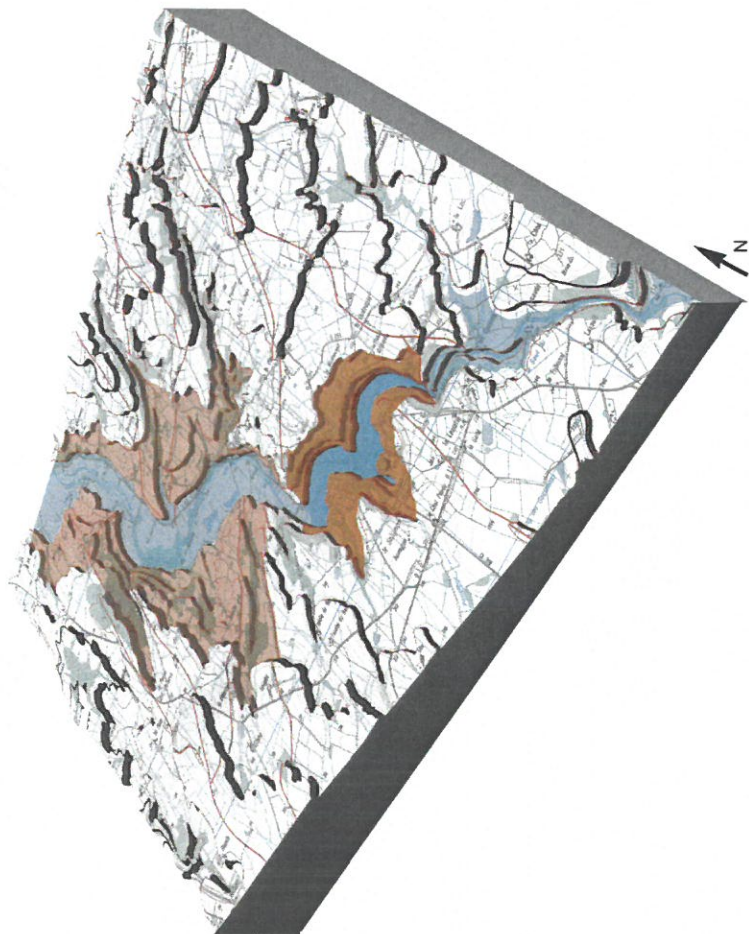
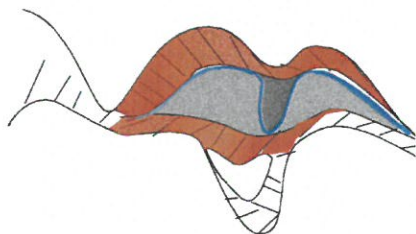
La plupart du temps, les versants sont boisés : leur pente marquée les rend impropres à l'agriculture. Ces boisements sont constitués d'essences locales, c'est-à-dire à feuilles caduques, chênes ou charmes. Il est important de conserver l'unité des versants en évitant d'introduire des essences étrangères. Notamment, les résineux sont opaques, et tranchent par rapport aux espèces indigènes. Ils sectorisent les versants.

On remarque par ailleurs une tendance à l'enfrichement des versants, en particulier au nord du village. Ceci pose un double problème :

- d'une part le paysage se dévalorise. Il se crée une impression d'abandon, de délaissement
- d'autre part, l'enfrichement amorce une évolution du site qui peut aboutir à la fermeture de vues.



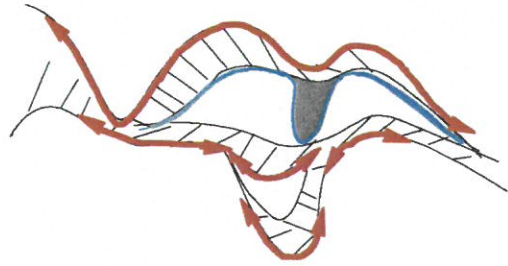
Les principales vues sur le site mettent en valeur les versants de la vallée.



L'enfrichement des versants risque de fermer certaines vues intéressantes.



La plantation de résineux tranche dans le paysage par rapport aux essences locales



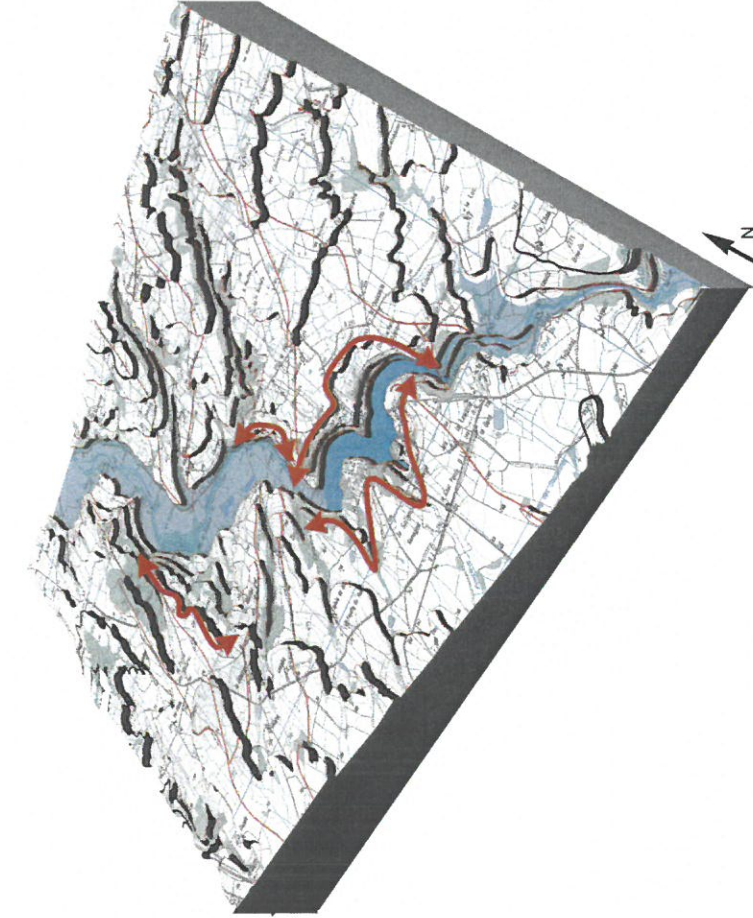
Les rebords de plateau

La partie du versant la plus sensible est la *ligne de crête* (rebord du plateau). Celle-ci donne au versant, et à l'entité qu'il contient, son contour visuel. Elle dessine son horizon. Le rebord de plateau est par conséquent très important dans l'identité du site. Il se caractérise par son aspect ras, qui permet l'ouverture de vues sur le village et sur les alentours.

Les constructions sur cette partie du relief sont par conséquent des opérations extrêmement délicates du point de vue de l'intégration dans le site.

A Hérisson, la logique d'utilisation du site a fait que les bâtiments se sont construits soit groupés en fond de vallée/piéd de versant, soit isolés sur des points hauts stratégiques. Il s'agit dans ce dernier cas, en général, de bâtiments importants, à l'échelle du territoire qu'ils occupent, comportant plusieurs corps (des fermes la plupart du temps).

L'intégration paysagère des bâtiments construits en ligne de crêtes est donc d'autant plus difficile qu'elle n'obéit pas à la logique générale d'utilisation du site, et qu'elle touche un point très sensible du paysage.

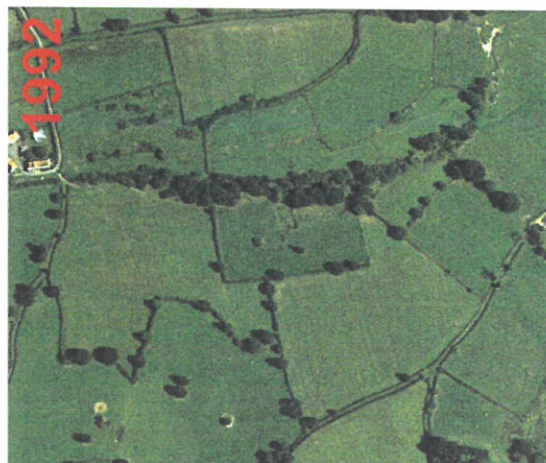


1.4. Les structures végétales

Le bocage

Le bocage est ici assez lâche, alors que le Bocage Bourbonnais présente traditionnellement des mailles serrées. La comparaison entre cadastre ancien et cadastre moderne indique qu'en un peu moins de deux siècles, le parcellaire agraire s'est fortement modifié et recomposé (sans que ses constantes dimensionnelles soient altérées), essentiellement aux abords des lieux bâtis (comme à Châteley). On peut penser que ces mutations foncières (dont on ignore les raisons) ont amené la disparition, ou la non reconstitution, de nombreuses haies bocagères. Il s'agit d'un bocage avec de nombreux chênes adultes. On remarque souvent, dans les parcelles de pâturages, des chênes isolés, qui apparaissent comme les reliquats de haies bocagères disparues. Cette altération progressive du bocage pourrait banaliser les paysages.

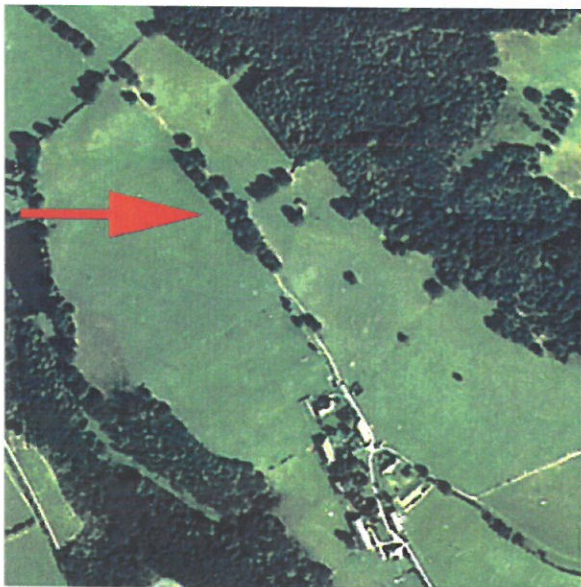
Le bocage est, sur la commune, dans un état de conservation médiocre. Il n'a pas de valeur exemplaire par rapport aux paysages de la région. Il n'en reste pas moins que le bocage est un élément capable d'apporter de la qualité à un paysage, et à plus forte raison lorsqu'il est identitaire de la région. Il est donc intéressant de conserver et entretenir autant que possible les haies existantes, voire inciter à leur réhabilitation dans les secteurs-clefs du paysage.



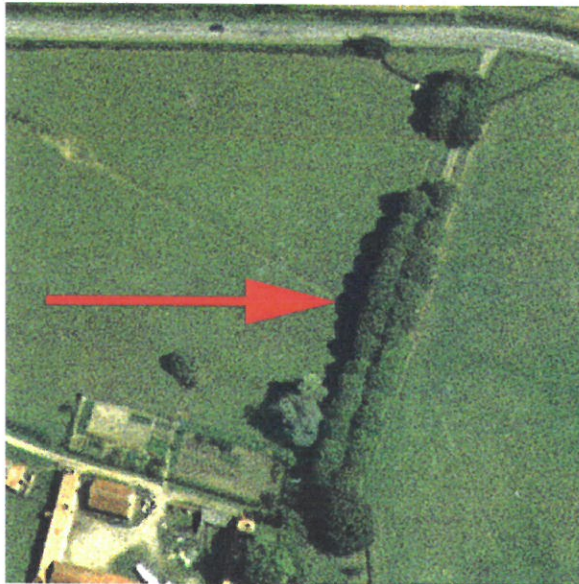
Les autres structures végétales

L'autre type de structure végétale assez présente sur le territoire est le double alignement d'arbres à l'entrée des propriétés.

Ces doubles alignements, généralement de résineux, comme les pins, sont des arbres marqueurs. C'est-à-dire qu'ils tranchent volontairement sur les essences locales afin de marquer dans le paysage, la présence d'une propriété. Cette habitude est héritée du XIX^e siècle. Il peut s'agir également d'un double alignement de chênes, reconnaissable alors par la densité, plus forte que dans les haies courantes, de ces arbres, ainsi que par la régularité de la plantation. Ils sont intéressants dans la mesure où, à la fois, ils entrent dans la continuité des haies bocagères -ils prennent le relais de charmilles arborées (chênes)-, et rendent lisibles les entrées des grandes propriétés. Ils font la transition entre les zones exploitées et les zones habitées de l'espace agricole. Ils appuient la structure végétale donnée par les mailles aujourd'hui distendues du bocage, en même temps qu'ils apportent un élément simple favorisant la lisibilité du paysage. Il s'agit d'un principe à valoriser et maintenir, voire renforcer.



Les Simons



Favrotière



Certains chemins s'apparentent à des allées plantées.

1.5. L'importance de l'eau

Les rapports eau/bâti

Le village est installé à l'intérieur d'une boucle de l'Aumance. Ceci suppose d'emblée un rapport très fort entre le bâti et le cours d'eau, ainsi qu'une présence visuelle de l'eau dans le village.

Le faubourg offre une façade abrupte sur le cours d'eau. Cet alignement bâti en léger surplomb sur l'Aumance, sans espace de transition, produit un paysage urbain de qualité. Cette caractéristique paysagère est peu fréquente en Bourbonnais, où les fronts bâtis sont en général retirés des rivières.

Ailleurs, le contact entre le village et l'eau se fait par l'intermédiaire d'un élément végétal, le quai auquel s'ajoute un double alignement remarquable sur la partie la plus méridionale de la rive droite. Ce quai est un élément de transition intéressant entre le bourg et le cours d'eau : il propose un espace public en complète adéquation avec l'identité du village, et il instaure une marge de recul entre le bâti et le cours d'eau. La qualité avec laquelle il est traité est un enjeu important.

Le rapport entre le bâti et l'eau sous-tend dans ce site la problématique des crues, puisque l'Aumance est une rivière qui sort très régulièrement de son lit mineur.

Les végétaux spécifiques

La présence de l'eau sur le territoire se manifeste par une végétation spécifique, comme les peupliers blancs.



2. Histoire urbaine du site

2.1. Les origines

Dès les temps proto-historiques, le passage de la vallée de l'Aumance est protégé par des fortifications. Il faut rechercher l'origine du site dans la présence de l'oppidum de Cordes, site gaulois (la Tène) et gallo-romain encore mal connu. Le point d'appui fortifié de cet oppidum dominant l'Aumance (ou l'Éuil) a fixé une forte resse médiévale, qui a elle-même donné naissance à la ville de Hérisson.

L'absence de fouilles systématiques avant la période récente a encouragé les érudits locaux, en particulier au siècle dernier, à enjoliver quelque peu le passé gallo-romain, et à fixer le scénario de la destruction de cette "ville" par les "Goths", amenant le repli des rescapés sur le site de Hérisson. On connaît peu les spécificités urbaines de Cordes, de même que l'origine du noyau urbain sur ce site. On admet que des voies "romaines", en fait probablement antérieures, pénétraient dans sa double enceinte, encore très lisible aujourd'hui. Il s'agit d'un oppidum des Bituriges, qui constitue le point le plus avancé de cette tribu vers le Sud, à la frontière du territoire des Arvernes.

Ce qui est avéré, est la constitution progressive du Duché de Bourbon, par la mise en place de points d'appuis fortifiés à partir des X-XII siècles, avancés comme des "pions" aux confins des anciennes Cités gallo-romaines des Bituriges, des Éduens et des Arvernes (matérialisées jusqu'à la Révolution par les limites des arches vèches). Les ducs de Bourbon s'emploient à contrôler le Val de Cher, axe de pénétration important, comme ils ont contrôlé le Val d'Allier en fondant Moulins. La qualité militaire du site de la forteresse de Hérisson la fera perdurer jusqu'au XVIIe siècle, date à laquelle elle sera abandonnée. Mais Montluçon, Vallon ou Cosne, "mieux" situées, connaîtront un développement futur ne permettant pas au bourg de Hérisson d'accéder à un stade urbain plus élaboré.

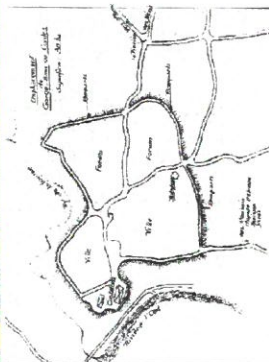
2.2. Destruction de Cordes, fondation de Hérisson ?

On reste peu renseigné sur le scénario de la destruction de Cordes, généralement situé vers 475, avec le passage des Wisigoths... (ou vers 380 pour d'autres auteurs du début du XXe siècle). Il est plus que vraisemblable que cet abandon s'est déroulé selon un schéma moins brutal et plus progressif. Le ralentissement ou la disparition des flux religieux et marchands, la dissémination d'une population en déclin démographique sur un site trop vaste pour être défendu efficacement, ont pu amener les habitants à se regrouper plus près d'un lieu défendable, et à proximité de l'eau.

Le dénombrement effectué par Nicolai en 1569 laisse toutefois apparaître des poids de population presque identiques à Châtelay et Hérisson (respectivement 153 feux et 180 feux), ce qui contredit la théorie d'un abandon total du site de Cordes. Jusqu'au XVIIIe siècle, l'église paroissiale de Hérisson est en fait celle de Châtelay. Les deux entités ont dû perdurer parallèlement pendant une assez longue période.

La fondation légendaire de Hérisson par Archambaud II a été située en 989, alors que le nom du site n'apparaît que vers 1030. De même, on admet que le prieuré de Châtelay a été fondé au XIe siècle, alors que la première mention de son nom est de 1221, et que l'existence d'un prieuré n'est attestée qu'en 1327. C'est dire combien lacunaire est l'histoire de la fondation du site.

Il est vraisemblable que la fondation de la forteresse n'a pu être envisagée en l'absence totale de population à proximité du site. On a même imaginé que la période médiévale avait vu des travaux pharaoniques de détournement de la rivière...



Les différents sites urbanisés au cours de l'histoire.
L'oppidum de Cordes est délimité par deux enceintes distinctes, l'une circonscrivant la ville proprement dite, l'autre une zone de moindre densité urbaine. Différentes hypothèses ont été avancées pour identifier la topographie de Cordes, notamment à partir de fouilles.

Par comparaison, l'enceinte médiévale de Hérisson (portée en rouge) paraît restreinte.

(cliché IGN de 1992)

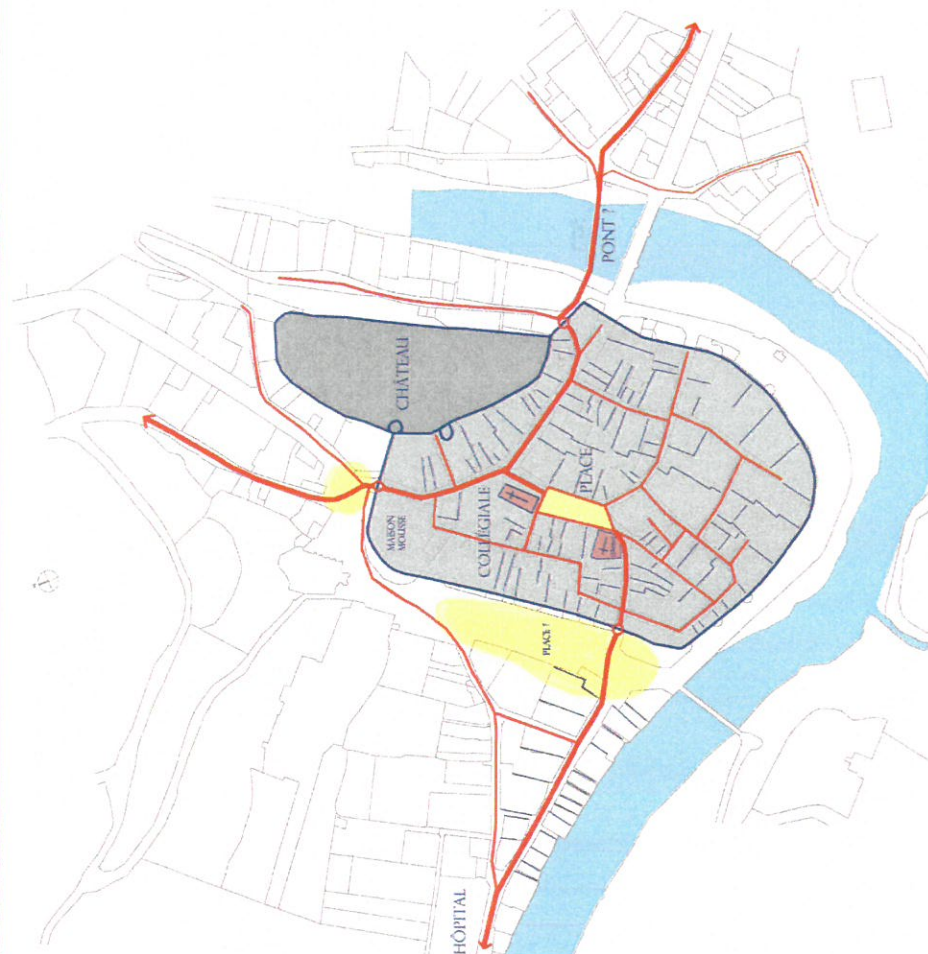
2.3. Hérissou, ville médiévale

Il est vraisemblable que le *bourg* et la *forteresse* ont une communauté de destin durant la période médiévale. Celle-ci n'est toutefois "belliqueuse" que par périodes. Les premières guerres sérieuses, qui ont influé sur le peuplement et la forme des villes interviennent au XIV^e siècle, alors qu'auparavant, on reste dans le domaine du "coup de main" local. La ville qui va se développer au pied de la forteresse, a donc pu être plusieurs fois remaniée, en particulier vers la fin de la période médiévale.

On considère que plusieurs châteaux se sont succédé sur le site, peut-être à l'origine ancien point d'appui de l'oppidum de Cordes. Le premier château aurait été édifié par les Ducs de Bourbon entre les XI^e et XII^e siècles.

Le bourg pré-existe-t-il dans sa forme, ou bien est-il une fondation *ex nihilo* des Bourbons, soucieux d'assurer par un peuplement significatif l'existence de leur forteresse ? La réponse n'est pas aisée à formuler. La trame parcellaire est loin d'être irrégulière, et tend à une certaine orthogonalité, indice possible d'un lotissement géométrique. Les Ducs auraient pu aussi tenter de remettre de l'ordre dans une trame urbaine spontanée, notamment au moment où le Duc Louis II va fortifier le bourg de Hérissou vers la fin du XIV^e siècle ("l'enceinte aux 22 tours").

Le caractère "urbain" de Hérissou est avéré, et procède sans aucun doute de la volonté des Ducs de Bourbon. Durant le XIII^e siècle, Hérissou voit se fonder le collège des Chanoines, accueilli par l'église St-Sauveur (peut-être plus ancienne). En 1242, elle est érigée en chapellenie. Il est probable qu'elle dispose déjà d'un certain nombre de fonctions urbaines, comme l'hôpital.

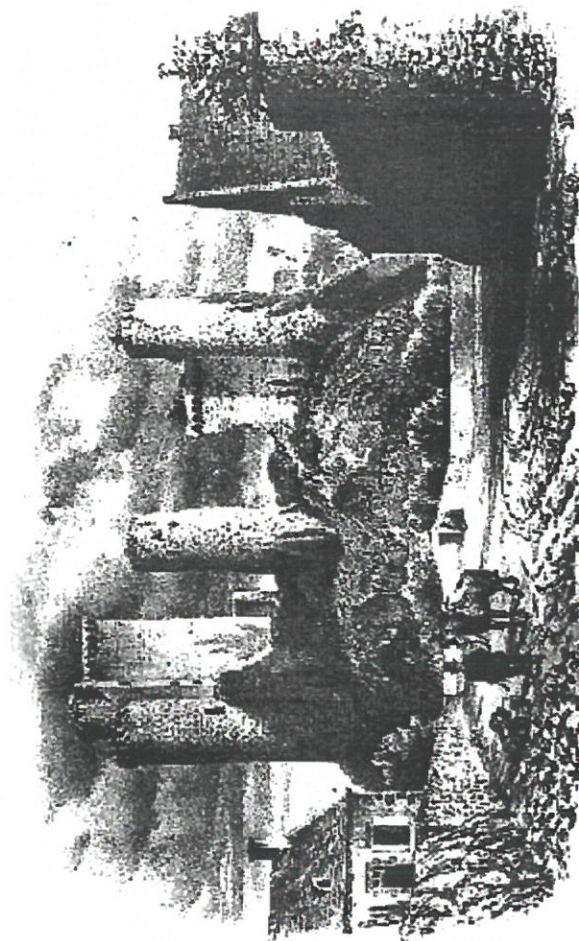


La structure de la ville médiévale

Elle s'organise autour du château, véritable "corps étranger" fiché dans le bourg, doté de 3 portes, dont deux nous sont parvenues presque intactes. Une seule place interne existe (sur laquelle ouvre la collégiale, et au 18^e siècle, la nouvelle église). Le parcellaire assez régulier de la partie intérieure de l'enceinte pourrait faire penser à une organisation réfléchie.

L'emplacement du pont médiéval reste conjectural.

On ne sait pas comment se répartissaient à l'intérieur les différentes activités. Le faubourg Ouest est probablement ancien lui aussi et son parcellaire est caractéristique des bords de rivière.



2.4. L'assoupissement...

Hérissseon va se figer sous l'influence de facteurs divers. Le Duché est rattaché à la Couronne, il n'y a donc plus d'intérêt politique à développer un site étoffant une frontière devenue inutile. L'artillerie disqualifie la forteresse, mais cette dernière va encore résister à un dernier siège au milieu du XVIII^e siècle (1651) date à laquelle elle est définitivement abandonnée. La ville n'est située que sur des axes routiers secondaires et l'Aunance ne semble pas navigable, coupée de nombreux moulins. Enfin, d'autres villes "mieux" situées Bourges à Clermont). Il faut pour la période moderne mentionner aussi Montluçon, qui va entamer à la fin du XVIII^e siècle une croissance foudroyante. L'histoire de la période classique confirme ce repli.

Hérissseon est l'un des rares sites du Bourbonnais à conserver une communauté réformée, dont on ne sait à vrai dire pas grand chose. Elle n'est plus mentionnée après 1652. Elle aurait été dotée d'un lieu de culte (improprement dénommé "Synagogue") et d'un cimetière distinct. Il est vraisemblable qu'elle ait été déjà dispersée à la révocation de l'Édit de Nantes, sous l'effet d'une persécution insidieuse.

Hérissseon reste une châtellenie, ce qui lui permet de conserver une population "administrative". Mais l'argent ducal une fois tari, il semble que les bâtiments créés par l'initiative politique ne soient plus entretenus. L'église St-Sauveur est si vétuste qu'elle reste fermée une dizaine d'années (de 1651 à 1662). En 1690 le château, désormais inutile, est mentionné comme démolé. On s'en sert sans doute comme carrière de pierre.

Le XVIII^e siècle voit la construction d'une église paroissiale en plein centre du bourg, ce qui manifeste la volonté d'autonomie des habitants face aux pouvoirs constitués (1727). Cette implantation signe le déclin de Châtellon, dont le prieuré est supprimé vers 1748. Cette église modeste survit à la Révolution et ne sera détruite qu'à la fin du XIX^e siècle.

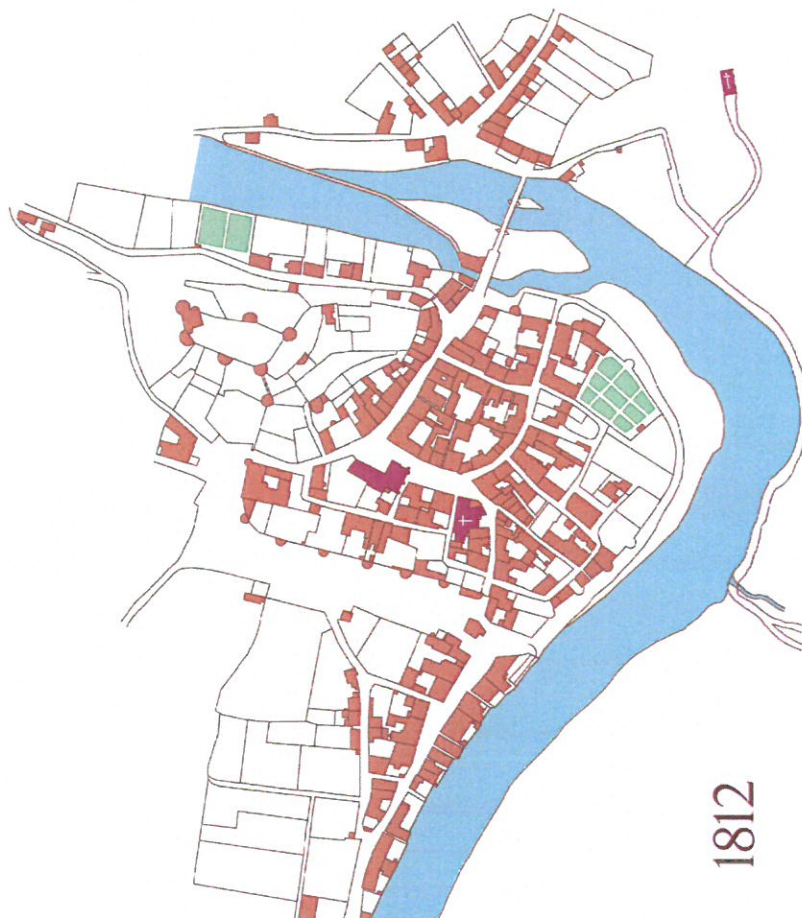
La Révolution n'amène pas de bouleversements majeurs. Hérissseon devient chef-lieu de canton, ce qui lui permet de conserver le statut qui était le sien lorsqu'elle était châtellenie.

Le XIX^e siècle va voir Hérissseon prendre sa forme actuelle. Le cadastre de 1812 nous montre une ville encore médiévale, avec tout un front fortifié sur l'actuelle avenue Marcellin-Simonnet, dont ne subsiste aujourd'hui qu'une tour altérée, et la porte. Les routes modernes n'ont pas encore été percées. Il existe un pont, sur l'emplacement du pont actuel, mais plus étroit, qui vient se bloquer sur un moulin. En cas d'inondation, ce dispositif formait un goulet à l'entrée de la ville présentant un indéniable danger. Il s'agit vraisemblablement du second pont de Hérissseon le premier s'étant situé plus au Nord, hors les murs, et en continuité avec les rues en étoile du faubourg.

En 1851, le pont actuel est construit, sans doute dans le même temps où l'on perce les routes actuelles. Vers cette même période, l'église de Châtellon est rendue à la commune. Mais celle-ci, envisage une nouvelle construction, en fond de perspective de l'avenue remplaçant le fossé Ouest. Elle sera édifée de 1854 à 1869, mais jamais achevée. Pour des raisons économiques, le clocher et sa flèche restent à l'état de projet. Le résultat en est une construction déséquilibrée, sans présence dans le paysage urbain. C'est toutefois sans doute cet inachèvement qui a permis la sauvegarde du clocher de St-Sauveur.

La fin du XIX^e siècle va voir naître la vocation touristique de Hérissseon. C'est la période d'installation des peintres de paysage, dans le sillage de Harpignies. Vers cette période apparaît également le comte de Hérissseon, qui modifie son véritable nom pour jouer au châtelain. Il achète l'ancienne église pour la démolir et en récupérer les matériaux. Il est également le propriétaire éphémère du château, qui n'a cessé de passer de main en main, sans être entretenu : en 1889, le donjon s'effondre, entraînant une tour d'enceinte. Le site prend alors sa silhouette actuelle, qui ne sera modifiée que dans les années 1990, période où l'on restituera des toitures sur ce qui reste, afin de stopper la ruine. La route de la vallée reste secondaire, aucun chemin de fer ne dessert Hérissseon : son destin de bourg secondaire est dès lors scellé.

Les cartes postales antérieures à la Guerre de 1914-1918 nous montrent une bourgade paisible, où les premiers touristes se prélassent sous les ombrages devant les hôtels. L'alliance de la campagne, de l'eau vive et des ruines romantiques est alors le fonds de commerce de cette activité. Les ruines sont d'ailleurs la propriété du Touring-Club de France, pour longtemps.



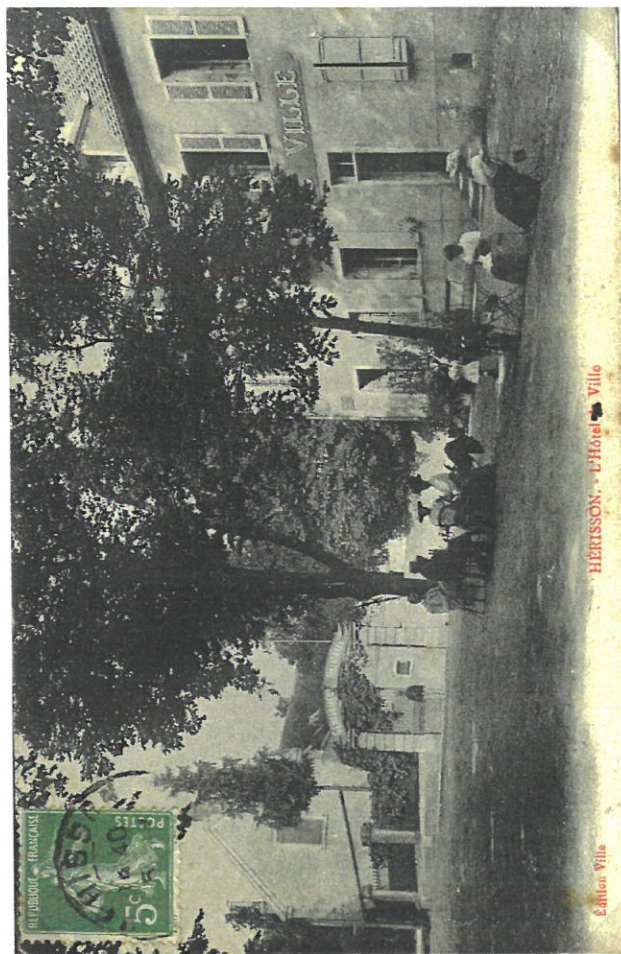
Le cadastre de 1812 (date incertaine).
Pour permettre les comparaisons, il a été reporté sur le cadastre actuel. Il représente Hérissseon dans sa configuration de la fin de l'Ancien Régime, avant les chantiers du XIX^e siècle...



2.5. La période moderne

La période moderne va voir un certain développement, qui affecte la rive gauche de l'Aumance, plus propice, car présentant des terrains moins escarpés. Le développement s'y effectue de manière pavillonnaire, reprenant les modes d'implantation urbains. Les typologies sont régionalistes, c'est à dire que selon l'esprit du temps elles se réfèrent à des régions parfois bien éloignées, comme le Pays basque ou la Normandie : c'est le temps du faux pan de bois, de l'enduit tyrolien à gros grain et des mises en couleur vigoureuses, importées par les maçons venus d'Italie.

La période suivant la seconde guerre mondiale va voir l'irruption du pavillon "Île de France", simple parallélépipède couvert d'un toit à quatre pans plus ou moins écrasé. La tuile est mécanique, à côte, souvent teintée en bleu-violet. Ce type basique va perdurer jusqu'à nos jours.



La transformation de la ville médiévale

La percée partielle de la route Cosne-Cérilly, le nouveau pont (portés en jaune au plan), vont conférer à Hérisson sa physiologie actuelle. On abandonne aussi à son sort la muraille médiévale, qui disparaît en partie (sur l'avenue Marcellin-Simonnet). Le clocher de la Collégiale est paradoxalement sauvé par l'achèvement de l'église actuelle...

3. Le patrimoine bâti

Quels sont les types de patrimoine bâti identifiables sur le site de Hérisson? On se situe dans un schéma traditionnel, avec un bourg groupé, à la forme cohérente, qui constitue un paysage à part entière et un territoire rural avec des implantations isolées, qui entretiennent presque toujours un rapport très fort avec leur site.

3.1. Le bourg, un ensemble de type urbain

Site de méandre, le vieux bourg de Hérisson présente une forme urbaine cohérente, mais relativement autonome, fermée sur elle-même. Elle provient de l'histoire même du site, façonné pendant la période médiévale. Par la suite, les évolutions ont été contraintes par ce cadre: interventions se limitant à des refaçonnages de l'espace, adjonctions de faubourgs dont l'échelle sera également conditionnée par le site.

La période moderne peut faire voler en éclats cette organisation. Les extensions interviennent sans logique de continuité avec l'ancien bourg, et restent le plus souvent de forme autonome. Dès lors les perspectives d'évolution du "centre", confiné dans un rempart encore très présent, peuvent devenir incertaines. Il convient donc de réaffirmer que le premier patrimoine de Hérisson, c'est sa forme même, concrétisée par des tracés, des alignements, des découpages parcellaires, sur lesquels toute intervention ne saurait être neutre.

Des problèmes de perte de substance, peu de mise en valeur

Ce noyau est-il menacé? Il est permis de répondre d'une manière ambiguë: de manière incontestable, la vie se retire du centre traditionnel: des immeubles restent sous-occupés, des commerces sont fermés. Il perd à la fois ses fonctions et son rôle symbolique de "centre". Du coup, c'est une certaine forme de tourisme qui réinvestit les lieux: résidences secondaires, boutiques d'antiquités. On aurait tort de croire cette évolution exempte de menaces pour la pérennité du patrimoine: on pourrait assister à une marginalisation de ce quartier, "par le haut". La vie n'est plus permanente, mais rythmée par les périodes de loisir, la belle saison, qui voit s'ouvrir les résidences. Le bourg court ainsi le risque de devenir un fanôme, et les habitants de s'en sentir "dépossédés".

On peut objecter que cette évolution peut permettre une conservation plus respectueuse du bâti, les nouveaux résidents, séduits par le site, attentifs à sa spécificité, s'attachant à une plus grande exactitude dans la restauration. Il n'en est hélas rien: seuls les "tics" des artisans diffèrent. Ainsi la mode du décrepissage des enduits provient-elle en grande partie des pratiques initiées par des résidents secondaires. On peut aussi être tenté d'en rajouter dans l'archaïsme... le pseudo-médiéval. Le façonnage architectural du bourg remonte en effet à la période classique et néoclassique, même si de très nombreux vestiges antérieurs ont été conservés: bourg médiéval certes, mais dont l'identité actuelle s'est définie entre le XVIII^e siècle et la guerre de 1914-1918...

La période moderne a également eu des conséquences sur l'espace public. Celui-ci a été envahi par l'automobile, dans les moindres surfaces exploitables, et alors même que les distances à parcourir dans le bourg sont dérisoires. La conséquence est en à la fois sociale et visuelle: les utilisations "autres" de l'espace (comme le jeu des enfants, par exemple) ont disparu, et certains monuments sont littéralement assiégés par les carrosseries... nuisance qu'on aurait tort de croire réservée aux villes.

Un rapport privilégié au milieu naturel

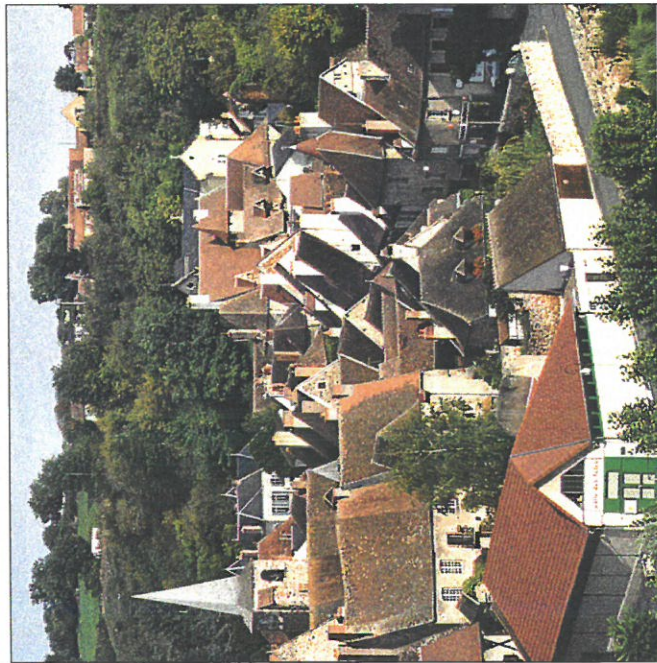
La position du bourg dans un site limité par la rivière et les flancs de colline l'a amené à entretenir un rapport privilégié avec ce milieu. Ainsi le parc très "naturel" de la rive gauche de la rivière, avec ses urbanisations certes modernes, mais noyées dans la végétation, apparaît-il comme le complément du bourg, un faire-valoir, qui renforce encore le caractère urbain du bourg. La situation est ici restée presque médiévale, la ville et la campagne ne développant aucune transition, aucun de ces "entre-deux" propres à diluer l'identité...

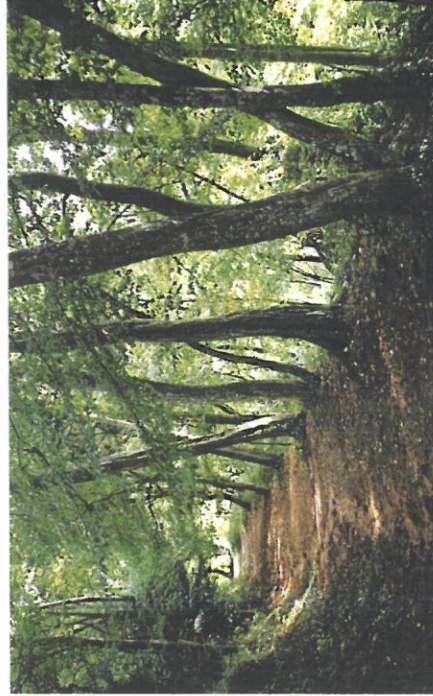
Le rapport à l'eau est plus ambigu. Il est vraisemblable qu'à part pour sa force motrice l'eau n'a joué aucun rôle historique à Hérisson. Elle est toutefois mise en scène d'une façon magistrale par la digue de Crocheport, qui fait de la rivière modeste un plan d'eau d'autant plus inquiétant que la ville est bâtie "à fleur d'eau"...



Le bourg apparaît comme un ensemble très cohérent, en plan comme dans sa perception visuelle.

Il connaît des problèmes architecturaux et de mise en valeur de type assez spécifiquement «urbain»





La rive gauche de l'Aumance est restée, quoique urbanisée dans la première moitié du XXe siècle, marquée par son appartenance au flanc boisé de la vallée.



L'eau est très présente au cœur du bourg même, une situation parfois lourde de conséquences.



Ce site a conservé un aspect naturel, que les annexes des constructions ont respecté avec un soin particulier; plantations, clôtures, évoquent plus les villes d'eaux ou de loisir de la fin du XIXe siècle que les prosaïques extensions modernes.



Le village de ChâteLOY est l'un des emblèmes de Hérisson. Toutefoix, la structure en est peu développée, et seule l'église en proue sur la vallée signale son existence.



La comparaison du cadastre existant avec celui de 1812 a révélé que si la physionomie du village a peu changé, le parcellaire rural a subi des évolutions;

3.2. Le cas particulier de ChâteLOY

Le village de ChâteLOY, aujourd'hui dépourvu de toute fonction urbaine, a néanmoins conservé son autonomie formelle. Il se réduit toutefois à quelques maisons, généralement peu anciennes, souvent excessivement modernisées. Le prieuré, plus ancien, fait exception. Il exprime toutefois le "goût" des années 1950 en matière de restauration, avec un recours systématique à la rusticité, et à des plantations décoratives étrangères au contexte végétal local.

Ce village, dont l'église en proue balise fortement la vallée ne présente pas une physionomie ancienne, ni même d'espaces publics de caractère villageois. Il est cependant très identitaire du site de Hérisson, pris dans l'acceptation de la vallée de l'Aumance. C'est l'un des sites le plus menacé de fermeture visuelle, la broussaille envahissant les terrains en pente abandonnés, cédant place à des reboisements plus ou moins spontanés.

Son intérêt est caché, voire mystérieux, puisque son sous-sol contient les structures enfouies de l'ancien oppidum biturige et de la ville gallo-romaine. Toutefois aucune information n'est délivrée, ni par la vision directe de vestiges, ni par une signalétique. La connaissance de l'intérêt du site, au-delà de l'église et de son point de vue, reste donc limitée aux échelons techniques.

Repérage des indices archéologiques à ChâteLOY (DRAC-SRA 2002)

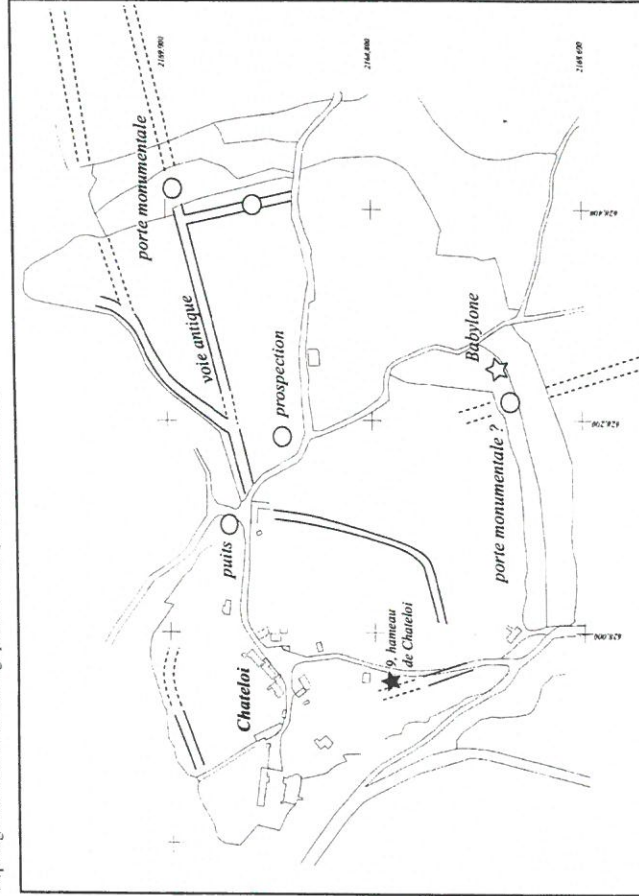


Fig. 3 : HÉRISSON, Oppidum de Cordes-ChâteLOY. Cartographie des découvertes gallo-romaines sur le site et localisation du lieu de l'opération (★) et du Babylone, lieu de l'opération des sondages programmés (☆); LALLEMAND, 2001)

3.3. Des structures bâties rurales en voie de disparition

Le territoire communal offre l'image d'un terroir rural partiellement habité, et encore exempt de lourde pollution visuelle. Certains écarts ou hameaux ont survécu. D'autres, désertifiés, disparaissent, ou vont le faire à brève échéance.

En fait c'est toute une organisation socio-culturelle qui vient de disparaître, celle de la société rurale traditionnelle. Ce type de patrimoine, "sans architecte", est en général survalorisé : à la limite du technique, de l'ethnologique, de l'architectural, on le voit disparaître en ce moment même, sans pouvoir intervenir autrement que de manière muséographique (figer les choses pour en garder le souvenir). On réagit de manière émotionnelle. Le vieux moulin presque ruiné auquel plus personne ne pensait est placé sur le même plan que le château, la chapelle gothique, ou la maison de la Renaissance. Se constitue ainsi un "corpus patrimonial" difficile à délimiter, mais porteur de toutes les nostalgies, légitimes ou non : anciennes maisons d'habitation, pigeonniers, granges, anciens moulins (on en dénombre pas moins de 9 en amont de Hérisson...).

Il est à noter que ces structures, lorsqu'elles ont été restaurées, ont presque toujours été dénaturées. Cette évolution est d'ailleurs inéluctable, pour des raisons d'adaptation à des modes de vie différents.



De nombreux sites présentent des indices de dégradation d'anciennes structures bâties rurales. Toutes ne sont pas anciennes (comme cette partie de l'ensemble de Montchemin, en haut à droite). La plupart remontent à la fin du XIXe siècle, voire au début XXe. Leur conservation est incertaine. Leur "patrimonialisation" est récente, consécutive à la disparition des sociétés paysannes traditionnelles.



Aujourd'hui protégé au titre des MH, le pigeonnier de Crochepot, du XVIIe siècle, illustre bien la situation de désuétude de certains éléments de patrimoine bâti, sans utilité directe, ni réutilisation possible.



3.4. Architecture & matériaux

Les types architecturaux

Le site de Hérisson présente des typologies architecturales distinctes qui peuvent être classées selon plusieurs séries, non exemptes de recoupements et chevauchements ou filiations.

On doit d'abord distinguer l'urbain du rural. Les architectures *urbaines*, qui vont la période médiévale à nos jours, sont fondamentalement différentes de celles correspondant aux structures rurales, fixées entre la fin du XVIIIe siècle, et la guerre de 1914-1918. Elles diffèrent par leur programme, leur conception même, qui correspondent à des cultures différentes, voire opposées. Elles s'influencent toutefois mutuellement, le rural puisant souvent dans l'architecture savante. La période moderne connaît une survalorisation du rural, qui a influencé les typologies pavillonnaires, ou les modes de restauration, par exemple.

Une difficulté d'établir une classification nette est l'interpénétration des époques. Chaque période a en effet reconstruit, modifié, parfois sans que les volumes généraux soient affectés. De nombreuses constructions aux façades "classiques" sont ainsi de toute évidence "médiévales" par leur volume. Ainsi le bâti du bourg de Hérisson s'est sauf exception, lui aussi, fixé entre la fin du XVIIIe siècle et la guerre de 1914. Cette période longue voit une constance des pratiques, rompue à la période moderne.

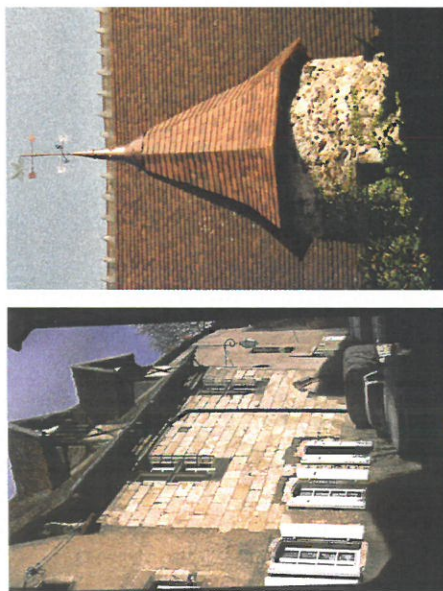
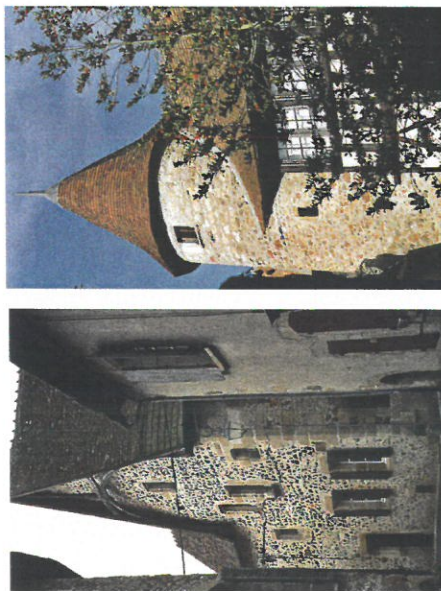
Au risque de la simplification on peut identifier 6 types principaux, correspondant à des périodes historiques. Les types les plus anciens sont les plus mal connus :

Médiéval

Ce terme regroupe commodément des périodes très différentes, qui vont de l'art roman jusqu'aux prémices de la Renaissance. Hors vestiges archéologiques et monuments protégés MH, on ne dispose pas de construction "pure" de cette période. La plupart des constructions civiles qu'on pourrait qualifier de «médiévales» ont été remaniées par la suite, parfois en conservant leur volume, voire leur organisation parcellaire (autour d'une cour par exemple). On relève de hauts pignons, l'existence de tourelles d'escalier en poivrière (mais il s'en réalise en Bourbonnais jusqu'au XVIIIe siècle). Les ordonnances architecturales restent dépourvues de symétrie et les ouvertures ont des encadrements moulurés, souvent divisées par des meneaux. *On ne dispose d'aucune documentation complète et fiable sur l'aspect des constructions (notamment en matière d'enduits ou de décors de façade)*. Mais il est vraisemblable qu'il existait alors des enduits, voire des décors.

Renaissance

Cette période en Bourbonnais a évacué rapidement les reminiscences gothiques pour développer des ordonnances conformes aux canons classiques. On note à Hérisson quelques rares constructions renaissantes. L'architecture commence de régulariser ses dessins de façade. Les ouvertures sont encore redressées par des meneaux et traverses. Les enduits, les décors, de cette période, tendent vers une sobriété toute romaine. Il n'est pas rare de peindre la pierre en faux marbre, ou d'utiliser un enduit blanc ou très clair... La situation à Hérisson est toutefois destinée à nous rester inconnue.



Aucune architecture ancienne ne nous est parvenue sans ajout ou modification ultérieure. On les identifie grâce à des détails qui ont pu se maintenir : encadrements moulurés d'ouvertures, tour d'escaliers en vis... Le constat est aussi bien valable pour la longue période médiévale, que pour la renaissance, vite rattrapée par l'émergence du style classique.

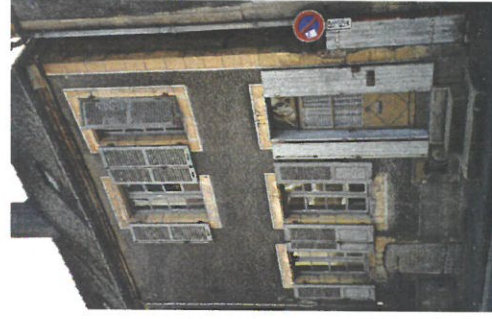


Le bel enchaînement de façades "classiques" de la rue Jean-Jaurès (faubourg de la Varenne) laisse apparaître des constructions plus anciennes, toutes rhabillées entre les XVIIIe et XIXe siècles.

On peut penser que cet âge de la fin de l'Ancien Régime est une période faste pour Hérisson. Les maisons sont construites avec recherche, et parfois un souci du décor non exempt d'une certaine noblesse.

Tout au long du XIXe siècle, on continuera d'utiliser les canons classiques pour mettre en forme l'architecture (ci-dessous construction datée 1816, immeuble de la fin du XIXe ou du début du XXe siècle).

Les réalisations de cette période sont sobres, utilitaires, peu décorées.



La période classique

Elle recouvre les XVIIe et XVIIIe siècles. Les ouvertures sont en général ordonnancées, y compris pour les constructions modestes. On rhabille beaucoup de constructions antérieures (comme au faubourg de la Varenne). On a pris l'habitude de considérer que les enduits sont alors clairs, les menuiseries gris clair ou brun rouge, sans en être complètement sûrs. L'ardoise apparaît sans doute à cette période. Un édifice emblématique de cette architecture se situe sur une commune voisine: le château du Creux. On conserve un grand nombre de constructions classiques à Hérisson: façade à symétrie axiale, décroissance de la taille des ouvertures selon les niveaux, lucarnes à joues, accessoires de toitures (girouettes, souches de cheminée...) définissent une architecture non dépourvue de noblesse.

La période néoclassique (XIXe siècle)

Les constructions du XIXe siècle se réfèrent encore au classicisme, mais on ne note pas à Hérisson d'éléments vraiment remarquables de cette période, comme sur des sites voisins (Néris les Bains en particulier). C'est une époque de constructions ordinaires, modestes.

La période moderne: rationalistes et éclectiques.

La révolution industrielle brasse formes "techniques", historiques, et matériaux nouveaux. Hérisson s'en tient à l'écart. Tout au plus l'ardoise et la brique en structure visible (comme au moulin de Crochepot) prennent-elle un peu plus d'importance. On recycle les formes historiques: la nouvelle mairie cherche à se présenter comme un château classique, quand la nouvelle église s'édifie en gothique...

Les types ruraux

Les fermes et bâtiments annexes se maintiennent globalement dans une configuration constante de la fin du XVIIIe siècle au premier XXe siècle (matériaux locaux, enduits, toits pentus de petite tuile, lucarnes...). Ces formes sont constantes dans le Bourbonnais.



Le moulin de Crochepot représente une déclinaison locale de la tendance fin XIXe de l'architecture rationaliste, avec sa structure de brique alternant avec de l'enduit.

Les architectures rurales s'inscrivent jusque vers les années 1900 dans la lignée des maisons de ferme bourbonnaises dont le type s'est élaboré au XVIIIe siècle.

Les tendances récentes et leurs contradictions

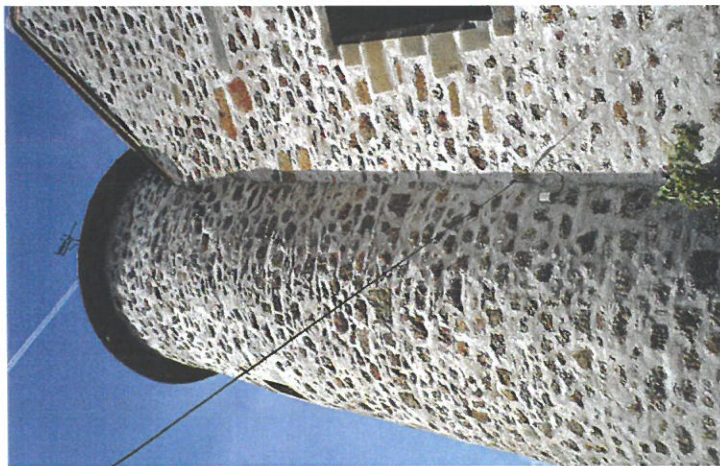
Site d'accueil de nombreuses résidences secondaires, Hérisson a développé un "style" de restauration particulier, qui a consisté à amplifier, ou introduire, une rusticité dépourvue de fondement historique. La suppression des enduits est en effet très répandue et appréciée, bien qu'à terme, elle encourage une dénaturation des architectures concernées. Dénaturation double, puisqu'elle concerne aussi bien le dessin de l'architecture (en supprimant l'enduit on neutralise l'effet visuel volontaire des encadrements d'ouverture) que la pérennité de maçonneries réalisées avec un matériau poreux, friable, non destiné à rester exposé aux intempéries.

La présence de minéraux colorés (comme les grès sidérolithiques rouges, fortement chargés en oxydes), la présence d'architectures anciennes ruinées ayant perdu leurs enduits, l'approche moderne de l'architecture (la "vérité" de matériaux laissés bruts) sont les causes de cette tendance. C'est l'une des préoccupations du futur règlement que de faire comprendre cette erreur.

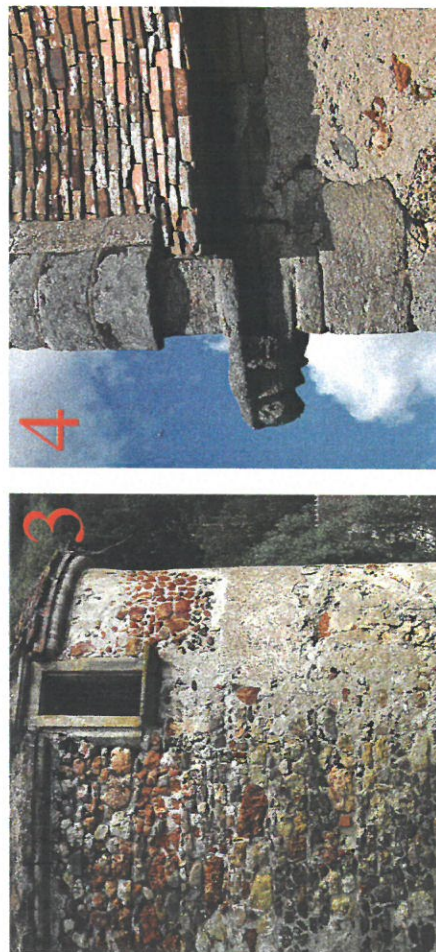
La période moderne n'a développé qu'un seul type architectural, le "pavillon". Il s'agit en général d'une cellule type (d'appartement des années 1960) coiffée d'un toit, et isolée au centre de son terrain. Ce pavillon est destiné à ne se combiner à rien d'autre, ce qui rend son voisinage avec les tissus traditionnels cohérents problématique. La tendance est à "régionaliser" le pavillon, en lui imposant au moins un matériau traditionnel, la tuile plate petit moule.

Il est pour le moins paradoxal de constater que dans le temps où l'on restaure l'ancien dans l'esprit *moderne* des années 1940 à 1960, la construction réellement *contemporaine* cherche à se re-situer dans une tradition locale...

D'une manière paradoxale, c'est l'idéologie de l'architecture moderne qui imprègne les méthodes de restauration actuelles (ainsi la pratique des rejointoiements après arrachage des enduits)...



... tandis que dans le même temps, les constructions "modernes" sont revêtues des signes de l'architecture traditionnelle...



Les matériaux de structure

Les matériaux utilisés localement sont généralement puisés dans le contexte immédiat. Au fil du temps, des matériaux produits industriellement dans d'autres régions les ont remplacés, certains avec une compatibilité d'aspect, d'autres pas.

La pierre

Le contexte géologique local est marqué par une très grande diversité. Hérisson est localisé à la charnière des deux zones informelles qui se partagent la rive gauche de l'Allier, celle où l'on construit en gneiss (qui forme le substrat local du site) et celle où l'on utilise le grès d'origine permienne (grès ou arkoses). Ce dernier minéral est également présent sur le site (sous diverses formes dont une forme gris beige, d'une tonalité moins chaude que certaines arkoses extraites en Bourbonnais), ainsi que le schiste, difficile à exploiter (utilisé aussi en moellons).

Le site de Hérisson est toutefois marqué par les arkoses et surtout les grès rouges sidérolithiques, utilisés dans de nombreuses constructions historiques (comme l'église de Châtelet ou le château). Certains encadrements de grès rose chiné semblent même avoir été destinés à rester vus.

Les carrières anciennes se situaient à Vallon, Meaulne, ou à Cérilly. Une exploitation est mentionnée à Châtelet (la Pierrière). Les grès de Midola (ou Midolas, près de la forêt de Tronçais) sont également mentionnés par certains auteurs. Ces carrières fournissaient surtout du moellon.

Les sols anciens ont été réalisés en fragments de granit ou galets de rivière, posés sur un mélange de sable et de chaux (technique analogue à celles des calades provençales).

Les enduits

L'existence d'enduits est liée à la fois à la proximité d'une production de chaux, et reste soumise à la qualité de la pierre locale. Ainsi, on admet que les maçonneries de gneiss ou de grès sont *systématiquement* enduites, simplement pour assurer leur protection. On n'a pas de renseignement sur l'origine de la chaux locale. Il est avéré que le sable provenait d'une sablière localisée à Crochetot. Les enduits anciens identifiés localement ne remontent pas au-delà de la fin du XIXe siècle. Comme dans le reste du Bourbonnais, ils sont d'une teinte claire, presque blanche, qui vire à l'ivoire en vieillissant. On est dépourvu d'information tangible sur les pratiques antérieures. Les mises en couleur n'apparaissent qu'au début XXe siècle (sous la double influence des maçons italiens venus du Piémont, et du développement des pigments chimiques).

La terre, la brique et la tuile.

Les plus proches exploitations d'argile sont localisées à Cosne. Il ne semble pas y avoir de construction en terre crue sur l'aire d'étude. Peut-être des remplissages en torchis ont-ils existé mais on n'en a plus de preuve tangible.

La brique arrive tardivement à Hérisson, et y reste secondaire. Elle est utilisée à partir du XIXe siècle comme matériaux de structure (chaînes d'angle, encadrements d'ouverture...) de constructions par ailleurs enduites, ou pour des éléments secondaires (souches de cheminée). La tuile fait l'objet d'un chapitre spécifique.

Le bois

Ce type de construction est fréquent en Bourbonnais à la période médiévale, sous forme de pans de bois. Toutefois sur le site de Hérisson très peu de constructions à pans de bois nous sont parvenues. Si elles ont existé, elles ont vraisemblablement disparu à l'occasion des guerres de la fin du Moyen-âge. Il subsiste toutefois quelques indices. Il s'agit de pans de bois destinés à rester enduits.

Le matériau de base jusqu'au XXe siècle est la pierre locale (grès de couleur ou schiste). Dans presque tous les cas, cette pierre est enduite.

1. L'ancien rempart de Hérisson pourrait n'avoir pas été enduit. Il s'agit sans doute de pierres de réutilisation et non de moellons tout venant.

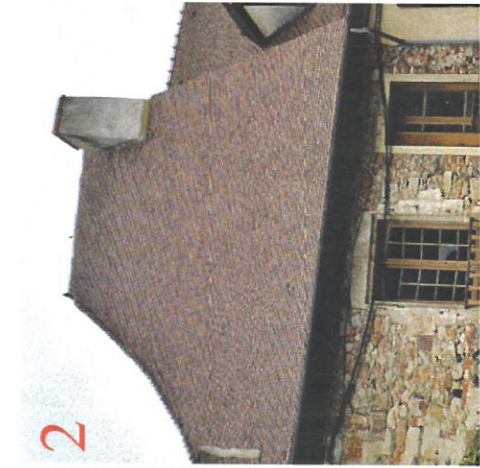
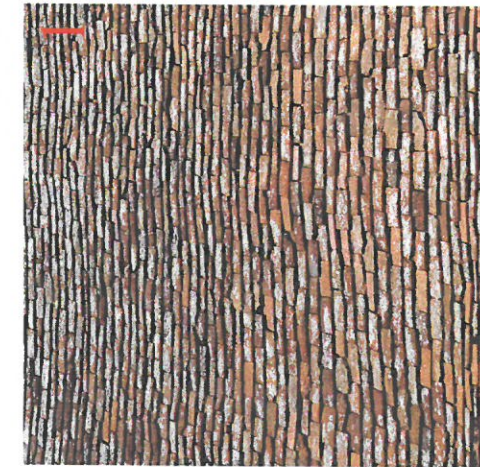
2. Cette construction rurale en voie de dégradation révèle bien le mode de construction : mélange de moellons, divers, enduit de finition un peu grenu, badigeonné en blanc chaîne d'angle en pierre de taille (années 1890-1900).

3. C'est l'érosion de l'enduit qui laisse réapparaître les pierres, non destinées à être vues : elles sont enduites parce que poreuses.

4. La pierre "vue" ou pierre de taille est utilisée comme structure dans de nombreuses constructions par ailleurs enduites.

5. On relève assez peu de constructions en pans de bois à Hérisson. Il s'agit en général de constructions modestes, non de logis élaborés. Contrairement à une idée reçue, ces constructions étaient le plus souvent enduites, les compositions en « noir & blanc » actuelles n'ayant pas de fondement historique avéré.

Les matériaux de couverture



La domination de la tuile plate

La plupart des historiens et géographes ont noté que le Bourbonnais, qui se situe à l'articulation de la France du Nord et de la France du Sud, a connu depuis la période médiévale une *régression de la tuile creuse sur toits à pente faible*, qui a cantonné ce matériau "méridional" au Sud du département. Il est probable que durant la période médiévale, ainsi que les représentations de l'Armorial de Guillaume Revel l'attestent, coexistent en Bourbonnais deux modes de couverture : la tuile creuse sur toiture à faible pente et la petite tuile plate sur toiture à pente forte. On estime que la limite nord de la tuile creuse au XVe siècle se situe au niveau de Moulins.

Aujourd'hui, la région ne voit que des toitures à petite tuile plate, seules des toitures d'églises (comme le chevet de Châtelet) ou le château (toitures reconstituées) présentant de la tuile creuse.

La tuile plate petit moule est le matériau de couverture emblématique du Bourbonnais. Rouge à l'origine, elle prend en vieillissant une texture très légèrement grenue, et une teinte gris-rose, difficiles à imiter par les matériaux modernes, mieux cuits donc lisses, et le plus souvent teintés artificiellement. Les toitures en petite tuile présentent des profils de 40 à 55°.

Il s'agit d'un matériau très ancien, apparu en fait au XIe ou XIIe siècle, dont la forme n'a pas varié depuis. Sa dimension est d'environ 15 ou 16 x 25 ou 26 centimètres, avec des variations très faibles selon les tuileries, nombreuses jusqu'à une période récente. C'est donc un matériau pratiquement "standard" qui pèse environ 1,2 kg à l'unité. Légèrement incurvée, elle est munie sur sa face inférieure d'un ergot qui sert à sa fixation. Une particularité bourbonnaise est la pose sur *chanlatte*, sorte de volige de section triangulaire. Les tuiles destinées aux arêtières sont *giromnées*, c'est-à-dire qu'elles présentent un dessin trapézoïdal et non rectangulaire.

Les faîtages sont très caractéristiques. Ils sont constitués de tuiles creuses ou demi-rondes (non giromnées) mises bout à bout, et scellées au mortier de chaux sous la forme d'un petit élément maçonné appelé *pigeon*, qui prend en général un profil pointu. Les arêtières peuvent également être traitées ainsi.

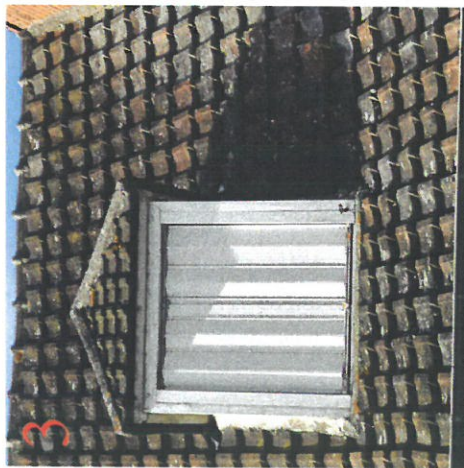
La plupart des restaurations réalisées dans Hérisson *intra muros* sont aujourd'hui de nouveau réalisées en petite tuile plate, après une éclipse de ce matériau entre les années 1950 et 1970 environ (période de fermeture progressive des tuileries locales). La "nouvelle" tuile plate est beaucoup plus uniforme que l'ancienne, du fait qu'elle est filée et non moulée (sur sable, à la main...), et cuite de manière constante. Elle en général pré-teintée, et ces patines doivent être cuites pour se conserver.

Les avatars de la tuile mécanique

La tuile mécanique apparaît officiellement en 1841 (date du premier brevet). Cette tuile fabriquée industriellement repose sur un mode d'assemblage par emboîtement. Cette innovation permet de passer d'un tiers de surface apparente pour la tuile plate, à 3/4 pour la mécanique : elle est donc plus économique, et permet l'allègement des charpentes. Par contre, son utilisation sur des plans irréguliers, trapézoïdaux... oblige à apposer des surfaces en métal, parfois non négligeables, et inesthétiques. L'aspect des toitures est donc fondamentalement différent. De plus, ces tuiles sont souvent ornées de motifs ou d'ondulations.

Le développement urbain foudroyant de Montluçon à partir du XIXe siècle aurait pu favoriser l'essor dans toute la région de ce matériau industriel. Montluçon développe en effet une architecture sans racines locales affirmées, introduisant tuile mécanique et ardoise, ce qui aurait pu influencer les pratiques du secteur. Au contraire la tuile plate va se maintenir jusqu'aux années 1950, période vers laquelle elle subit une éclipse.

C'est vers cette période qu'apparaissent les tuiles mécaniques "vieilles", colorées en violet, et qui affectent la construction neuve (sur pente moyenne) et la restauration. Ces tuiles au vieillissement calamiteux (elles virent au brun noir, tout en fixant les mousses) sont encore présentes sur le site, pour des constructions parfois exposées (comme au bord de l'Aumance, au pied du château).



Le matériau de couverture qui domine est la tuile plate petit moule, matériau emblématique du Bourbonnais.

1. La véritable tuile ancienne présente un aspect parfois irrégulier, une teinte "vieux rose" et un aspect grenu (elle est moulée sur sable). Elle se fixe facilement des lichens gris.
2. La tuile de remplacement est certes très voisine par l'aspect et la taille. Elle est cependant un peu « lisse » ; il s'agit en effet d'une tuile « filée » et non moulée.
3. La tuile mécanique à « côte », teintée ou non, n'est plus (et c'est plutôt une tendance encourageante) qu'un matériau marginal à Hérisson. Elle a pourtant été utilisée pendant une vingtaine d'années, y compris au pied du château.

La tuile plate grand moule

De nouveaux modèles de tuile industrielle lisse, de teinte plus proche de la tuile vieillie naturellement, ont récemment fait leur apparition. Il s'agit de la tuile plate "grand moule" encore peu présente sur le site.

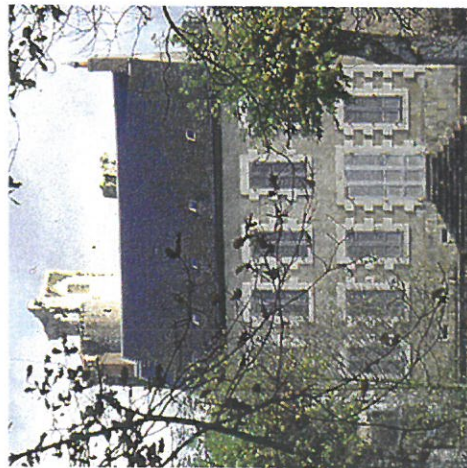
L'ardoise

Il est à noter que l'ardoise est également présente à Hérisson sur 10/15% des toitures. Ce matériau est parvenu par le Val de Cher, à la fois depuis le Sud par la Combraille (en provenance de la Marche) et du Nord (depuis le Berry, région de toitures mixtes). La Mairie, l'église néogothique, un certain nombre de constructions de la seconde moitié du XIXe siècle, sont couvertes d'ardoises.

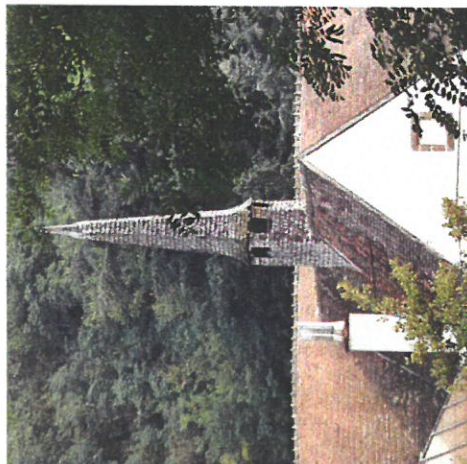
Le bardeau de châtaignier

La région n'est pas très éloignée de la châtaigneraie bourbonnaise (région d'Huriel) et on rencontre encore fréquemment des couvertures en bardeaux de châtaignier sur des clochers d'église. Il se peut d'ailleurs qu'aient pu exister anciennement des bardeaux de chêne, comme dans d'autres régions. Le bois, fendu selon ses veines naturelles, ne gonfle pas et résiste aux intempéries. D'abord doré, la couverture de bois prend avec le temps un aspect gris métallique très caractéristique.

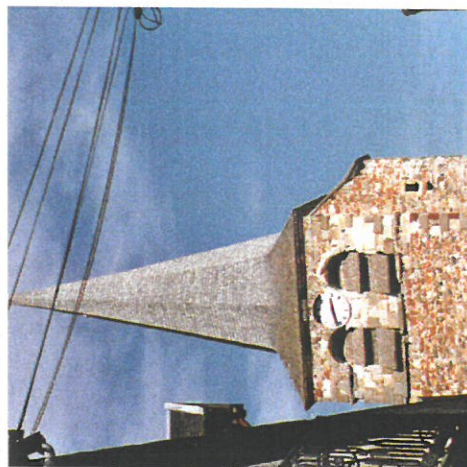
Ce matériau, qui convient aussi pour les bardages verticaux, est devenu rare, faute de production organisée. Il est présent sur les clochers de Hérisson (St-Sauveur, ancienne chapelle de l'hôpital) et de Châteauneuf.



L'ardoise reste assez peu représentée à Hérisson, sauf sur quelques constructions fin XIXe (la Mairie, entre autres)



Le bardeau de châtaignier, marginal aujourd'hui (faute d'une filière de production), est encore utilisé dans la région pour de nombreux ouvrages de couverture.



3.5. Le patrimoine

Il convient de distinguer les protections *officielles* au titre des MH, des repérages faits au titre de la ZPPAUP. La commune de Hérisson comporte 9 protections au titre des monuments historiques (une seule en 1913 lorsqu'est promulguée la loi sur les MH; il s'agit alors de l'église de Châteloy, protégée dès 1909).

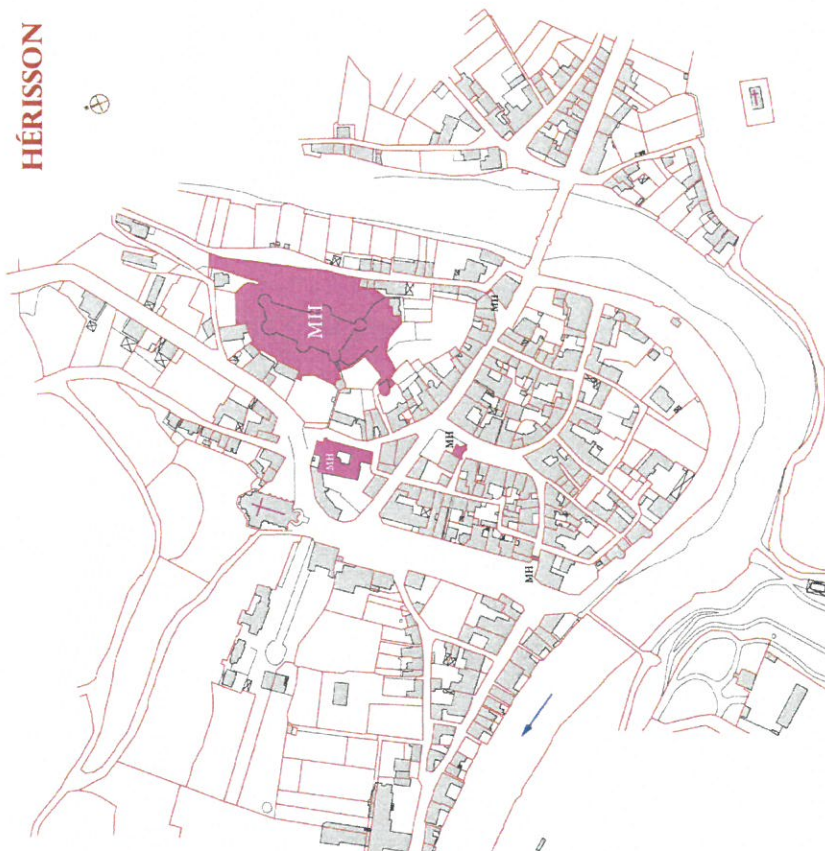
Les Monuments protégés dans le bourg

I. Les restes de l'ancien château féodal (classés MH le 16.12.1986)

Le château de grès rouge et gris, récemment consolidé, est évidemment l'emblème de Hérisson. Il jouit d'une très large visibilité, conséquence de son rôle militaire, dont on remarquera qu'elle donne à voir les ruines selon des angles très divers.

Il s'agit d'une mesure de protection récapitulative, prise en remplacement de la protection initiale remontant seulement à 1926 et qui couvre aujourd'hui la totalité de la parcelle AZ 50 (toutefois cette protection ne couvre toujours pas la totalité des vestiges, comme les restes d'une tour, des morceaux de courtine des enceintes extérieures...).

Les ruines actuelles remontent *grosso modo* au XVe siècle, qui a vu l'achèvement d'un processus de construction entrepris dès le Xe siècle. C'est un ouvrage considérable avec huit tours et un donjon, au centre d'un dispositif particulièrement défendu. On possède de nombreuses descriptions de ce château qui devait encore être frappant au XVIIIe siècle, date de son abandon. La Révolution n'entraîne pas de destruction particulière d'un édifice déjà très endommagé et à l'abandon depuis un siècle et demi. La commune de Hérisson se réserve une partie de la pierre pour repaver les rues... Durant le XIXe siècle, le château passe de mains en mains (le Duc d'Aumale, le comte d'Arison... ou encore un restaurateur parisien originaire d'Hérisson), pour finir propriété du Touring-Club de France. Aucun de ces propriétaires ne s'est vraiment inquiété d'assurer un entretien minimal... sans doute hors de portée tant les besoins sont gigantesques. En 1889, le donjon s'écroule, emportant l'une des tours... le château prend alors sa silhouette actuelle, jusqu'aux travaux récents de sécurisation. À l'avenir, un certain nombre de salles pourraient être rendues accessibles.



Le bourg de Hérisson proprement dit renferme 5 monuments protégés. Le plus important est le château dont la quasi totalité des vestiges est couverte par cette protection.

Les autres protections sont les deux portes de ville, l'ancien clocher de la Collégiale St-Sauveur et la maison Mousse.

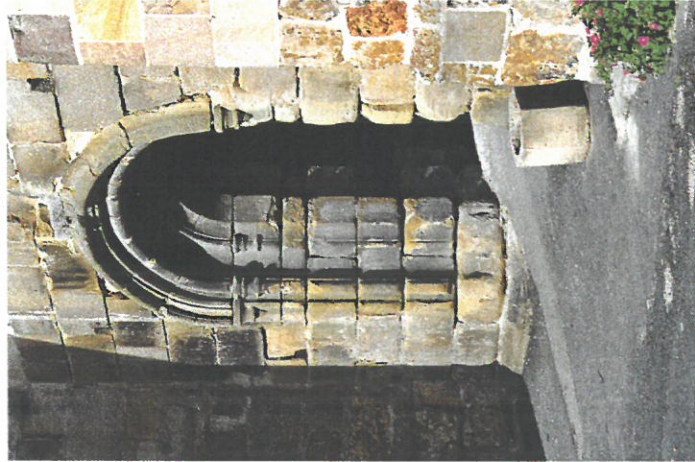
Le pigeonnier de Crochepot et la chapelle St Etienne, également protégés, et à proximité immédiate du bourg, ne figurent pas au plan ci-dessus



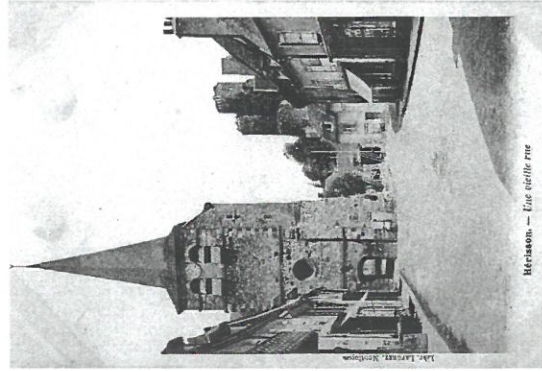
2. L'ancienne église Saint Sauveur (inventaire MH le 3.11.1927)

Il s'agit de l'ancien clocher-porche et de quelques restes de l'église Collégiale, vraisemblablement détruite au XIXe siècle. Cette collégiale avait été fondée par Gui de Dampierre, seigneur de Bourbon au début du XIIIe siècle. Cet édifice, remanié au XVe siècle, est en mauvais état dès le XVIIe siècle. Son clocher, qui sert de beffroi, a vraisemblablement été « sauvé » par l'inchèvement de l'église Notre-Dame, qui n'a jamais reçu son clocher.

Ces vestiges sont en mauvais état, malgré leur valeur archéologique et paysagère, et cernés par les voitures : l'église se situe sur la seule place de Hérisson intra muros... Il est à noter que les vestiges de l'église et de crypte ont été reconnus, et qu'une opération de mise en valeur est ici très facile à envisager, pour autant qu'on desserre la gangue de métal...



Bien que protégés, les vestiges de l'ancienne Collégiale sont peu mis en valeur et semblent se dégrader, malgré un entretien de la couverture de la tour.



3/4. Les fortifications d'agglomération

Il s'agit des portes de la Varenne (d'Enfer) et de la Rivière (Gateil ou Gateuil), ainsi que les restes de rempart (inventaire MH le 13.2.1928, 2 protections distinctes). Les éléments de remparts attenants aux deux portes ne sont pas précisés. Si la propriété des portes est évidemment communale, celle des remparts est incertaine, ceux-ci n'ayant sans doute jamais été déclassés de manière officielle. Ces deux portes ne sont pas des ouvrages particulièrement élaborés mais des souvenirs historiques précieux.



5. La maison Mousse (ou de Civray)

Cet édifice est inscrit à l'inventaire MH le 13.2.1995, (cette mesure remplaçant une inscription de 1956). L'extérieur et une partie de l'intérieur sont protégés.

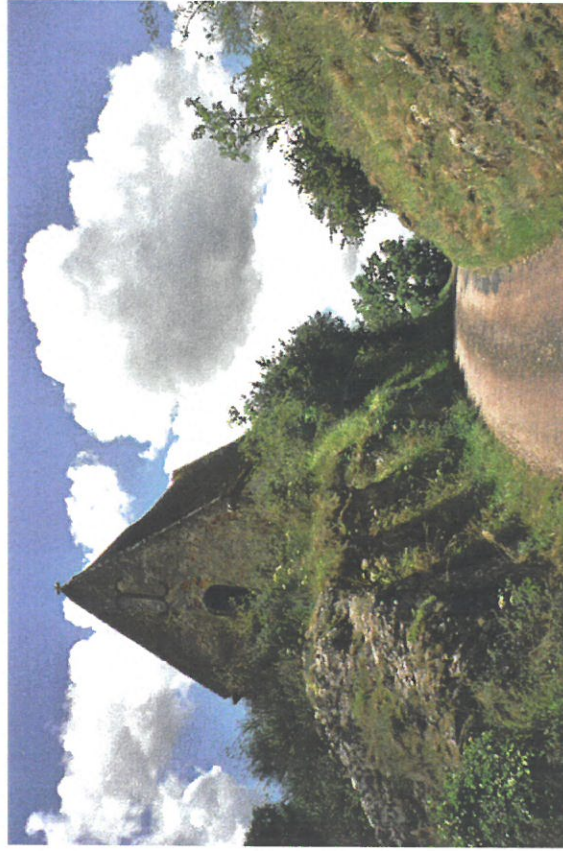
Cet ensemble des XIV et XVIe siècles, remanié aux XIXe et XXe, est fait de plusieurs apports successifs, autour d'une cour, dotée d'une tour d'escalier hors-œuvre. Il a toujours conservé le nom de son premier propriétaire. La structure de la maison a en effet la particularité d'être incorporée au rempart, ce qui résulte d'un échange entre la famille de la Mousse et le Duc de Bourbon, lors de la fortification de Hérisson. Elle devint ensuite l'hôtel Ville, (déplacé plus tard sur l'avenue Marcellin-Simonnet) puis la Gendarmerie, jusque dans les années 1960. Cette propriété privée a fait l'objet de plusieurs campagnes de restaurations.

6. La chapelle St-Étienne ou de la "Mi-Voie"

C'est une simple chapelle du XVIe siècle, anciennement siège d'une vicairie du chapitre paroissial, et actuellement propriété privée, inscrite à l'inventaire en date du 18/3/1986. Elle est dotée d'une porte avec arc en accolade et contiendrait des restes de fresques. Elle est en principe inaccessible, et renferme les sépultures des Luyllier de Couture. Elle n'est pas en bon état, bien que son importance visuelle est considérable, sur le chemin de Châteauneuf qu'elle « balise ». Les vestiges d'un crois gothique sont situés devant l'entrée.

7. Le pigeonnier de Crochepeot

Inscrit à l'inventaire de MH le 15.7.1985, cet édifice a longtemps été l'un des emblèmes du paysage urbain de Hérisson... puis son clocheton a fini par disparaître, victime d'un manque d'entretien. Cette tour circulaire du XVIIe siècle, couverte d'une voûte en calotte, dotée d'une fenêtre classique à fronton, serait l'un des vestiges d'un ancien domaine ayant précédé le moulin actuel.



Les Monuments protégés hors du bourg



8. L'église St-Pierre de Châtelet (classée MH le 22.1.1909)

Cette protection est bien délimitée, le bâtiment étant isolé sur l'éperon de l'ancien oppidum de Cordes. Cet édifice a été construit en deux campagnes durant le XII^e siècle, puis remanié à la période gothique (qui est aussi celle des fresques qui ornent la nef). Son plan irrégulier est dicté par la situation en pointe, ou la volonté de réutiliser des substructures pré-existantes. Cette église faisait partie d'un prieuré dépendant de St-Cyvrin en Bresne. Elle fut l'église paroissiale de Hérisson jusqu'en 1725.

Elle a fait l'objet de campagnes de restauration qui assurent sa mise en valeur.

9. Le château de la Roche Othon (inventaire MH le 26.5.1977)

Cette propriété privée du XVIII^e siècle (avec sans doute des traces antérieures) fait l'objet d'une protection détaillée : communs ; Façades et toitures du corps de logis et des communs ; portail extérieur avec son inscription et les six cheminées gothiques au rez-de-chaussée et au premier étage; toitures. Ce site reste un peu mystérieux, d'accessibilité médiocre, et ne se dévoile guère que de loin. De plus, une végétalisation importante tend à le faire disparaître du paysage, ce qui est regrettable.

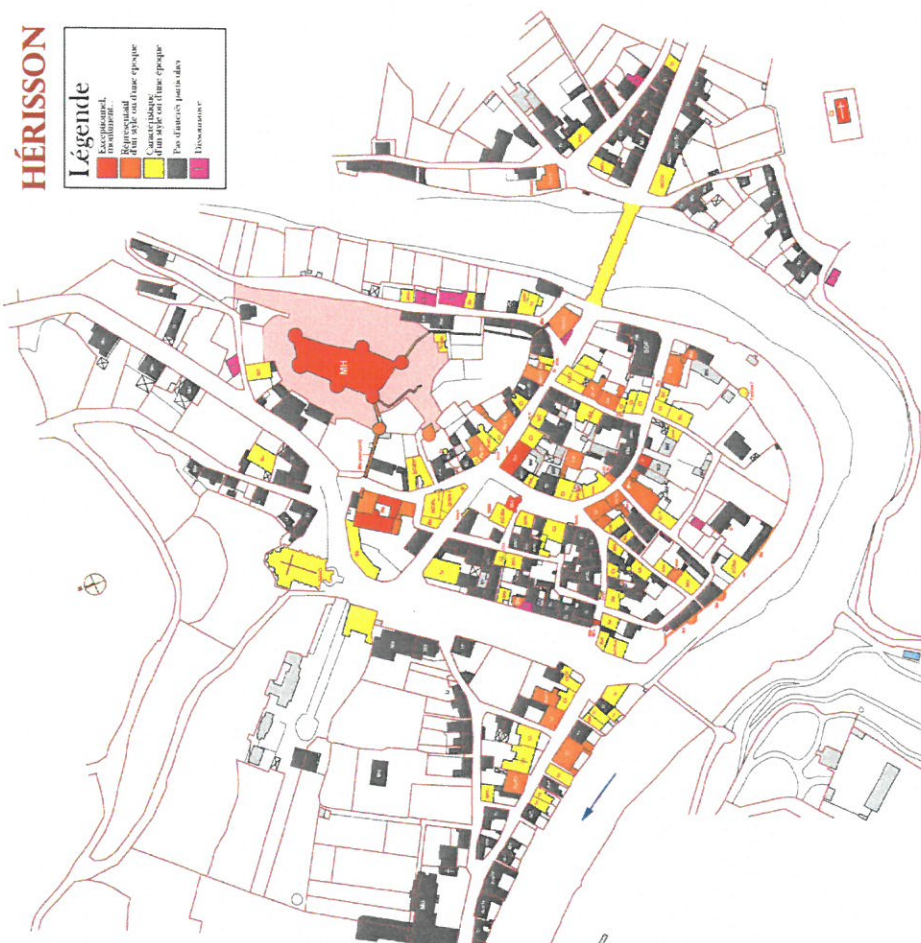


Les Monuments protégés hors commune

Deux autres MH situés sur la commune de Vallon en Sully portent en partie périmètre de 500 mètres sur Hérisson (le manoir de la Lande et le château du Creux). Ces périmètres sont *a priori* destinés à rester en l'état sauf création de ZPPAUP sur ces communes, ou modification de périmètre demandée par l'ABF (dans le cadre de la Loi SRU). Le plus intéressant est celui concernant le château du Creux, qui se situe du côté des anciens jardins du château, sur lesquels une vue est ouverte depuis la route.



HÉRISSON



Plan de patrimoine (données 2002)

Les éléments repérés au titre de la ZPPAUP

Ceux-ci peuvent prendre plusieurs aspects, esthétiques (l'immeuble présente une intention architecturale) et archéologiques (il s'agit d'un vestige d'un élément disparu, comme les petites tours de l'enceinte de Hérisson, sans valeur esthétique, mais d'une grande valeur historique et archéologique.).

Ces éléments ont été classés en trois catégories :

- Les constructions ou éléments exceptionnels (portés en rouge).
- Les constructions ou éléments représentatifs d'un style ou d'une période (orange).
- Les constructions ou éléments caractéristiques d'un style ou d'une période (jaune).

Les premiers sont à vrai dire très rares, les diverses campagnes de protection au titre des MH les ayant fait glisser dans le patrimoine protégé officiellement. Les principales protections ont été effectuées avant 1940 et ont fait l'objet par la suite d'arrêtés modificatifs visant à mieux préciser la délimitation des parties protégées.

Des lettres permettent d'identifier la typologie de chaque élément, ou du moins son caractère dominant.

Me	médiéval
Re	renaissance
anc	ancien en général (antérieur XIXe)
Cl	classique
NC	néoclassique
Ec	éclectique
Tr	traditionnel

Il s'agit d'une indication permettant dans le futur de guider les travaux. Il est en effet permis de penser qu'on restaure pas une demeure ancienne d'origine médiévale, refaite à la période classique, comme un immeuble de la fin du XIXe ou du début du XXe siècle.

Le plan de patrimoine ci-contre précise en outre quelles sont les "dissonances" architecturales, qui peuvent être considérées comme des intrusions visuelles. Le but de ce repérage est de pouvoir intervenir en cas de travaux sur ces éléments.



Vestiges identifiés de l'ancienne enceinte (fragments ou tracés reconnus)

Un cas particulier, l'enceinte urbaine

Un ensemble particulier retient prioritairement l'attention, celui constitué par les vestiges de l'ancienne enceinte du bourg. Celle-ci, selon le cadastre de 1812, présente encore un front presque continu, avec mention de 13 tours (celles de l'enceinte du château non comprises). Il ne subsiste aujourd'hui que 7 fragments de ces tours, dont seulement 3 nettement identifiables (une seul tour encore couverte). Leur intérêt historique est considérable, tandis que leur lisibilité ayant été amoindrie, ils ont perdu une bonne part de leur signification. Il est donc particulièrement important de repérer le tracé de cet ouvrage, qui complète les protections MH des deux portes de ville.

Toutefois, les vestiges ainsi repérés ne sont pas facilement datables. Il se peut que certains murs soient des maçonneries d'origine (ainsi sur le front Sud) tandis que d'autres ont été reconstruits sur d'anciens tracés. Mais si leur authenticité peut être mise en doute, ils définissent la forme de la ville, et à ce titre méritent une attention particulière.

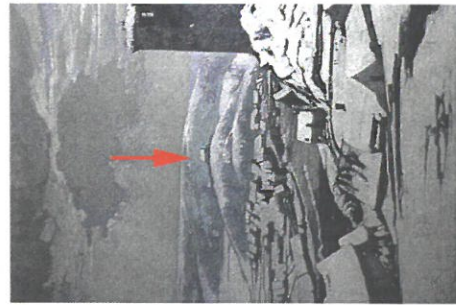


Les vestiges des tours ont souvent été « recyclés » en annexes des habitations, ce qui pose le problème de leur survie.

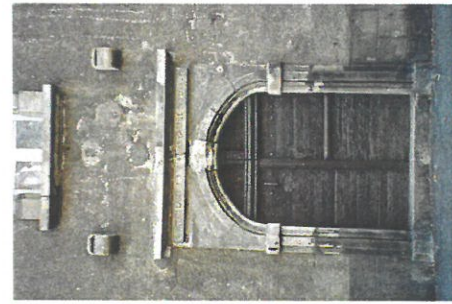
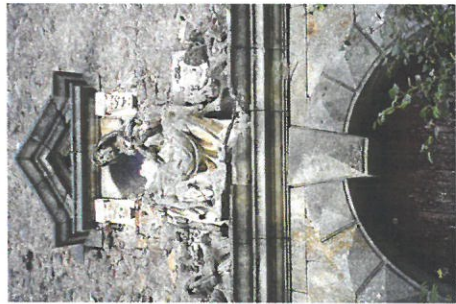
Les éléments exceptionnels (hors MH)

Hors MH, ils sont au nombre de 4 pour le périmètre du bourg.

Ils sont portés en rouge au Plan de Patrimoine.



Ci-dessus, la chapelle du Calvaire, datée de 1639 (le tableau de Combes conservé en mairie montre la butte encore peu boisée)



Ci-contre, maison Luylier ou de la Gabelle (1584)



La chapelle du Calvaire ou Puy-Beau

Cadastré AY 276

Elle passe parfois pour être protégée, ce qui est inexact. Cet édifice du XVII^e siècle (1639), en très mauvais état, peu accessible, est devenu récemment propriété des Amis du Vieil Hérisson. C'est un édifice de plan assez simple, en maçonnerie de pierre enduite, avec un toit de tuiles plates. Une piéta d'assez belle qualité orne le portail. Sa qualité vient également de son site sur une colline dominant le bourg. Autrefois "encerclee de prairies et de jardins" (Louis Grégoire en 1925), cette chapelle est aujourd'hui cernée par les résineux (plantés par des particuliers) et les acacias qui ont boisé spontanément les pentes du site. La vue sur Hérisson est encore ouverte en partie, mais la chapelle est devenue presque invisible.

La maison Luylier ou Maison de la Gabelle (1584)

5, rue Gambetta (parcelle AZ171)

Cette construction de la Renaissance tardive a été remaniée à la période classique. Elle possède sa porte d'origine, et une croisée intacte. Des corbeaux disposés en façade, en limite entre rez-de-chaussée et premier niveau, laissent supposer qu'un étage faisant saillie a pu exister.

Vestige mal identifié

6 rue de l'Abbé-Aury (parcelle AZ 193)

Il s'agit d'un vestige encore mal évalué, qui se présente comme une façade de chapelle ancienne (aucun renseignement historique disponible).

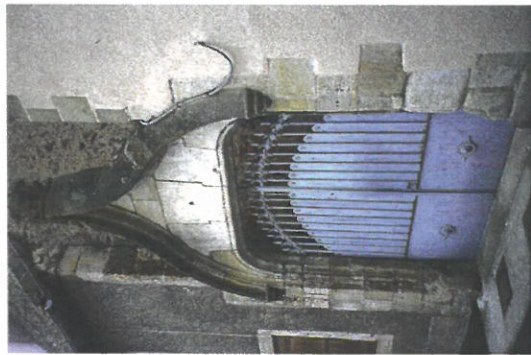
Porche gothique ou renaissance

12 rue de l'Abbé-Aury (parcelle AZ 208)

Ce portail (remanié?) donne accès à la cour-jardin d'un ensemble ancien (Renaissance)



6, rue de l'Abbé Aury



12, rue de l'Abbé Aury

Les éléments représentatifs d'un style ou d'une époque

Ils sont portés en orange au plan de patrimoine.

1, rue du Bateau (parcelle AY81) « Maison Harpignies »

D'un type ancien (fin XVIe ?) cette maison qui dispose d'une touraille d'escalier, a été remaniée aux XVIIIe et XIXe siècles. Elle témoigne de l'existence d'un faubourg Le peintre Henri Harpignies la loue pendant quelques années. C'est à la fois une construction intéressante quoique altérée, et mémoriale. Une restauration partielle récente n'est pas des plus heureuses (enduits "nougatés", trop grenu).

24, rue Gambetta / 2, rue de Gateuil (parcelle AZ 39)

Maison ancienne (origine XVe), attenante à la porte (MH), mais très remaniée. Elle est faite de plusieurs apports, sédimentés après coup. Un certain nombre d'ouvertures moulurées, dont certaines mutilées sont encore visibles rue de Gateuil. Côté rue Gambetta, une adjonction moderne a été effectuée. C'est un édifice très sensible (car très vu). C'est d'ailleurs ses façades secondaires qui sont aujourd'hui mises en évidence, depuis la reconstruction du pont.

20, rue Gambetta (AZ 63)

Cette maison ancienne, faisant saillie sur l'alignement, fait partie d'un ensemble démembré. D'origine médiévale (cour avec escalier en vis dans tour de section carrée), elle a été remaniée à la période classique.

12, rue Gambetta (AZ 67)

Cet ensemble ancien, à base ancienne a été mis en forme à la période classique. Cet édifice pourrait être l'ancienne maison "Dessirard-Cassier", l'ancien collège de Hérisson. Une restauration est en cours.

8, rue Gambetta (AZ 361)

Il s'agit également d'une demeure ancienne, mise en forme à la période classique.

3 & 5, rue de la Paix (parcelles AZ 196 à 198)

Ce logis démembré pourrait être l'ancien hôtel de Fougères. Il est ancien, et a été remanié (des parties en encorbellement paraissent avoir été supprimées). Cet immeuble est actuellement peu entretenu.



Maison Harpignies, 1 rue du Bateau



24 rue Gambetta (2, rue de Gateuil)



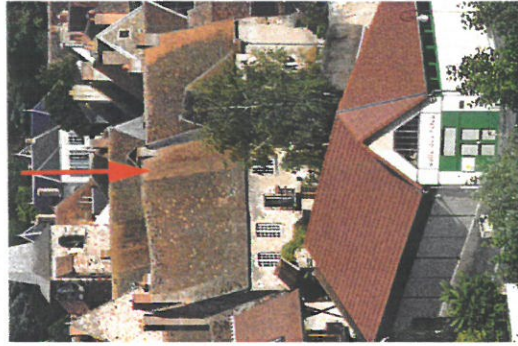
20 rue Gambetta



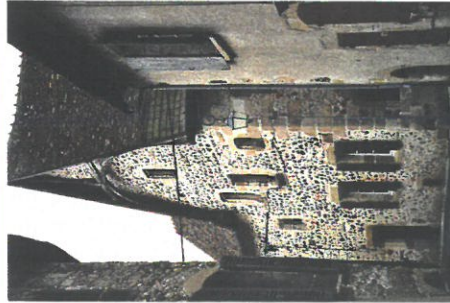
8 rue Gambetta (partie sur rue)



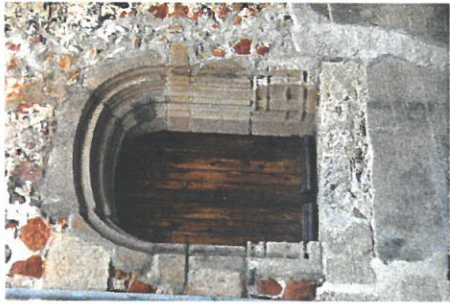
3/5 rue de la Paix



12 rue Gambetta



4 rue de l'Abbé-Aury



12 rue de l'Abbé-Aury (parcelle AZ 363)

Cette demeure d'origine Renaissance est attenant à une ancienne tour de l'enceinte médiévale, incluse dans le jardin. Il existe des indices d'ouvertures anciennes dissimulées. (pas de clichés).

4. rue de l'Abbé-Aury (angle rue de la Caserne, parcelle AZ 192)

Cet ensemble conserve une belle demeure de la fin de la période gothique, avec un escalier en vis sur la cour, restaurée dans le goût des années 1950. Il existe une ancienne arcade de boutique en anse de panier, côté rue de la Caserne (peut-être rapportée ou déplacée ?).

3 rue de l'Abbé-Aury (parcelle AZ 183) "La Synagogue"

Cet ensemble au nom énigmatique est admis avoir été un lieu de culte réformé (ce qui n'est pas vérifié). Le porche sur rue est très abîmé, soutenu côté cour par des piles maçonnées circulaires. Le bâtiment sur cour, avec ses deux pignons aigus, est incontestablement de la fin du Moyen-Âge, mais il a été fortement remanié. Il a en particulier perdu une fenêtre connue par une photo ancienne, baie incontestablement romane dans son dessin. Cet élément, selon une pratique courante du début XXe siècle, a été vendu à un antiquaire, et se trouve probablement dans un musée américain. (photo communiquée par les Amis du Vieil Hérisson).

5 place de la République (parcelle AZ 184)

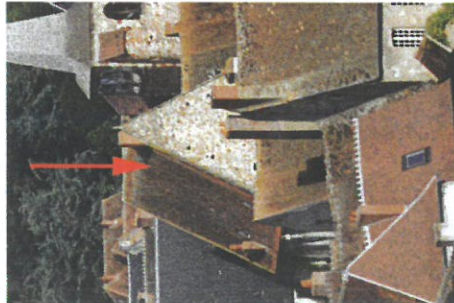
Derrière un immeuble ancien, rhabillé à l'âge classique (et très dénaturé), se dissimulent une galerie et une tour d'escalier coiffée d'une poivrière. La restauration a tendu vers une ambiance "médiévale" dont on ne sait si elle est restituée ou inventée. L'ensemble, vraisemblablement un peu falsifié, est toutefois très évocateur.

9. place de la République / 2 rue de l'Abbé-Aury / 2 rue de la Caserne (parcelle AZ 187)

Cet ensemble immobilier regroupe une série d'immeubles anciens tous rhabillés à la période classique. L'immeuble principal (restaurant) offre un aspect classique, tandis que la cour du 2 rue de la Caserne a été restaurée dans un esprit médiéval (pan de bois, tourelle). Les dépendances sur la rue St-Jean sont également anciennes.

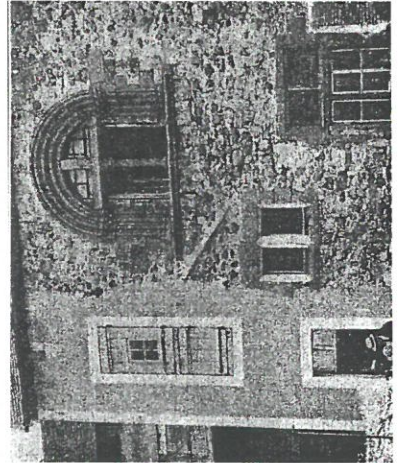
7. rue Saint-Jean (parcelle AZ 221)

Ce petit immeuble ancien au toit fortement pentu s'ouvre sur une cour arrière. Bien que peu caractérisé par ses ouvertures, il remonte par son volume à la fin de la période médiévale. (pas de cliché).



«La Synagogue» est une appellation qui reste un peu mystérieuse. L'aspect ancien de l'immeuble, avec sa grande fenêtre romane aujourd'hui disparue, ne l'est pas moins. Elle illustre bien ce qu'est le patrimoine: on sait l'appauvrir plus facilement que l'enrichir...

(3 rue de l'Abbé-Aury)

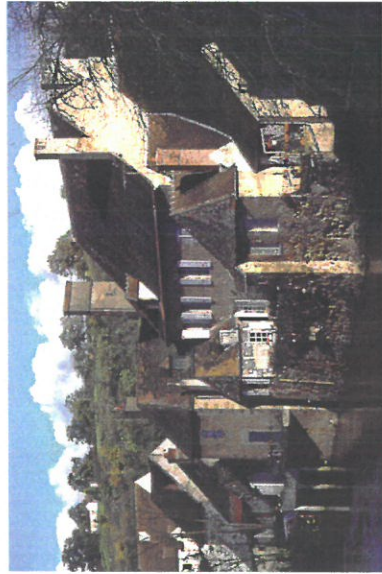


5 place de la République (cour arrière)



9 place de la République (avant et arrière)





7 rue Jean-Jaurès



Faubourg de la Varenne

7 rue Jean Jaurès (parcelle AZ 315 et partie de 314)
Cet immeuble classique de belle facture, sur rue et rivière, se caractérise par sa grande visibilité dans le paysage urbain, et son dessin sobre mais élégant. La « cour » sur la rivière est encadrée de 2 extensions symétriques.

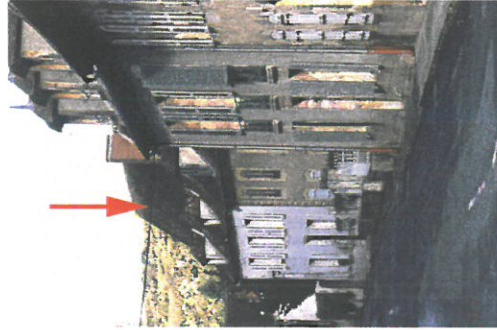
10 rue Jean Jaurès (partie de parcelle AZ 127)
Cet immeuble classique a vraisemblablement été édifié sur une base plus ancienne décelable à partir du fragment d'un encorbellement.

4 rue Jean Jaurès (parcelle AZ 141)
Cet immeuble classique à symétrie axiale possède de belles fermetures (XVIIIe ou copies).

12 avenue Marcellin-Simonnet (parcelle AZ 140)
Ce manoir urbain, clos de murs, avec tour d'escalier en façade, est un édifice de la renaissance modifié à la période classique (pas de cliché).

Dans la campagne

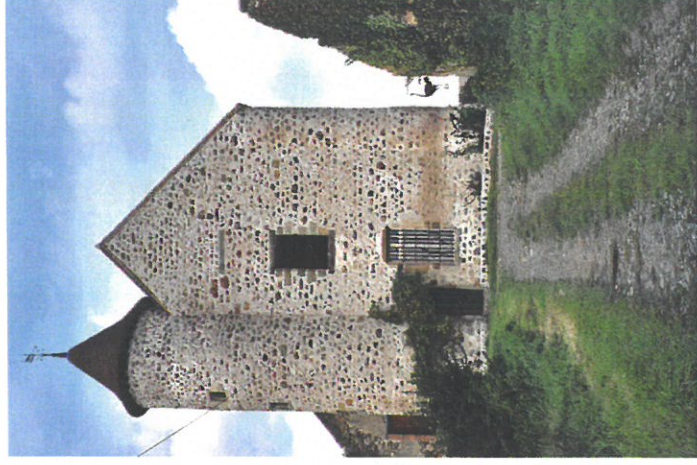
Non repéré par un plan, le manoir de Montchenin remontant au XVe siècle est le vestige d'un ancien château-fort fondé au XIIIe. Les communs en ruines présentent des portes moulurées. Il a subi une restauration un peu rude.



10 rue Jean-Jaurès



4 rue Jean-Jaurès



Montchenin

Les éléments caractéristiques d'un style ou d'une époque

Ils sont portés en jaune au Plan de Patrimoine Un certain nombre sont présentés ci-après, afin de compléter le panorama architectural de Hérisson.

1. rue de l'Abbé-Aury (AZ 186)

Cet immeuble ancien (avec des ouvertures d'origine Renaissance au premier, classiques à rez-de-chaussée) est l'un de ceux présentant un aspect très dégradé. Les encadrements d'ouverture en arkose s'érodent, l'enduit a disparu.



1, rue de l'Abbé-Aury

rue de l'Ancienne Caserne



2, rue Davenière

2. rue Davenière (AY 11)

D'un type néoclassique déjà essoufflé, cet immeuble couvert d'ardoise est typique des faubourgs de la seconde moitié du XIXe siècle. Sans doute est-il contemporain de la reconstruction du pont au milieu du XIXe siècle. Ses superstructures sont curieuses, notamment les souches de cheminée cylindriques. Clin d'œil aux cheminées d'usine ?

7. rue de l'Enfer (AZ 227)

Cet ensemble ancien à base renaissance a été fortement restauré, sans pour autant perdre son image.

8. rue de l'Enfer (AZ 157)

Hérisson a conservé plusieurs vieilles devantures en applique, de la fin du XIXe siècle, ou du début du XXe. Il convient de les conserver, car elles font partie du décor traditionnel de la rue, même si, malheureusement, elles ont parfois perdu leur fonction initiale. Noter la mise en couleur vigoureuse, probablement des années 1940.

6. rue Gambetta (AZ 72)

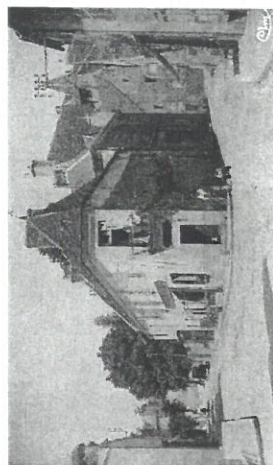
Ce simple immeuble résultant de la percée de la nouvelle route de Cérilly a pris une importance visuelle importante : il balise visuellement les deux itinéraires de sortie du bourg : l'ancien, le long de la maison Mousse, et le nouveau. C'était au temps où projet de voirie ne signifiait pas forcément destruction de la continuité urbaine.

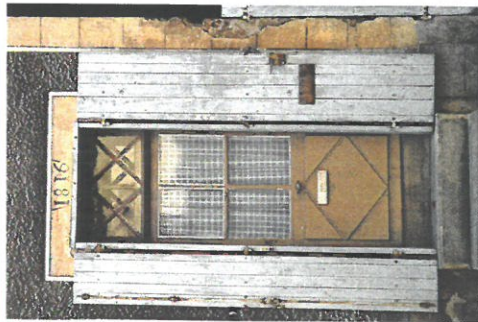


8 rue de l'Enfer



7 rue de l'Enfer





9, rue Gambetta



1,3 et 5 rue Jean-Jaurès



10 rue de la Paix



rue du Pressoir



2 place de la République



7 place de la République

9, rue Gambetta (AZ 174)

Cet immeuble néoclassique simple est l'un des rares à porter un chronogramme (1816). Si les menuiseries semblent d'origine, le traitement de façade (enduit à grains, mise en couleur "en négatif") est probablement du début du XXe siècle. Ce genre d'immeuble simple, sans décor, est très fragile : on peut le saccager lors d'un ravalement, simplement en voulant faire rustique.

1,3 et 5 rue Jean-Jaurès (AZ 137, 136 & 314)

Ces immeubles entre rivière et rue sont difficiles à dater. De type ancien, ils évoquent la fin du Moyen-âge, mais pourraient être plus récents. Le pan de bois ici exprimé n'était sans doute pas, à l'origine, destiné à être mis en évidence. Cet ensemble démontre toutefois que l'addition d'éléments de peu de valeur pris individuellement peut engendrer un paysage urbain de qualité.

10 rue de la Paix (AZ 179)

Un cas malheureusement fréquent : une restauration "dure" d'un immeuble ancien fait apparaître cette porte comme rapportée sur quelque chose de moderne. On est ici à l'opposé de la restauration "rustique".

rue du Pressoir (partie de AZ 194)

Il est aussi des vestiges qui vont sans doute finir par disparaître, comme celui de cette ancienne maison à boutique en arcade, aujourd'hui réduite à un mur arrière de dépendance. C'est une trace de l'ancien bourg.

2, place de la République (AZ 164)

Cet immeuble ancien, vraisemblablement même sur des bases très anciennes est ici dans une mise en scène des années 1940. Il remonte sans doute à la période classique (XVIIIe). La mode des enduits chauds a été importée par les maçons italiens, au début du XXe siècle. On a alors cru "bien faire" en mettant en couleurs à tout va. Noter aussi le fin liseré clair autour des encadrements. Toutefois, ainsi traité, cet immeuble, même traité rudement, n'a pas perdu ses caractéristiques architecturales. Si on le décrépît sans le recréer, il les perdrait forcément.

7, place de la République (angle de la rue Abbé-Aury, AZ 185)

C'est un des rares exemples de construction en pan de bois à encorbellement décelable dans le bourg. Ce pan de bois, qui n'est probablement pas médiéval, mais plus tardif, est sans doute destiné à rester enduit.

4. rue St-Jean AZ 223

Cette simple demeure classique sur base ancienne a été un peu altérée. Son escalier en vis existe encore. On voit encore sur la façade un petit relief XVIIe avec St-Jean. Il existe au-dessous des caves gothiques exceptionnelles.

Le pont de Hérisson (1851 ?)

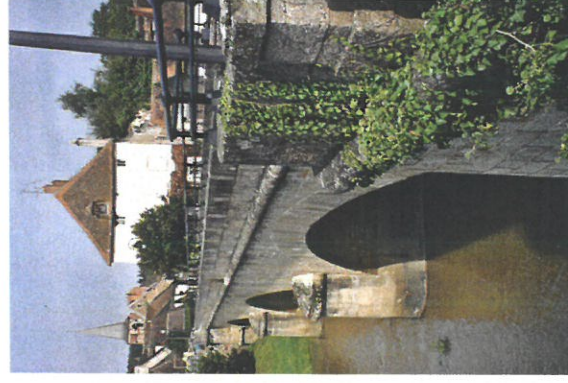
Les ouvrages d'ingénieur du XIXe siècle, même simples, sont en général tout à fait soignés par leur dessin, et l'économie du matériau mis en œuvre. Celui de Hérisson n'échappe pas à cette règle.

La passerelle (première moitié XXe siècle)

Cette passerelle qui rejoint le quartier des écoles et du parc au bourg a l'aspect de constructions en béton primitives, qui utilisaient des systèmes de poutres démarqués de la construction métallique. Il se pourrait qu'au fil des ans, elle devienne un "incunable technique". Son dessin est moins inélégant qu'on pourrait le penser au premier abord. Sa présence dans le paysage est très importante.



4 rue St-Jean (vue de la rue l' Ancienne-Caserne)



3.6. L'espace public urbain

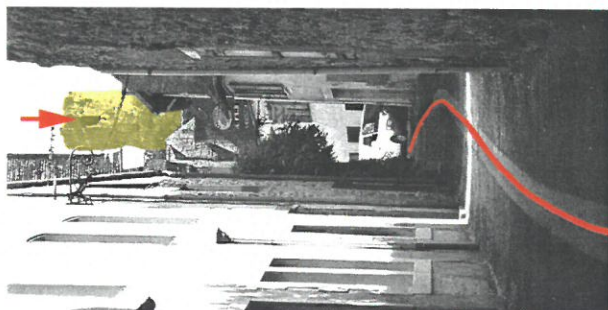
L'énumération et la description sommaire d'éléments de patrimoine pris individuellement ne doivent pas faire oublier que le bourg de Hérisson se présente comme un ensemble. Le lien qui assure la cohérence de l'ensemble est l'espace public.

Un espace façonné au Moyen-Âge

Comme dans de nombreux sites, la forme de l'espace urbain a en grande partie été forgée à partir de celle de la ville médiévale. Le rempart génère en général un "tour de ville" qui finit par occuper les fossés. Le tour de ville permet d'éviter de traverser un tissu urbain parfois très peu aéré. L'intérieur de la ville quant à lui, reflète l'organisation des fonctions urbaines. S'agissant d'une ville fortifiée, il est chichement distribué, les rues sont étroites et les places rares, réduites le plus souvent aux parvis des églises.

C'est le cas à Hérisson. Le centre du bourg a conservé ses tracés d'origine médiévale, même si quelques rues sont apparues (et d'autres disparues, au Sud). La seule place est toujours celle devant la Collégiale. Les systèmes de perspective sont restés médiévaux : cheminements sinueux, pas de vues directes sur les monuments. Les alignements sont systématiquement matérialisés, par des murs ou murets dans les zones non bâties, comme tout le tiers Sud du bourg. C'est d'ailleurs l'une de ses spécificités, l'une des composantes de son paysage urbain.

C'est un espace pour le piéton : à son échelle, à sa vision. Il est aujourd'hui soumis à une pression automobile modérée, qui n'est vraiment nuisante que sur la place.



La perspective médiévale allie sinuosité "piétonne" et vues indirectes sur des éléments bâtis.



La trame viaire du bourg, d'après le cadastre actuel. On constate que les "grands" espaces sont autour du bourg.



L'envahissement "technique" est d'autant plus mal perçu que l'espace est rare et de qualité, comme aux abords de l'ancienne Collégiale.



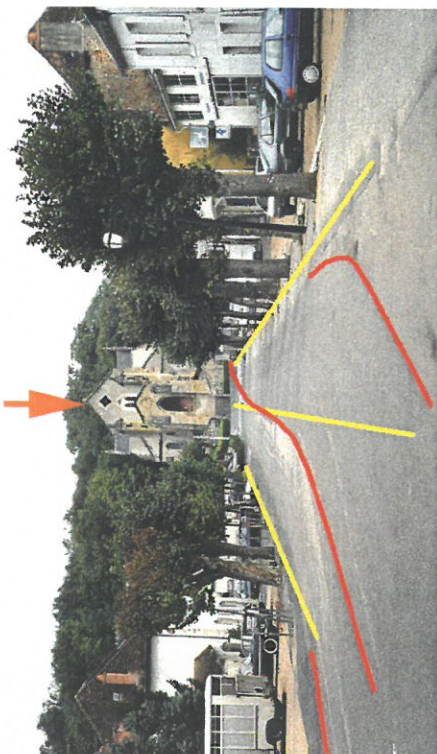
Les murs de jardins contribuent à une cohérence générale de l'espace, en matérialisant ce qui n'est pas bâti.

Un «Tour de Ville» partiel, à deux visages

Le tour de ville, quant à lui est resté partiel, limité à ce qui était le glacis de l'enceinte urbaine proprement dite. Il peut être subdivisé en deux espaces distincts. Ces espaces sont, non plus à l'échelle du piéton, mais à celle du cavalier, ou du voiturier, qui contourne pour aller plus vite.

Un "cours" a ici été dénommé avenue, sans doute pour "faire" plus urbain. Cet espace (l'avenue Marcellin-Simonnet) a d'abord été planté de tilleuls à la fin de l'Ancien Régime. Son rôle n'est d'ailleurs pas alors celui d'une voie. On peut penser qu'il est enherbé. Durant le XIX il va devenir une voie, puis recevoir un semblant de mise en forme urbaine, en étant bâti. On axe la façade de la future église sur le haut du cours, le dissociant visuellement du reste de la ville. Il devient en partie "route". L'enherbement a disparu depuis longtemps, et les plantations sont aujourd'hui maigres et excessivement élaguées. Les alignements architecturaux qui bordent l'avenue sont décevants : ce site constitue pourtant le frontispice du vieux bourg.

L'autre section a pris la forme d'un quai sur l'Aumance, planté de platanes. Ce boulevard paisible constitue une interface entre le milieu bâti et le milieu naturel. Il sert à la promenade, encore aujourd'hui. Il a conservé la plus grande partie de ses arbres, et de son enherbement. Ces espaces servent "naturellement" au stationnement des véhicules, ce qui n'est une réelle nuisance qu'en période de surcharge. Les replantations d'arbres pourraient, à terme, être compromises par le compactage des sols.



Les anciens fossés Ouest sont devenus un cours, mis en perspective par la construction de l'église. Le sens de la circulation est en contradiction avec cette perspective et contribue à fausser la vision.



L'architecture de cet espace est toutefois très ordinaire, alors qu'il s'agit d'un véritable frontispice pour le site ancien



La partie du tour de ville longeant l'Aumance est un espace semi-naturel, en partie enherbé, en partie sablé.

Cet espace est menacé par le développement du stationnement, qui en tassant les sols et les dégradant, compromet à terme la replantation des sujets qui disparaissent.

Des sols anciens ou traditionnels raréfiés

En matière de sols anciens, très peu de vestiges ont été conservés (pour autant qu'il ait existé des pavages primitifs). On sait qu'à la période révolutionnaire la commune se réserve une partie des pierres du château pour le pavage des rues, mais on n'en sait pas plus. Aucun pavage de gros pavé de grès n'a été exécuté à la fin du XIXe siècle comme à Moulins ou Montluçon. On ne relève que des équivalents locaux des "calades" méditerranéennes. Ces sols sont réalisés à l'aide de matériaux de rebut (pierres, galets...), triés, retaillés puis posés sur un mélange de sable et de chaux. Des lignes structurent cet ensemble, selon la pente. Il n'y a aucun effet décoratif recherché. Ces sols ont un avantage technique évident : ils sont élastiques et donc ne cassent pas comme les sols pavés modernes sur chape béton : ils se déforment, et c'est tant mieux, car ils prennent alors un aspect vivant ; d'un point de vue hydraulique, ils absorbent en partie l'eau de ruissellement au lieu de l'acheminer intégralement : on mesure cet avantage dans un site rapidement inondable comme Hérisson.

On note peu de galets dans ces sols. La raison en est sans doute que l'Aumance est plus une rivière à *sable* qu'à galets.



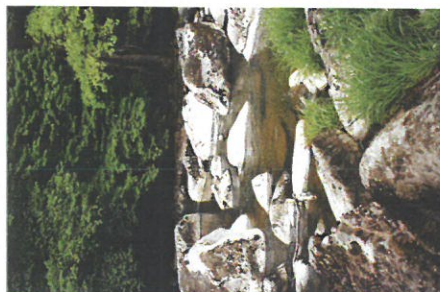
3.7. Les sites protégés

La commune de Hérisson comporte plusieurs sites inscrits qui recoupent en partie les protections MH existantes. La ZPPAUP va offrir la possibilité de suspendre l'effet de cette protection, pour autant que le territoire correspondant soit versé dans la ZPPAUP. L'intérêt est, comme pour les périmètres de protection des MH, d'annoncer préalablement une règle du jeu dans ces secteurs au lieu de s'en remettre au hasard des demandes d'autorisation pour forger une doctrine. Il y a donc lieu de repérer ces sites dont la finalité est implicitement la même que celle de la ZPPAUP, contrôler l'évolution d'un site bâti et naturel dans sa globalité.

La politique de protection au titre des sites a été relativement tardive à Hérisson. Il existe 3 sites inscrits, qui se chevauchent et couvrent un territoire important. On ne connaît pas le contexte particulier dans lequel elles sont intervenues.

(Extrait d'un document DIREN Auvergne de janvier 2003)





Le Saut du Loup est une gorge rocheuse très encaissée, d'un type assez inhabituel en Bourbonnais.

La butte des ruines du château (19 mars 1945)

Ce site est délimité : à l'Ouest par le pont de l'Aumance, la route GC 3 d'Estivareilles à Cérilly, les limites Sud-Ouest et Nord de la parcelle 141 ; au Nord par la route GC 3 le sentier de Piravaux jusqu'à l'angle Nord-est de la parcelle 367 prolongée en droite ligne à travers le cours de l'Aumance ; au Sud par la rive gauche de l'Aumance jusqu'au pont (parcelles D141, 274 à 278, 282 à 359, 359bis à 371).

Il s'agit d'un site hybride, sans doute destiné à pallier aux insuffisances de la protection MH. (Notons que depuis la protection MH a été redessinée). L'inscription n'a pas empêché l'altération de la rive de l'Aumance à partir des années 1960 (toitures de tuiles mécaniques violettes, constitution de masques végétaux...).

Le Saut du Loup
20 septembre 1948

Ce site est délimité : par les bords ouest nord et est de la parcelle C133 de Hérisson ; le côté sud de la parcelle C1 de Venas ; les bords sud et est de la parcelle E 406 de Hérisson.

Il s'agit d'un site presque entièrement naturel, dans les gorges de l'Aumance. Selon la DIREN, il est guetté par la fermeture paysagère, du fait d'un développement rapide d'une végétation non maîtrisée (buissons, acacias). Bien qu'accessible de manière aléatoire, cet endroit est très fréquenté, ce qui y entraîne des nuisances, fort heureusement "purgées" par les inondations fréquentes.

Vallée de l'Aumance et bourg de Hérisson
30 avril 1974

(La délimitation, non reprise ici, est un ensemble de voies et de lignes géométriques).

Cette protection pourrait préfigurer une ZPPAUP puisqu'elle tente de constituer un ensemble homogène autour de la vallée de l'Aumance, en couvrant à la fois la totalité des zones bâties de Hérisson, et la butte de Châteloy. Elle correspond aux cônes de visibilité du château et de l'église de Châteloy.

4. Synthèse diagnostic

On peut dresser un double bilan, à la fois en termes de paysage et d'architecture. La future protection du paysage repose sur la prise en compte des particularités de la vallée de l'Aumance. On a vu combien des territoires étaient plus perçus que d'autres... et de ce fait fragilisés. A contrario, le site naturel exceptionnel du Saut du Loup n'est vu de nulle part... Pour ce qui concerne l'architecture, le bilan est mitigé, mais relativement optimiste... si toutefois la tendance engagée ne dérive pas vers un folklore rural exacerbé. Il sera indispensable d'affiner les procédés de restauration, de liquider quelques idées reçues (fausses)...

Un paysage très différencié

Le relief marqué induit des paysages différenciés : un système plateau-vallée-versants. La vallée est sinueuse, ce qui segmente le paysage en séquences successives, distinctes les unes des autres. La vallée peut être sauvage, encaissée, boisée ou large et occupée par des prairies. Cette vallée est assez fortement perçue, car des routes parcourent le fond de la vallée et les rebords de plateau. Cette situation est une richesse : plusieurs ensembles valent mieux qu'un seul.

Le bourg est installé dans une section de vallée fortement particularisée, subdivisée par l'Aumance en 3 ensembles différenciés. Cette logique forte d'utilisation du site est l'une de caractéristiques majeures du paysage de Hérison. Cette différenciation est également une richesse : les quartiers sont distincts les uns des autres, ont une identité individuelle. L'autre caractéristique majeure du bourg est son rapport à l'eau : il existe une interface non seulement naturelle, subie, mais *architecturée* et volontaire entre le bourg et l'eau. Le front bâti sur l'eau n'est pas simplement un *arrière* technique, mais un *avant*, donné à voir.

Il existe par ailleurs un réseau de "points hauts" isolés (fermes, châteaux...) qui constituent une sorte d'espace de co-visibilité, maillant la grande unité de paysage. Sans doute a-t-on perdu localement l'habitude de les percevoir, mais ils sont un élément fondamental de la prise de conscience du paysage.

Des évolutions lentes qui peuvent menacer ce paysage

La séquence de vallée où se localise Hérison peut être affectée par un enrichissement accru des versants (où les vergers, vignes, pâtures ont cédé place à des broussailles, à moins que des "cabanons" secondaires plus ou moins légers n'introduisent une urbanisation rampante) ; d'autre part le bourg peut se développer de manière excessive en aval, brouillant l'image de la vallée. Le problème de cette évolution est ici à la fois à apprécier en termes paysagers, et d'urbanisme.

En aval de Hérison, les deux risques majeurs sont l'enrichissement ou le reboisement des versants, la dégradation des pâtures de fond de vallée (qui peut amener aussi un enrichissement). Il est toutefois malaisé de prévoir les évolutions agricoles, qui sont les facteurs qui influent sur ce processus.

D'une manière générale, tous les versants, sans valeur agricole, difficilement recyclables pour quelque utilisation que ce soit, sont menacés de mutation profonde. L'agriculture de subsistance en avait fait des parcours à chèvres ou moutons. Cette activité a disparu avec la mécanisation.

Outre la fermeture des vues, qui dévalorise le paysage, les enrénements introduisent un processus de sectorisation nette de l'espace. D'autre part les essences utilisées, très sombres, entrent en rupture visuelle avec la végétation actuelle.

La fermeture du paysage «par le bas» : les prairies de fond de vallée ont été enrénées.

L'enrénement des versants peut amener une fermeture du paysage «par le haut».

Des éléments bâtis isolés baltisent l'espace communal et créent un réseau de co-visibilités.





La destruction du bocage s'opère quand change le mode de faire-valoir des terres.

Le plateau pour sa part est affecté par l'érosion du bocage, et une certaine médiocrité agressive des constructions agricoles. L'érosion du bocage découle de la volonté d'augmenter les tailles de parcelles, ou de transformer les prés en culture (en général céréalières). Dans les deux cas, il n'est pas nécessaire de forcément détruire la totalité des haies, mais l'habitude "culturelle" s'en est prise. Pour ce qui concerne les bâtiments agricoles, la situation à Hérisseau n'est pas différente de la situation générale (une filière "bâtiments agricoles" qui favorise le métal et les matériaux précaires).

Un très fort rapport au milieu naturel

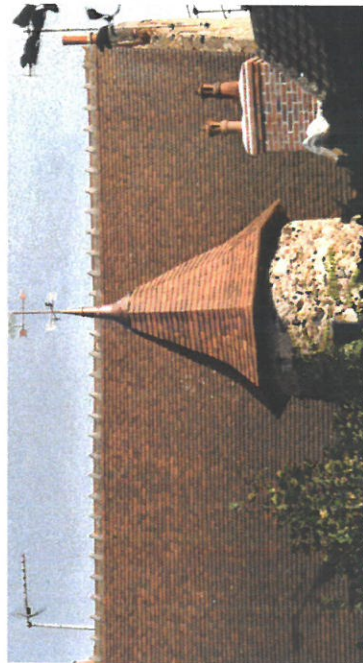
Le rapport du bourg au milieu naturel, à l'environnement est resté en grande partie tel qu'aux siècles passés, du fait de la configuration topographique et du caractère imprévisible de l'Aumance. La nature a joué ici un rôle "conservateur" du paysage du passé. Ce rapport est à la fois visuel (les versants de la colline boisée qui fait face au bourg), et physique (une partie du bourg est bâtie sur l'eau). Le point de vue depuis le château, ou depuis le chemin du Taribari, est particulièrement éclairant : les toits du bourg se détachent sur un frontispice végétal cohérent, que l'urbanisation moderne du quartier de l'école n'a pas entamé.



Le binôme «vieux-bourg/espace naturel» fonctionne encore de manière forte, malgré une tendance, là-aussi, à l'enfermement végétal.



Les constructions agricoles font en général preuve de la plus grande désinvolture envers le contexte.



La restauration des toitures de Hérisson est soignée, voire réalisée avec une certaine sophistication. Les tendances négatives des années 1960 à 70 (tuiles mécaniques, teintes ou non, tuile grand moule...) semblent en net recul.

Une grande richesse architecturale.

La richesse du site, en architectures anciennes de qualité (autre les vestiges protégés), comme des demeures urbaines anciennes, fondées à la fin du Moyen-âge et aménagées de génération en génération, est avérée. À partir du XIXe siècle, l'architecture se dessèche et s'appauvrit, mais continue de se situer à 80% dans une tradition régionale "bourbonnaise". Le XXe siècle ne voit pas intervenir de destruction ou dégradation majeures, comme tant d'autres petites villes ont pu les connaître. La cohérence qualitative est forte ; il suffit d'examiner le plan de patrimoine pour identifier des groupements cohérents sur les principales rues du bourg.

Dans ce contexte, Châteloy se révèle un site patrimoniallement décevant : hormis l'église et le bâtiment de l'ancien prieuré, aucune architecture ne sort de l'ordinaire. Châteloy vaut pas ses vues.

Un patrimoine tantôt restauré avec "luxe", tantôt négligé.

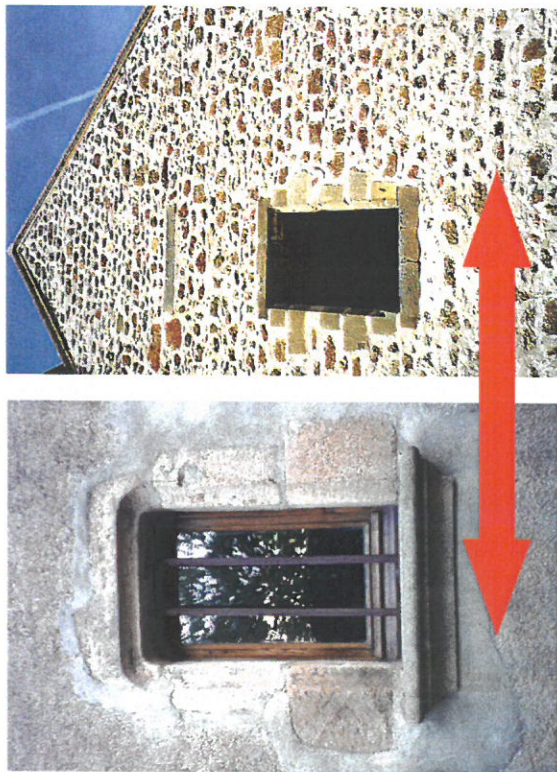
L'état de ce patrimoine est des plus contrastés. On a l'impression qu'il n'existe pas de moyen terme entre la négligence, l'abandon, et la restauration "extrême", très (voire trop) poussée. Sans doute est-ce le nombre de résidences secondaires qui a amené ce phénomène : l'entretien courant et régulier est le fait d'une population permanente. Ce sont d'ailleurs ces petits travaux d'entretien (pourant rares) qui pourraient poser un problème d'aspect : on ne prend pas soin de se faire conseiller, ni parfois de solliciter une autorisation.

Ce double effet s'applique aussi aux MH protégés : le château, l'église de Châteloy, ont connu des restaurations remarquables, dans le temps où le clocher St-Sauveur s'effrite et la chapelle St-Etienne tombe en morceaux.

Les restaurations récentes, n'en déplaise à ceux qui les mènent, sont faites dans un esprit "rural", avec arrachage des enduits, et aspect rejointoyé "en peau de girafe". Outre les soucis techniques à venir (les moellons de grès sont poreux), un vieillissement souvent déplorable (ce type d'aspect irrégulier devient vite noirâtre, fixe des algues ou des mousses), cette manière de faire détruit les compositions architecturales classiques ou traditionnelles, définies par le jeu visuel des encadrements d'ouverture. Il est paradoxal de constater qu'on admet de refaire un toit à l'identique (et de remarquables réalisations ont été faites ces dernières années, notamment en matière de couronnements de tours), mais pas un *enduit à l'ancienne*. Une culture de l'aspect ancien des parois est à reconstituer pour purger des esprits cette idée saugrenue de "villes anciennes ayant l'aspect de murs de caves"...

Une absence d'aménagements récents de l'espace public

Il est permis de considérer cette absence, notamment en matière d'espace public, comme une qualité : les erreurs commises ailleurs ne l'ont pas été à Hérisson ce qui laisse intactes ses potentialités. Pas de pavés autobloquants roses, pas de sols zébrés, rayés, tramés... pas de bornes "rétro"... Ici aussi toute une culture est à reconstituer, des idées reçues à combattre.



Le même effort n'a pas eu lieu en matière d'enduits. On en est resté à la vieille dualité entre le décrépis-sage, et des enduits trop épais, hélas encore largement à base de ciment.

DEUXIÈME PARTIE

ORIENTATIONS CONTENU DE LA PROTECTION

1. La délimitation de la zone

Le choix d'une zone de grande taille a été dicté par une série de constats : l'organisation physique du site par rapport à la vallée de l'Aumance, l'existence d'un très grand territoire couvert par des sites inscrits, recouvrant en partie le vaste réseau de co-visibilités de part et d'autre des crêtes dominant la rivière... Il pourrait, dans un tel contexte, apparaître comme incongru de délimiter une ZPPAUP de petite taille qui laisserait subsister la plus grande partie des sites inscrits, qui se trouveraient ainsi "disqualifiés". Or on a pu constater la pertinence de la délimitation du site inscrit de l'Aumance, correspondant à une grande partie du réseau de co-visibilités.

Il est donc proposé de conserver cette logique d'une ZPPAUP couvrant une large section de la vallée, en l'aménageant par des compléments : découpage selon le parcellaire (et non des "lignes" géométriques), meilleur "enveloppement" du plateau de Cordes, inclusion du site de la Roche-Othon, inclusion des Ingarrands, qui dominent également la vallée. Il a également été jugé important de couvrir les principaux accès du bourg, en particulier depuis le Sud et l'Est, de manière à pouvoir contrôler d'éventuelles dérives architecturales, urbaines ou signalétiques en périphérie du bourg.

Des fragments couvrant des parcelles non bâties du site inscrit peuvent donc être exclus ponctuellement de la ZPPAUP.

Il est proposé de construire la ZPPAUP à partir du territoire couvert par les sites inscrits. Ceux-ci sont calés sur le parcellaire et agrandis pour tenir compte des voies d'accès au site. On élargit aussi le territoire selon la même logique de «vallée» vers le Nord-Ouest (La Roche-Othon et les Ingarrands) de manière à former un ensemble cohérent.

(D'après document indicatif DIREN Auvergne)



2. Le contenu de la protection

Exercer une protection sur un territoire de grande superficie implique une différenciation en zones où les enjeux sont différents. Une protection à caractère "uniforme" y est difficile à envisager. *Grosso modo*, l'occupation du sol à Hérisson peut être ramenée à 4 types bien identifiés : le rural non bâti (vestiges du bocage, zones de culture, boisements plus ou moins spontanés), le rural bâti (hameaux, fermes isolées), l'urbain traditionnel (bâti à l'alignement) se subdivisant lui-même en *noyau historique* et *faubourgs*, et l'urbain moderne (implantations indépendantes, pavillonnaires plus ou moins organisées). Les tissus bâtis connaissent également des formes différentes d'occupation des espaces libres : sols publics ou voire de desserte, jardins d'agrément ou utilitaires...

La protection de la ZPPAUP ne s'exerce que pour autant qu'une demande d'autorisation administrative sert de déclencheur à l'application du règlement. Les prescriptions concernent donc avant tout le bâti, les opérations d'aménagement concernant le paysage (parfois de manière lourde, comme la destruction de haies bocagères ou les reboisements) ne faisant pas l'objet de contrôle a priori de la part des services de gestion du patrimoine. L'essentiel des règles portera donc sur les aspects bâtis des aménagements. Des indications générales ou orientations seront toutefois édictées en matière de plantation, de manière à pouvoir engager d'éventuelles opérations de sensibilisation ou de conseil, voire d'orienter des politiques de boisement officielles.

D'une manière générale, on se situe à Hérisson dans un contexte à la fois *peu mis en valeur*, et relativement *peu altéré*, malgré la médiocrité des constructions modernes (qu'elles soient urbaines ou rurales) et des pratiques de restauration restées imprégnées par les idéologies "modernistes" des années 1950.

Avec le recul du temps, c'est surtout l'absence de rapport au contexte bâti ou naturel qui apparaît comme fautrice de médiocrité. Bien que le discours de la modernité ait constamment mis en avant cette volonté de "table rase" à la fois intellectuelle et physique comme un progrès, les résultats n'ont pratiquement jamais été au rendez-vous (à de rares exceptions de chefs d'œuvre réalisés par des maîtres incontestés). La modernité à Hérisson a été celle de modèles type, sans caractère autre que de s'adapter à n'importe quel site (donc en fait à aucun en particulier). S'il fallait arbitrer entre la destruction totale de l'ancien bourg de Hérisson, et la disparition de la totalité de ses extensions pavillonnaires des 50 dernières années, il est évident que ce qu'on pourrait considérer comme perte irréparable serait celle du village, et non celle de ses extensions, banales et interchangeables. Il convient donc d'inverser cette tendance et de se remettre à concevoir en fonction du contexte, de manière à générer la sensation d'une continuité à travers les siècles.

Cette attitude n'est pas facile à mettre en œuvre car elle va contre toutes les idées reçues en matière de construction d'aménagement et de paysage. Celles-ci découlent de cultures partielles (celles d'artisans peu formés au traditionnel) ou très spécialisées (comme la culture routière qui influe sur l'aménagement des espaces) voire même d'idéologies extrémistes (comme certains discours d'architectes). Même ce qui devrait être consensuel (comme la restauration des constructions anciennes) engendre la confusion, les "mauvaises" méthodes, inspirées par le mouvement moderne en architecture, ayant perduré.

Les prescriptions et directives ont été divisées selon deux types de zones, l'une à caractère urbain (ce terme d'*urbain* supposant l'existence d'un tissu *urbain* et n'ayant pas pour objet de qualifier la nature de l'agglomération), l'autre à caractère naturel (bien qu'elle couvre surtout un milieu rural dont les structures agraires de type bocager relèvent d'un aménagement volontaire).



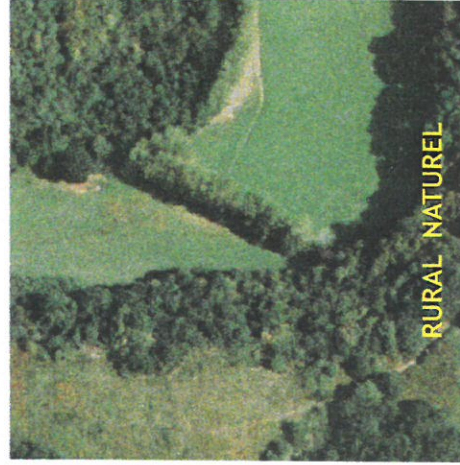
URBAIN TRADITIONNEL



RURAL BÂTI



URBAIN MODERNE



RURAL NATUREL

3. La zone de type urbain : UP

(U pour urbain et P pour protégé)

3.1. Délimitation et nature de la zone

Elle est décomposée selon deux secteurs :

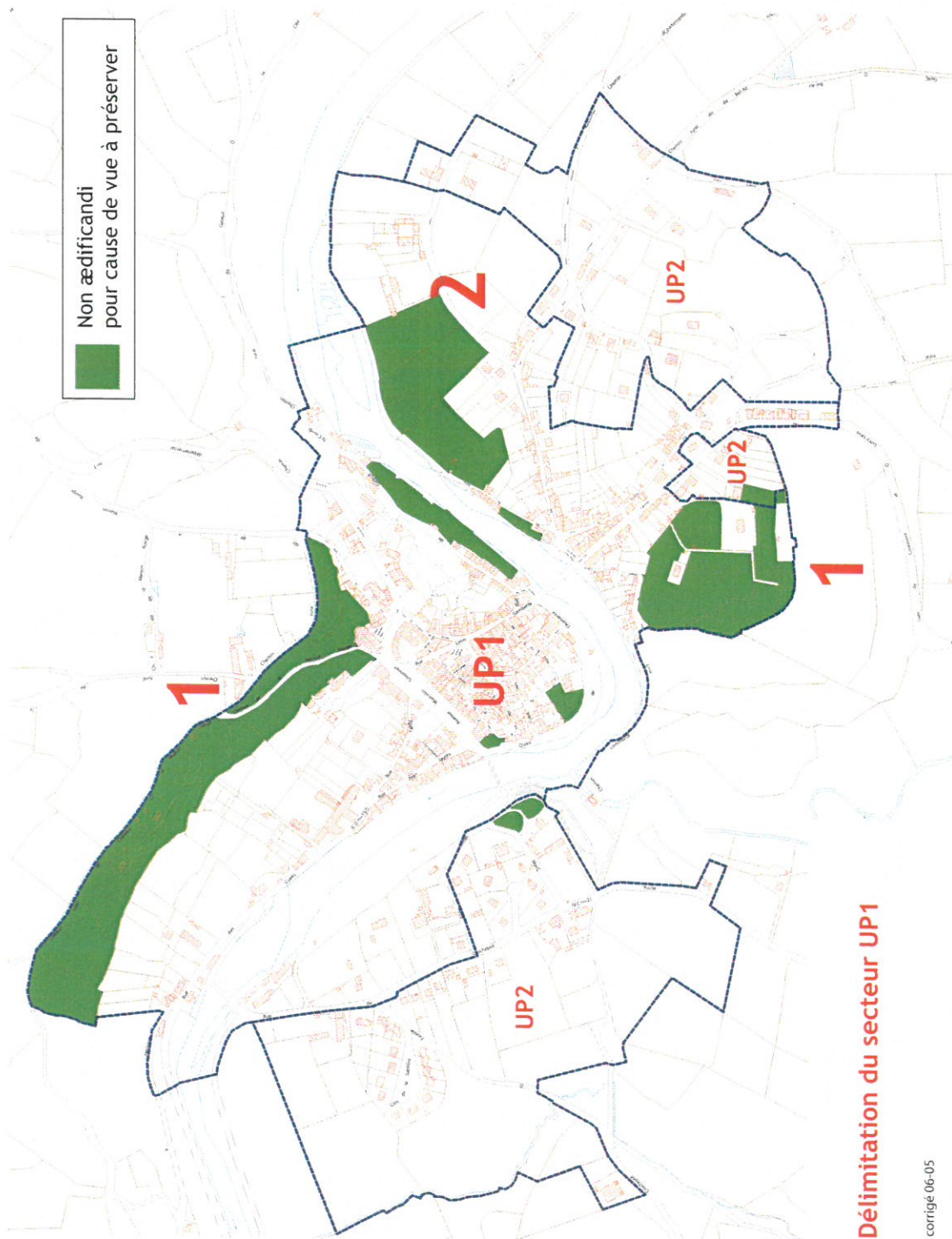
UP1 (couvrant le bourg historique et ses faubourgs XIXe, de même que le territoire naturel lui servant d'avant et d'arrière plans rapprochés)

UP2 correspondant aux extensions modernes existantes et à leur extension

UP1 est un ensemble recouvrant la totalité du bâti traditionnel historique ou plus récent, avec le centre historique et ses faubourgs. Le critère d'identification en est la continuité bâtie à l'alignement (de limite à limite) ou selon un recul très proche de l'alignement du domaine public. Il concentre la quasi-totalité des problèmes liés à la conservation d'architectures anciennes ou traditionnelles, de même qu'à leur mise en valeur, ainsi que les problèmes fonctionnels afférents à la vie d'un petit bourg (stationnement, et circulation, entre autres).

Elle comporte un certain nombre de parcelles classées non ædificandi (servitude d'inconstructibilité totale) destinées à protéger les vues réciproques de part et d'autre de la vallée (butte du Calvaire et front du plateau de Cordes, ou depuis la vallée (vue sur le château depuis la route du cimetière). De plus les jardins qui occupent l'arrière de l'ancien rempart au Sud du bourg font également l'objet de cette protection.

UP2 est un secteur moderne (hélas parfois récent...) qui constitue l'enveloppe du précédent. On traverse UP2 avant d'atteindre UP1, et UP2 sert de frontispice au village avec sa silhouette ponctuée de tours pointues, du clocher de l'ancienne collégiale et de la silhouette du château. C'est dire son importance dans la perception du site. De plus, des possibilités de bâtir existent en UP2 qui est une zone plus évolutive qu'UP1, orientée vers la conservation.



Délimitation du secteur UP1

corrigé 06-05

Se reporter au document graphique annexé

3.2. Objectifs recherchés

L'objectif général vers lequel tendre en UP est la mise en valeur d'un site de très grande qualité, caractérisé par une silhouette urbaine spécifique (les ruines, le clocher), et d'une forme urbaine occupant un méandre de la rivière, avec des co-visibilités rapprochées très nombreuses.

Cette mise en valeur revêt plusieurs aspects: en UPI c'est la conservation de la forme urbaine et des tracés historiques, l'édition de règles d'aspect adaptées aux architectures existantes, l'interdiction de bâtir affectant certains terrains visuellement indispensables à la conservation de la cohérence paysagère actuelle ou correspondant à des vues remarquables; en UP2, c'est la problématique des transitions, des co-visibilités plus ou moins subies, plus ou moins satisfaisantes qui prend le pas sur la mise en valeur. Il est primordial de conserver dans cette zone un droit de regard actif, prévoyant une possibilité de prescriptions, et une volonté sous-jacente de faire évoluer des systèmes pavillonnaires actuellement figés dans des pratiques inchangées depuis les années 70.

3.3. "L'esprit des règles"

Assurer la cohérence du tissu urbain traditionnel

◆ *Respecter les modes de composition traditionnels*

Les deux règles de base de la constitution d'un tissu urbain traditionnel sont le respect du parcellaire et la constitution d'îlots alignés et cohérents, qui fédèrent les constructions entre elles, même les plus disparates.

Il apparaît fondamental pour un tissu urbain appelé à se renouveler lentement sur lui-même, de renouer avec des pratiques susceptibles d'assurer la continuité formelle du tissu «traditionnel». De tous temps, les hommes ont construit et reconstruit en respectant un certain nombre de règles morphologiques de base, et si la forme du bourg nous est parvenue à travers l'histoire et ses vicissitudes, c'est en raison de ce respect instinctif, indépendant des matériaux et des modes architecturaux.

Aujourd'hui, sous l'effet de la généralisation du pavillon individuel comme modèle d'habitat dominant, une tendance au rejet des centres de type traditionnel s'est instituée : on en vient à les considérer comme «inhabitables», comme aux temps de l'hygiénisme du début du XX^e siècle. Mal éclairés, inconfortables, pas accessibles en voiture... les immeubles du centre perdent leur attractivité, fut-elle contrebalancée par leur caractère architectural.

Lorsque l'aération du tissu urbain est nécessaire, elle doit être abordée dans un esprit de «réparation» d'une trame urbaine endommagée, plus que d'imposition du modèle d'une autre ville, la ville "ouverte". On doit respecter son échelle, son maillage, et pré-voir comment des volumes nouveaux peuvent venir enrichir et animer, et non appauvrir le paysage urbain. Un enchaînement habile de petits espaces "creusés" dans la masse bâtie, bordés de reconstructions, peut l'enrichir paysagèrement. Les "vides" doivent répondre aux mêmes rapports d'échelle que les "pleins".

◆ *Un caractère à maintenir par des règles d'urbanisme*

Les intentions exprimées ci-dessus ne peuvent faire l'objet de règles d'aspect au titre de la ZPPAUP mais de règles d'urbanisme à prendre en compte au niveau du document (PLU) qui régit l'évolution générale de la forme urbaine.

Il est en particulier important de réaffirmer la construction à l'alignement (ou sa matérialisation visuellement forte en cas de retrait -inévitabile d'un bâtiment), le principe de construction de limite parcellaire à limite parcellaire, le respect des gabarits existants. Les règles conduisant à des retraits obligés de l'alignement (comme les prospects) doivent être évitées. Les servitudes d'alignement, s'il en subsiste, dont l'effet est de bloquer l'entretien des bâtiments concernés, devraient également être abolies.

Renouveler la réflexion sur la restauration

La restauration du patrimoine existant est, plus encore que l'insertion de constructions neuves dans le contexte bâti existant, l'un des enjeux essentiels de la ZPPAUP. Les considérations la concernant ont été doublées, un chapitre particulier ayant trait à la mise en couleurs des constructions. La raison en est que ces problèmes, qui ne devraient pas être dissociés, le sont souvent dans les faits, avec l'introduction progressive de nuances "conseil", le plus souvent déconnectées de toute considérations architecturale et patrimoniale, ce qui a pu produire ici ou là des dérives surprenantes.

De nombreuses attitudes aujourd'hui couramment répandues en matière de restauration procèdent en fait non d'une connaissance du bâti ancien, mais de l'idéologie moderne en architecture. Le dégauchement des maçonneries de moellons, le non-respect des modénatures ou de leur simulation, trouvent leur origine chez les théoriciens des années 20 du vingtième siècle, qui rejettent globalement les architectures antérieures dans leur ensemble, parfois avec une méconnaissance historique stupéfiante. Si les principes avancés par les "modernes" ont pu donner naissance à des courants architecturaux parmi les plus respectables, parfois à des œuvres majeures, ils ne sauraient toutefois servir à justifier des méthodes de restauration totalement anachroniques, et qui détruisent les dispositifs architecturaux qu'elles prétendent justement sauvegarder. Il faut restaurer les architectures anciennes en fonction de ce qu'elles ont été, et non en appliquant des principes visuels et compositionnels "importés". C'est à ce prix qu'on pourra les conserver en tant que témoignages historiques.

Depuis la fin du XIXe siècle, la restauration a toujours "flirté" avec la modernité. Les premiers architectes des Monuments Historiques se doublaient d'authentiques novateurs, introduisant matériaux et techniques nouvelles (ainsi Anatole de Baudot fut un des pionniers du béton armé et utilisa le ciment pour restaurer des cathédrales). On fondait la modernité en en faisant la conséquence d'un processus historique linéaire. Une école de pensée s'est développée, relayant la doctrine moderne. Ainsi le décrépissage intérieur des églises, la destruction des enduits et badigeons, sont-ils vus dès cette période comme un progrès ou un retour à une pré-tendue "pureté" originelle : la transformation de maints édifices en "caves à fromages", la perte irrémédiable de leurs décors antérieurs (les badigeons sont alors vilipendés), est vantée hautement par les Architectes des Monuments Historiques d'alors, et a fini par imprégner les mentalités.

Le restaurateur, aujourd'hui encore, se trouve confronté à un dilemme : doit-on rechercher un aspect affichant "l'âge" de la construction ou la restituer dans sa fraîcheur originelle ?

Restaurer : quelques définitions générales

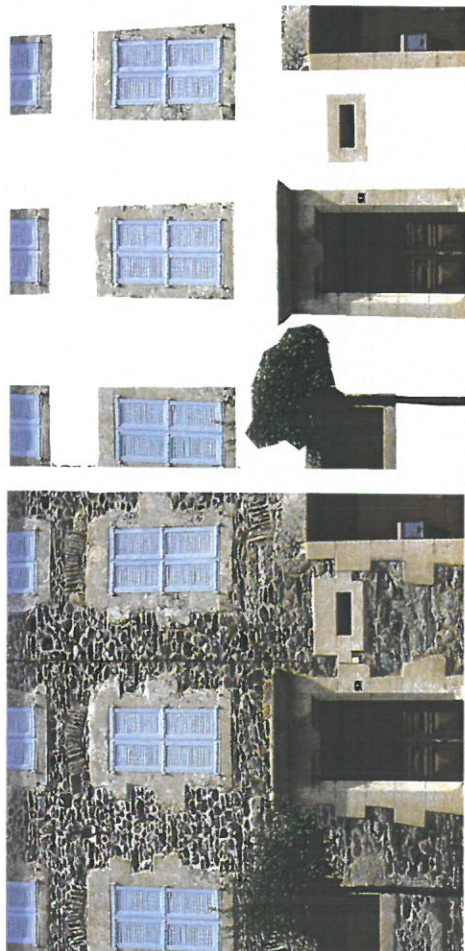
Restaurer : Rétablir en son état ancien ou en sa forme première (du latin *restaurare*: guérir)

Restauration : remise en bon état (1560)

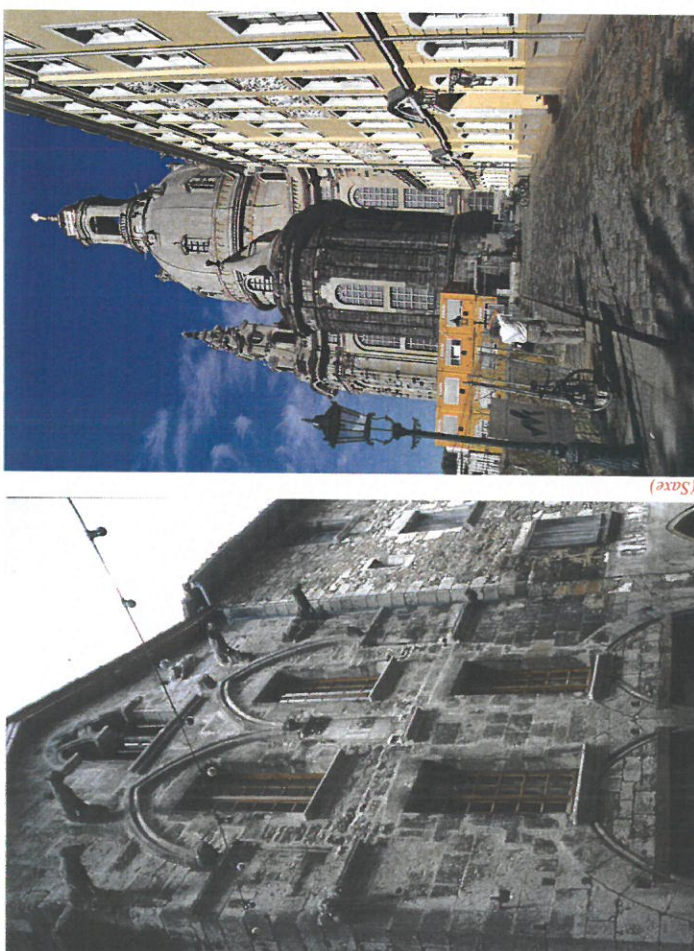
(Petit Robert édition 1978)

La restauration du patrimoine existant a entre autres pour but, il faut le rappeler, d'assurer sa transmission aux générations futures. Une "restauration" qui dénaturerait le patrimoine, ou entraînerait sa dégradation à moyen terme, ne serait pas conforme à ce principe de base. La restauration apparaît, on l'a mentionné plus haut, autant comme un problème de doctrine autant que de technique. Cette doctrine a fluctué au cours du temps, et peut même être subdivisée en approches presque opposées.

En schématisant, on peut soit considérer l'objet à restaurer comme un "document bâti" qui nous est parvenu dans un état donné, et qu'il nous revient de conserver en cet état, sans rien y retrancher ni y ajouter. Cette doctrine, d'origine anglaise (Ruskin) s'applique en particulier aux ruines. A l'opposé est le "monument", dans lequel on va déceler une volonté architecturale qui a pu être dénaturée au cours du temps, et qu'il convient de rétablir. On est en droit de reconstituer ce qu'on sait avoir existé, au nom de la recherche d'une authenticité esthétique. Ce courant a notamment été développé par les Monuments Historiques français, dès la création du service. En Europe Centrale, les reconstructions « à l'identique » d'après la seconde guerre mondiale, parfois de villes détruites à plus de 80% (Varsovie) ont accrédité la validité de ces méthodes auprès d'un vaste public. Aujourd'hui encore, des opérations de reconstitution de parties de ville ont lieu (Francfort dans les années 70, Dresde à partir des années 1990...).



Un dogme de l'architecture moderne (la "vérité des matériaux") imposé à la restauration des architectures traditionnelles. Le décrépissage des façades, le décapage des maçonneries est non seulement nuisant visuellement (en désorganisant les traces de façades, en rendant l'architecture illisible) mais parfois aussi techniquement, en mettant à jour des moellons friables ou de mauvaise qualité (comme c'est le cas à Hérisson).



Le retour à l'identique : un cas extrême, la restauration/reconstruction de la Frauenkirche de Dresde. Seules les parties sombres subsistent de l'édifice détruit en 1945 (en 2004).

Ces deux tendances, nées de réflexions menées pendant plus d'un siècle sur le patrimoine "majeur", imprègnent, qu'on le veuille ou non, les mentalités.

On revient aujourd'hui à une voie "moyenne" (il arrive qu'on *dérestaure* parfois, en recréant des parties détruites par les premiers restaurateurs...). On conserve les apports qui sont venus se greffer sur un "monument", fût-il restitué facilement dans son intégrité: ils font partie de son histoire. Mais on n'hésite pas non plus à restituer, simuler ou évoquer des parties disparues, lorsque c'est nécessaire à la compréhension d'une architecture; ou même à doter des ruines de toitures, afin de stopper leur inévitable érosion.

La restauration telle que pratiquée par les services des Monuments Historiques fait aujourd'hui appel à tout un ensemble de recherches et d'analyses scientifiques préalables parfois très élaborées. Les méthodes se sont affinées: pour nettoyer par exemple un parement de pierre, plusieurs dizaines de techniques, parfois extrêmement sophistiquées, sont disponibles. Il faut donc savoir choisir la plus adaptée, en se fondant sur des analyses préalables.

Misère des pratiques quotidiennes.

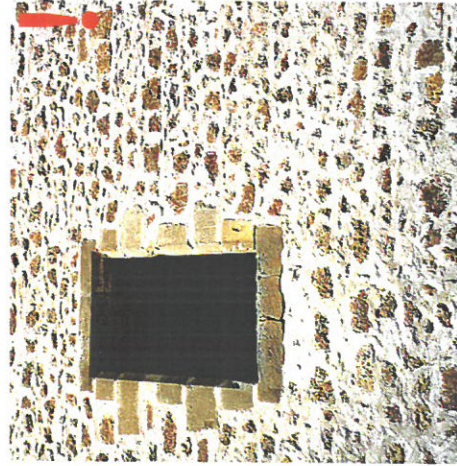
Dans le même temps, la restauration «ordinaire», celle qu'on pratique au jour le jour sur le patrimoine non protégé, s'est peu à peu réduite à des «tics» de maçon, mettant en œuvre des procédés passe-partout...

Le constat qu'on peut en effet formuler aujourd'hui est que des pratiques ou des matériaux très différents des matériaux traditionnels d'origine sont employés pour assurer la pérennité du bâti. Hormis la structure même de l'immeuble, tout peut être changé pour des matériaux ou finitions d'un aspect nouveau: la tuile de couverture (la tuile mécanique grand moule remplace la tuile petit moule traditionnelle), le décrépiage (qui déstabilise les ordonnances) ou l'enduit (des enduits industriels à plusieurs couches aux finitions mécaniques ont éliminé le mortier de chaux lissé à la taloche), les menuiseries (les matériaux de synthèse remplacent de plus en plus le bois). Au bout du compte, l'immeuble ainsi «restauré» apparaît au mieux comme un avatar, mi ancien, mi moderne. De manière parfois confuse, on cherche à conserver quelques signes d'ancienneté, en dégageant des pierres, le plus souvent à contresens.

Les métiers eux-mêmes se sont déqualifiés; on a affaire à un «fenêtrier» ou un «façadiste». Ces néologismes ne doivent pas tromper: en réalité ces pseudo-métiers dissimulent le fait que l'un ne connaît rien à la menuiserie et l'autre rien à la maçonnerie.

Ces procédés n'ont pas que des inconvénients esthétiques. Certes, ils nivellent l'aspect des constructions anciennes, tout en le tirant souvent vers l'aspect des constructions pavillonnaires actuelles, aux prestations somme toute peu différentes. Leur durabilité, leur vieillissement (parfois dramatiquement rapide), leur effet sur la conservation des structures (notamment en introduisant des enduits à base de ciment sur des maçonneries montées avec des mortiers de chaux) sont mal connus.

Un «principe de précaution» pourrait s'appliquer à une foule de produits modernes (en particulier en matière de produits de façade) dont on ne sait rien des effets dans le temps. Il est aussi des matériaux «nouveaux» qui s'éteignent d'eux-mêmes, en une dizaine d'années, quand leurs inconvénients techniques ou esthétiques apparaissent.



Une idée tenace veut qu'une architecture ancienne ou traditionnelle soit ainsi traitée. Pourtant l'arrachage systématique des enduits est une pratique erronée dans 90% des cas, qui conduit à dénaturer les architectures anciennes. Dans le cas de Hérisson, on introduit même un risque de perte de cohésion des maçonneries.



Toutefois, le retour des enduits s'effectue parfois dans une grande confusion, et nécessite de comprendre l'architecture, plutôt que de se laisser aller à d'autres recherches d'un pittoresque douteux.

Éviter les idées reçues en matière de mise en couleurs

...les couleurs vives et la polychromie, qui dans plusieurs domaines (le sport, le jouet, le emballages de médicaments) sont signes de vie, d'énergie, de dynamisme, ne le sont plus guère en matière d'urbanisme, contrairement à ce que croient les urbanistes eux-mêmes. Loin de signifier la vitalité d'une rue ou d'un quartier, leur mise en couleurs, leur bariolage, signifie au contraire qu'ils sont morts, et que c'est artificiellement qu'on cherche à leur redonner vie.

Michel Pastoureau

Dictionnaire des couleurs de notre temps (Éditions Bonneton 1999)

La couleur est une expression de la culture d'une société en un temps particulier : chaque période de l'histoire architecturale d'un site peut s'identifier à une gamme chromatique originale, qui se décline en fonction des classes sociales, des métiers, voire des religions... Ces gammes varient, évoluent. Les couleurs sont en effet un complexe langage, regroupant des codes de communication, qui servent à exprimer des notions très diverses : on se souvient des boucheries rouges de jadis, ou encore du rôle infamant du jaune à la fin du Moyen-Âge, qui servait à identifier les propriétés bâties des félons... Puis le jaune héraldique des princes Thurn und Taxis a servi à identifier les services postaux dans l'Allemagne du XVIII^e siècle... et aujourd'hui de nombreuses Postes européennes arborent une signalétique à base de jaune... (France, Suisse...) tandis que d'autres utilisent le rouge... (Angleterre, Pologne, Portugal...).

La mise en couleur d'une construction, selon sa fonction et son époque est donc loin d'être une opération "neutre" (même si on la dit réversible). C'est un acte culturel, et comme tel, il doit être réfléchi.

La notion de «couleur locale», et la perte des traditions

Ce sont les géographes qui les premiers en prenant en compte un territoire dans sa globalité, se sont intéressés à l'analyse des architectures traditionnelles, conditionnant ce type d'approche pour des décennies. L'architecture d'un lieu serait déterminée par sa géographie, c'est à dire en grande partie les matériaux disponibles localement : la pierre, le bois, la terre. On s'attache à identifier la connivence entre le "terroir" et son bâti ; Ainsi George-Henri Rivière dans l'introduction des «Couleurs de la France» de J.Ph. et D. Lenclos écrit-il :

"nos maisons rurales échappent-elles, à quelques franges près de nos points cardinaux de l'hexagone, à un vrai dictionnaire de couleurs, ne sont-elles que délicates nuances, subtiles irisations, filles de la terre et de la forêt, mimétismes écologiques?"

Le mouvement architectural moderne a repris au vol cette notion, dénonçant les artifices dissimulateurs des architectures élaborées, et prônant un "retour" au naturel, au non "falsifié". La "pierre apparente" se présente comme la petite sœur du béton brut...

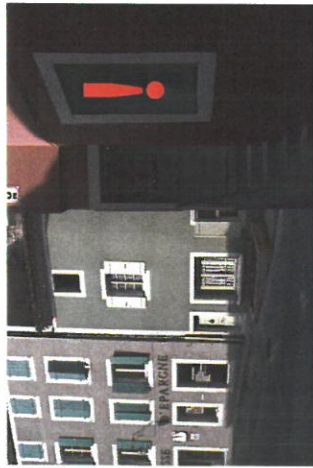
Il est indéniable que c'est la vétusté qui a fait réapparaître la pierre rouge si caractéristique du site, par disparition des enduits. Il existe de rares éléments structurels laissés visibles en grès, mais ceux-ci, plus durs, sont plus roses que rouges. Les enduits anciens conservés ne montrent aucune tentative pour le rose...

Les années 1950 ont vu des évolutions déterminantes, avec l'arrivée de l'architecture pavillonnaire, en général blanche ou très claire, héritage imprévu du modernisme «blanc» des années 30 et 40 (lui même inspiré par les architectures du bassin méditerranéen, simplement chaulées pour des raisons thermiques et d'hygiène...). Le milieu rural, terre d'élection de l'auto-construction, a découvert le ciment et les matériaux ondulés. À partir des années 70, de la redécouverte des patrimoines ruraux, et d'un engouement pour le «patrimoine» en général, ces tendances ont été combattues avec vigueur, allant même jusqu'à une interdiction pure et simple du blanc par les règlements d'urbanisme.

Pour contrebalancer à la fois le blanc et la vogue de la mise à nu des maçonneries, on a recherché l'enduit (industriel, faite de chaux...) qui pouvait s'adapter le plus facilement à l'ambiance chromatique d'un lieu, réduit à une teinte dominante.

Vers des gammes chromatiques par période

La règle devrait être de revenir à des gammes chromatiques par grande période historique. Plus on s'éloigne dans le temps, certes, moins les choses sont sûres, mais moins abondant le patrimoine... Mais les périodes



Les nuanciers proposent le plus souvent les mêmes couleurs passe-partout sur la France entière, quelle que soit la région, quelles que soient les architectures concernées. Ils sont une mauvaise réponse à une bonne question.



(Aveyron)

La couleur locale, le culte du matériau local, sont des notions modernes, ainsi que l'attestent les vieux enduits, qui recouvraient toute la paroi, et recevaient souvent un décor badi-geonné (encadrements en général). La teinte universelle de tout enduit est en général celle du lait de chaux naturel, tirant vers le blanc.

classiques et néoclassiques (le XIX^e siècle), qui constituent près de 80% du bâti de la ZPPAUP, sont des périodes dont on connaît plutôt bien l'*aspect fini* (même si nos sensibilités, conditionnées par presque un siècle de modernisme, l'imaginent différent...)

D'une manière générale, toute mise en couleurs devrait être concertée. La mise au point de nuanciers qui s'appliqueraient de manière automatique est le type même de la fausse bonne idée : la mise en couleurs dépend des gammes chromatiques historiques, mais aussi des fonctions de l'immeuble, de son caractère architectural plus ou moins affirmé, de sa taille, de sa situation dans un ensemble (comment va-t-il «réagir» sur ses voisins ?) et au bout du compte de facteurs culturels irrationnels, le «goût» de chacun, qui va dépendre de sa culture...

Rester souple pour la construction neuve

Une fois tenu pour acquis les principes de maintien d'une forme urbaine cohérente, conservant ses continuités, ne bouleversant ni les alignements, ni les gabarits... est-il lieu de se préoccuper de la forme architecturale que revêtiront les futures interventions ? Le type de débat qui s'ouvre ainsi est vieux comme la ville, et les architectes y excellent : faut-il systématiquement introduire des architectures considérées comme «novatrices» (par leurs concepteurs tout au moins) ou bien se fonder dans le contexte ?

On a rappelé plus haut la nécessité de tenir compte d'éléments géométriques et fonciers du contexte, qui «racontent» l'histoire du site. On peut prétendre aussi à un «bon voisinage» architectural, une filiation avec le contexte, mais dont les moyens ne se laissent pas codifier sous forme de règles intangibles.

Une situation actuelle de banalisation

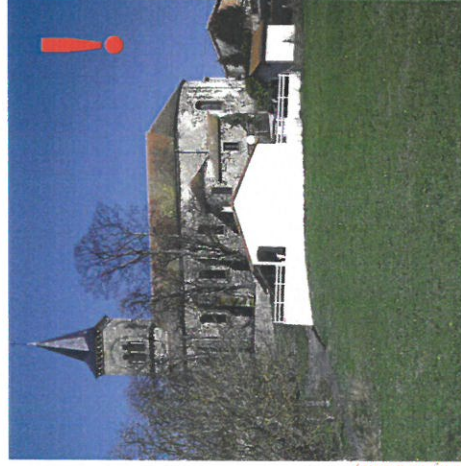
Depuis les années 1950, et même les années 1930, l'architecture de notre temps a concerné Hérisson. Seulement, depuis les années 1960, ce n'est plus celle des esthètes ou de leurs revues spécialisées, mais celle de la production pavillonnaire la plus courante, la plus banale. Ce segment de marché ne voit pas briller de concepteurs audacieux : il s'agit le plus souvent de reproduire des modèles, «codifiés» au fil du temps. Certes les références architecturales «baignées» ont été purgées depuis longtemps, et restent aujourd'hui le plus souvent «Ile de France». Il s'agit en général de boîtes oblongues, à pignons aveugles, couvertes à deux ou quatre pentes (plus ou moins fortes), de tuiles rouges vieillies. Selon les types, ces modèles arborent des avancées également couvertes de tuiles, rappelant lointainement l'architecture traditionnelle. L'enduit est en général choisi dans la gamme des jaunes beige, et présente presque toujours une texture affirmée, voire une finition grattée. On utilise les mêmes enduits grattés, les mêmes tuiles mécaniques que pour la restauration : tout finit pas se confondre. On est donc loin des «expérimentations» que peuvent préconiser certains.

Vers des règles «garde-fou»

L'objectif devrait être de produire une architecture qui puisse à la fois se réclamer de notre temps, tout en se situant dans une tradition locale. C'est un exercice parfois mené avec brio dans certains pays, mais qui semble hors de portée dans nos contrées. Il n'est pas non plus question de faire des centres historiques et de leurs abords des laboratoires d'expérimentations... Il faut trouver un juste milieu entre une volonté de mimétisme, et une volonté d'écriture architecturale. Il est très probable que seule une architecture «négociée» au coup par coup est la plus à même de répondre à ce type de conception.

Trois principes peuvent être avancés

1. Inscrire un volume nouveau dans la forme urbaine, qu'elle soit continue ou discontinue. On a déjà évoqué cette question précédemment. C'est la plus importante, celle dont découlent les autres.
2. Utiliser des matériaux compatibles avec le contexte. On est en présence de contextes «naturels» : pierre, tuile, enduit, bois... Béton, métal, verre : autant de difficultés en prévision. Ils peuvent toutefois être compatibles, selon leur mise en œuvre, selon la *convivence* qu'on tisse pour eux avec le contexte (par exemple une structure métal voisinant avec un pan de bois, ou une paroi de béton brut teinté avec un parement d'arkose). Rien n'est interdit *a priori* : tout doit pouvoir l'être s'il est mal utilisé. Aussi gardera-t-on dans ce domaine des marges d'appréciation.



(Puis de Dôme)

Une seule construction mal située peut altérer gravement un paysage.



La volumétrie des constructions pavillonnaires est assez différente de celle des constructions traditionnelles.



La taille des interventions est indifférente : une très petite construction peut avoir un impact négatif.

3. Composer les façades avec celles qui existent. C'est un problème d'architecture «pure». La ville traditionnelle est verticale (et cette verticalité des lignes est accusée à partir de la période classique, par le recours systématique aux axes de symétrie). La ligne «moderne» est au contraire horizontale, et de très nombreux conflits visuels peuvent en découler si l'on juxtapose les uns et les autres. Mais on doit aussi faire remarquer qu'y compris par le passé, des immeubles à lignes horizontales ont su se fondre sans heurts dans un ensemble «vertical». Une codification préalable est ici aussi difficile à envisager. Seules des règles garde-fous peuvent être proposées, laissant des marges d'appréciations...

Reconstruire une culture non routière de l'espace public

En général, on a tendance à considérer que l'aménagement de l'espace est affaire d'ingénieur et non d'architecte. On tend toutefois à réintroduire le *paysagiste* dans le processus, mais parfois avec des arrière-pensées de décoration végétale... Il est vrai que pendant des décennies ce type de réflexion a été monopolisé par des services techniques faisant la part belle à une approche littéralement mécaniste, privilégiant en fait la voiture. Un site comme Hérisson, épargné par tout aménagement, peut être l'occasion de reconstruire un mode de réflexion, une approche plus qualitative.

Pour une approche globale du problème

La mise au point de directives d'aspect en matière de sols est impérative, pour au moins deux raisons: les critères techniques et économiques sont rarement esthétiques; il est par ailleurs nécessaire d'assurer une cohérence globale sur un même site entre des interventions d'échelles diverses (des places, des rues, des ruelles...). Des idées reçues sont par ailleurs en circulation, qui expliquent l'échec de bien des aménagements: l'improbable «mixité à dominante piétonnière» des rues, si prisee des marchands de bornes, les mythes de la rue «médiévale» à caniveau central, l'illusion des «beaux» dessins en plan...

Quelques principes généraux qui président à l'aménagement de l'espace doivent être rappelés:

- prendre en compte les formes, la géométrie des lieux...
- prendre en compte les usages (et leur répartition, à la fois spatiale et temporelle)...
- et pour ce qui concerne plus particulièrement la ZPPAUP, prendre en compte l'histoire, les caractéristiques locales...

Quelques principes techniques de base

La qualité de tout projet d'aménagement de sol est conditionnée par deux contraintes techniques incontournables:

- Bien évacuer les eaux de surface sans affecter les riverains...
- Traiter des surfaces presque toujours gauches...

Le terrain «plat» n'existe pas (il serait d'ailleurs difficile à aménager, du fait de la première contrainte). Tout projet de sol commence par un nivellement et une prise en compte des problèmes hydrauliques. Le relief, la pente, doivent faire l'objet d'un traitement: une dénivellation fera-t-elle l'objet d'un enmarchement ou de gradins ou bien d'une pente? Un espace pentu doit-il être traité d'un seul tenant ou redivisé? Certaines places historiques présentent une pente sensible (ainsi la place de Siemne), alors que la période moderne voit l'irruption de conceptions architecturées jusqu'au maniérisme généralement inutilisables.



(Catalogne/Espagne)



(Puy de Dôme)

Le caniveau, qu'il soit central ou latéral, ne constitue que la mise en forme architecturale du système d'écoulement des eaux de surface. En ce sens, il est à la fois fonctionnel et esthétique. D'une manière générale, le dessin du sol va largement dépendre de la manière de concevoir les caniveaux, qui peuvent prendre des formes très diverses, discrètes ou fortement exprimées.



(Bavière)



(Aude)



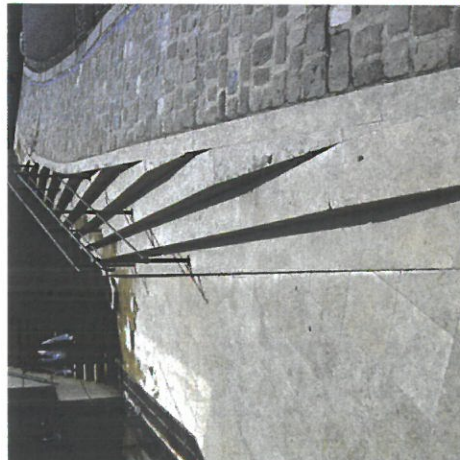
(Haute Loire)



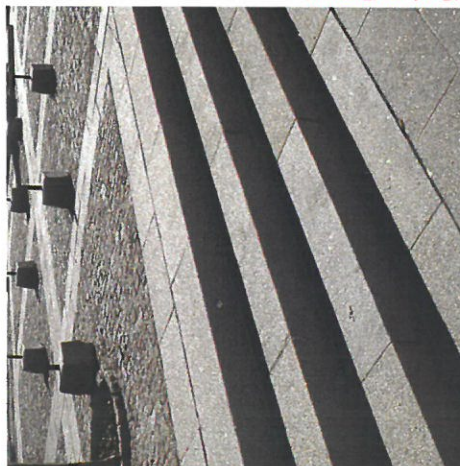
(Toscane)



(Toscane)



(Nièvre)



(Corrèze)



(Catalogne/Espagne)

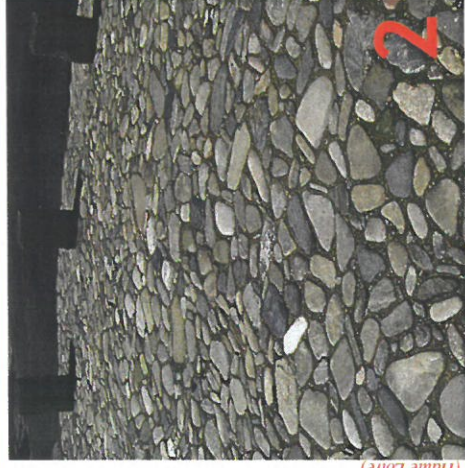


(Haute Loire)

Suivre la pente ou la structurer en la divisant par des gradins, des enmarchements ou des pas-de-mule ? Les exemples de traitement de pente du passé sont plus convaincants que les exemples modernes, car plus pragmatiques, moins guidés par un esprit de système. Certains dispositifs, parfaits en plan, peuvent se révéler périlleux une fois réalisés... On doit aussi savoir que les détails compliqués ont, au bout du compte, un coût parfois important: le valaient-ils toujours ?



(Indre)



(Haute Loire)



(Dordogne)



(Loir)

Les matériaux peuvent varier à l'infini, et sont parfois l'objet de combinaisons entre eux. Certaines combinaisons peuvent aussi se révéler visuellement discutables, par un trop fort effet de contraste.

1. Pavé traditionnel en boutisse (récupération de pavés anciens, années 1990, site touristique)
2. Sol de galets de rivière (années 1990, ZPPAUP/plus beau village)
3. Béton désactivé, combiné avec du pavé (parking d'un bourg touristique)
4. Galets noyés dans le ciment combinés à de l'enrobé (bourg touristique)

D'une manière générale, les bétons sont sensibles aux fuites d'hydrocarbures et de graisses.

Le choix des matériaux

C'est une manière fréquente d'aborder le problème: on veut «paver» une rue ou bien on a été démarché par un fournisseur, ou un service, qui souhaitant réaliser des travaux ou vendre un produit, cherche à le promouvoir. Le choix d'un matériau peut en définitive se révéler affaire de hasard, ou résulter de la persuasion de professionnels de la vente. Bien que réductrice, cette manière permet aussi de poser les problèmes: on est confronté à une pléthore de matériaux entre lesquels le choix est difficile. Ils se divisent en deux grandes catégories:

- Des matériaux «artificiels» peu coûteux, généralement durables techniquement, mais fragiles d'aspect (salissures) et «banalisants», puisque répandus partout. Ils peuvent être coulés (enrobé, béton...) ou posés (pavés ou dalles de béton ou de pierre reconstituée).
- Des matériaux naturels, plus coûteux mais pérennes d'aspect. Ils sont toutefois aujourd'hui tout aussi «délocalisés» que les matériaux industriels (granits importés d'Asie par exemple).

Les matériaux naturels purement locaux ont en général presque disparu, victimes soit de la disparition des sources d'approvisionnement (fermeture des carrières), soit de la perte des savoir-faire ancestraux (notamment la pose traditionnelle sur sable).

On peut également combiner entre eux des matériaux (par exemple des bandes pavées et de l'enrobé ou du béton) mais si on abaisse ainsi les coûts, on s'expose à des problèmes techniques sur les lignes de raccordement des matériaux (usure différentielle).

Dans tous les cas, il est recommandé de ne pas choisir préalablement un ou des matériaux, en l'absence de projet, même sommairement établi.

La forme et la hiérarchie des espaces

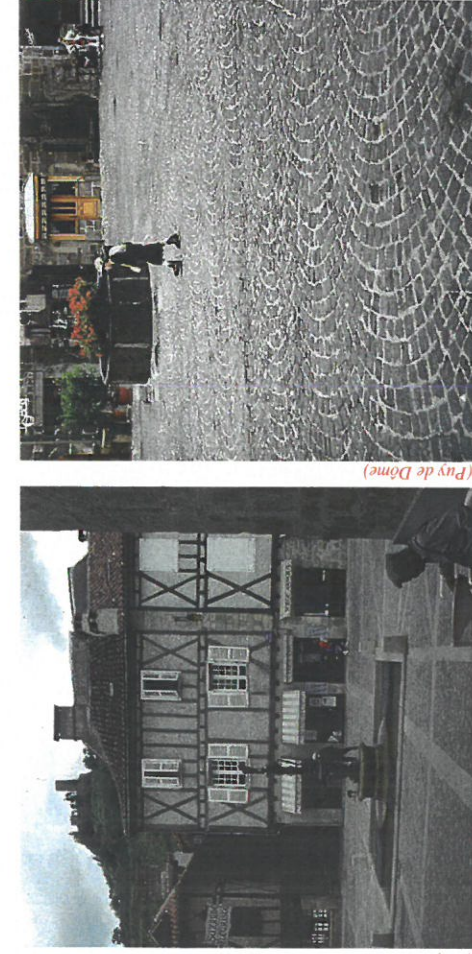
Tout lieu a une forme, même s'il est fréquent d'entendre des concepteurs affirmer le contraire pour «vendre» un dessin arbitraire. Un dessin de sol n'a jamais donné une forme à un espace. Il peut par contre la rendre illisible, voire la détruire. Il est indispensable de travailler «avec la forme» donnée, et non de chercher à la contredire. Dans ce contexte, il est nécessaire d'appréhender l'espace globalement et non seulement en plan. Un même espace peut également se subdiviser, présenter des parties «princi-pales» et des parties «secondaires». Il est nécessaire de saisir cette hiérarchie.

Ainsi, se méfiera-t-on des systèmes de dessin visant à soumettre l'espace à une unification par le dessin: cibles géantes, trames quadrillées... qui ne conviennent que dans des espaces géométriques parfaits. En «unifiant» l'espace, ils détruisent sa hiérarchisation. Ils produisent au demeurant des plans graphique-ment séduisants... mais on ne perçoit que rarement un plan lorsqu'on se déplace au niveau du sol... Ces systèmes sont surtout difficiles à gérer sur leurs franges: le contact entre la trame et les alignements, par nature irréguliers et pleins d'imprévus (saillies, marches, ouvertures de caves...) nécessite le plus sou-vent un gros travail de détail et d'adaptation, en des lieux parfois très secondaires, peu vus.

La prise en compte des usages et la gestion des véhicules

Il est nécessaire de concevoir un sol en fonction de son usage. Mais l'usage qu'on définit préalablement ou qu'on souhaite, est-il bien celui qui va intervenir dans les faits?

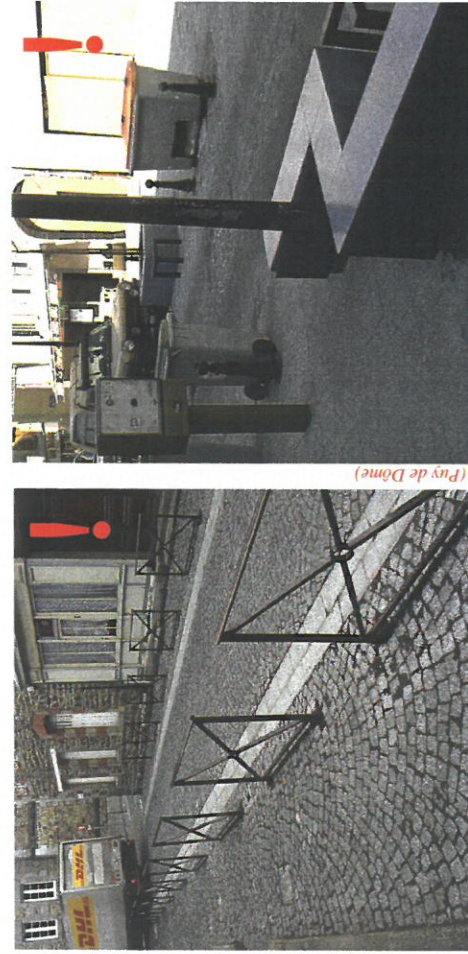
Le principal problème de l'aménagement des sols en centre historique est celui des véhicules, qui sont tous jours des intrus dans la ville historique, conçue (qu'on le veuille ou non...) par et pour des piétons. Les sols circulés et stationnés doivent être solides, durables, résister aux agressions, comme le passage de véhicules lourds, les fuites répétées d'huile ou les fumées des carburants: on décrit ainsi des matériaux forcément routiers. Les sols piétonniers doivent allier confort et esthétique. Les abords de monuments, leurs zones de visibilité, exigent d'être décongestionnés.



(Lot)

(Puy de Dôme)

Des espaces ouverts et non spécialisés, aménagés de façade à façade, et dont les problèmes de stationnement et de trafic sont gérés des manières globales (ci-dessus) par des restrictions dans le temps, sont préférables à des espaces à accessibilité permanente mais divisés par des obstacles destinés à séparer les piétons des autos (ci-dessous). Leurs possibilités d'utilisation sont aussi plus importantes, tandis que les espaces divisés sont à vocation unique.



(Cotes d'Armor)

(Puy de Dôme)

En voulant aménager en fonction d'une «circulation restreinte» ou d'une «priorité piétonnière» on peut être amené à concevoir des sols «piétonniers» qui vont être dégradés rapidement par les véhicules y circulant ou y stationnant. A l'inverse, on peut être tenté de réaliser des aménagements «rouliers», mais réduits à de simples bandes roulautes protégées par des dispositifs aussi coûteux qu'encombrants (bornes, barrières...) sans que le confort piétonnier ne soit en rien amélioré.

Le mythe de ces espaces «mixtes» amène en effet à séparer les deux types d'usage par des obstacles (bornes, garde-corps, murets... bacs à végétation...) qui conduisent à un enlaidissement sans précédent des perspectives urbaines. La séparation des usages constitue toujours une hiérarchisation artificielle, un appauvrissement visuel (les espaces urbains de la ville ancienne sont en général des unités visuelles cohérentes) et, en définitive, entérine la présence des véhicules alors qu'elle est censée la décourager. C'est aussi une manière de contourner le problème des véhicules dans la ville historique dans sa globalité.

Ce problème doit toutefois être pris en compte impérativement avant tout aménagement. La nécessité d'une organisation globale du quartier historique doit précéder les choix des systèmes à mettre en œuvre dans tel ou tel site. La circulation de transit, le stationnement des «visiteurs», ne peuvent être assurés systématiquement dans des espaces trop restreints. Un plan général d'accessibilité constitue une démarche préalable qui peut permettre d'aménager en connaissance de cause et non pas au hasard.

Les solutions à mettre en œuvre consistent à en finir avec le mythe de l'accessibilité universelle. Créer du stationnement intra muros ne peut qu'encourager le trafic parasite : ces stationnements, forcément limités, supposent de l'usager un parcours interne, qu'il va effectuer souvent de manière infructueuse, et à plusieurs reprises. De même le transit par les centres, parfois plus aisé que par l'intermédiaire de voies de contournement, doit être systématiquement découragé, afin de réserver l'usage de ces voies à leur riverains.

Le confort du piéton

Il est à la fois technique et visuel. Selon le site, sa prise en compte n'est pas la même. Ainsi dans des quartiers «archaïques», la perception de l'ancienneté peut faire oublier un certain inconfort (sol grossier) qui participe ainsi d'une image cohérente. Par contre dans des aires modernes, la revendication d'un sol plus lisse est à prendre en considération... Le confort visuel consiste à ne pas proposer de dispositions en contradiction avec le mouvement naturel de l'espace : par exemple un dessin n'allant pas dans le sens de la marche, ou au contraire suggérant un mouvement dans un lieu qui ne le nécessite pas...

Il existe aussi un confort objectif : emmarchements, dénivellations, obstacles éventuels, doivent être parfaitement identifiables pour ne pas constituer un danger. L'aménagement de gradins répond parfois à une volonté mythique d'appropriation des lieux : il génère le plus souvent des utilisations imprévues, qui dégradent et détruisent, comme l'usage des planches à roulettes.

Des espaces multifonctionnels

L'espace urbain est par nature multifonctionnel. D'autres usages sont donc également à prendre en compte : par exemple les activités foraines (foires, marchés... fêtes), qui nécessiteront des dispositions particulières : absence d'obstacles, équipements spécifiques (points d'eau, prises électriques...). Un espace strictement monofonctionnel a toutes les chances d'être périmé au bout d'une dizaine d'années.

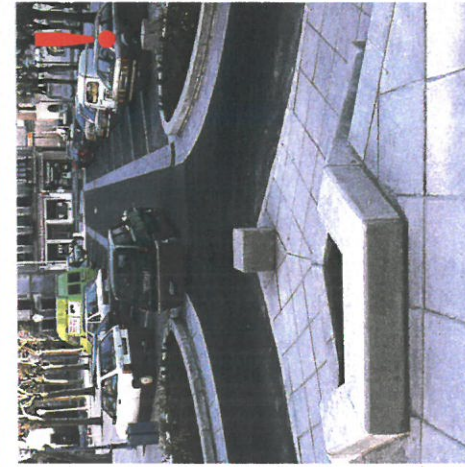


(Creuse)



(Aveyron)

Les dessins plus ou moins géométriques qui prétendent «donner» une forme à l'espace contribuent le plus souvent à le déstructurer visuellement. Il ne faut pas confondre rue d'un quartier historique et salle de bains... la "mode" se démode rapidement.

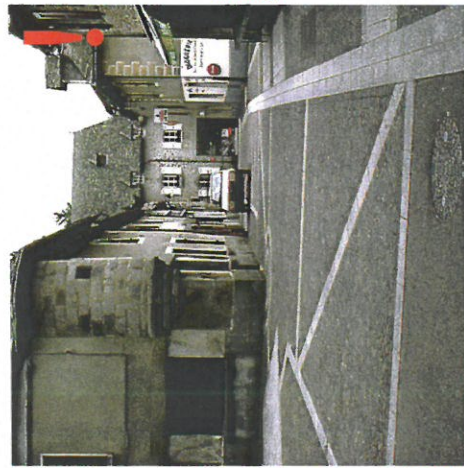


(Loire)

Des espaces dessinés en fonction de la circulation et du stationnement... Des aménagements obligatoirement très minéraux. C'est en fonction de la voiture et non du piéton qu'on a mis en forme l'espace. D'ailleurs le piéton est virtuellement rejeté du second aménagement...



(Lozère)

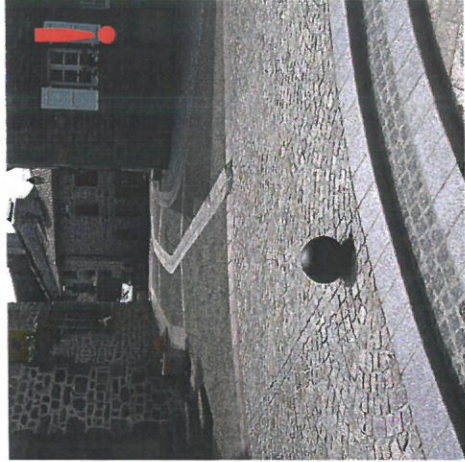


(Cantal)

Les "méga-tracés" parfois séduisants en plan, se révèlent incompréhensibles une fois appliqués au sol. Pts, ils rendent parfois illisible la hiérarchie entre rues et places.



(Cantal)



(Cantal)

Les écueils à éviter dans l'aménagement d'un petit bourg ou d'un village sont à la fois la tentation de "trop" dessiner (voire de "tramer"), la multiplication des matériaux, forcément ridicule dans un petit espace, et un esprit trop minéral, "importé" de la ville...



(Italie)

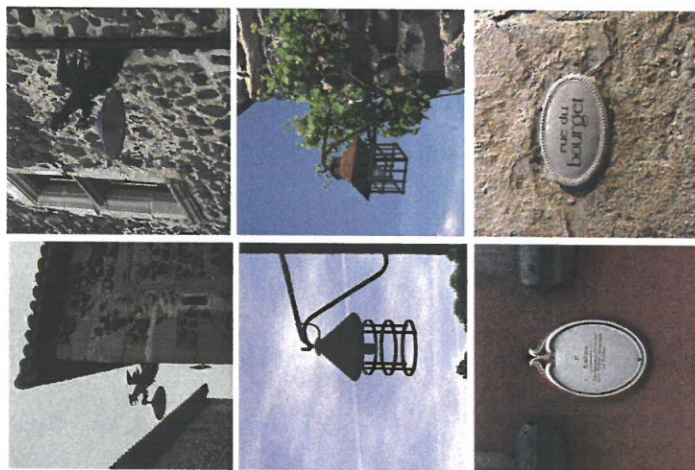
(Creuse)

Les espaces à aménager ont une histoire, qui peut être mise en avant comme élément de leur mise en forme, selon des modalités à définir. La présence de vestiges enfouis, loin d'être une contrainte peut se révéler d'une grande richesse. Ci-dessus deux manières de présenter un élément du passé qui permet de comprendre le présent. Dans un cas, le vestige archéologique a été maintenu en place, montrant une ancienne porte de ville romaine sous la rue moderne. Dans l'autre cas, le tracé de l'église disparue a été simulé par de l'herbe.

De nombreux matériels conduisent à des aménagements stéréotypés sans réel intérêt... On recherchera utilement une personnalisation de tout ce qui concerne mobilier (s'il est indispensable) et signalétique.



(Creuse)



L'histoire et l'identité locale

Peut-on aménager un espace historique sans se référer à son histoire? Cette pratique est pourtant devenue courante, car elle permet de ne pas se poser de questions... notamment en termes de signification, et de rapport du sol avec l'architecture environnante, et au-delà, avec l'histoire de la constitution du site.

Même si aujourd'hui les espaces urbains nous paraissent «banalisés», ils ont une histoire. Peut-on aménager de la même manière une place de marché ancienne ou un «tour de ville» situé sur d'anciens fossés disparus depuis longtemps?

Un aménagement de sols doit-il être uniquement l'expression de son époque ou se plier à l'insertion dans un environnement? La «bonne» solution passe par une certaine dose d'a-temporalité. Un aménagement devrait avoir l'air d'être là depuis toujours, avec évidence. D'une manière générale, on n'y parvient pas avec des matériaux «spasse-partout», qui sont en fait «datés» (comme les pavés autobloquants, emblématiques des années 1970).

L'éclairage

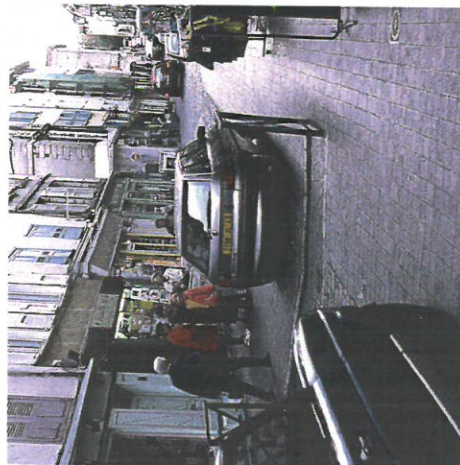
On admet aujourd'hui qu'un quartier historique doit pouvoir être découvert de nuit, et des modes d'éclairage «nouveaux» sont proposés, voire imposés par les fabricants. En ce qui concerne les monuments, une mode s'est instituée de fixer des éclairages violents au sol, même si cela altère considérablement la perception de l'architecture en accusant les structures, et constitue une gêne notoire pour les passants. De son côté, l'éclairage urbain traditionnel est «archaïsé» dans les quartiers anciens, avec des lignes de produits se référant au XIXème siècle (faux «becs de gaz»), qui contiennent des points lumineux très puissants et se révèlent le plus souvent complètement décalés par rapport au contexte. Seule une ville ancienne a tenté une démarche inverse à cette surenchère, en retrouvant l'éclairage «doux» du gaz de ville (Sarlat).

La solution passe par l'élaboration de «plans-lumière», qui permettent d'établir des lignes directrices générales, au lieu d'empiler des matériels consommateurs de kilowatts...

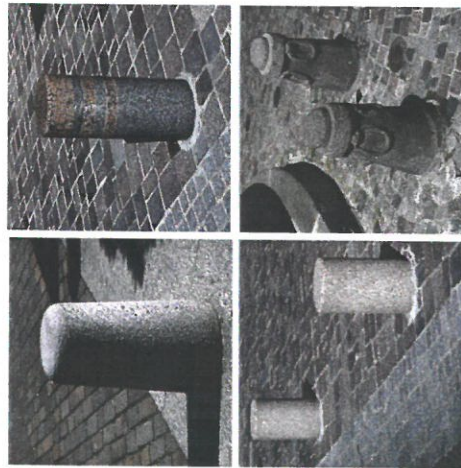
L'équipement de l'espace: bancs, poubelles...

Aménager c'est aussi souvent «équiper», jusqu'à l'encombrement. L'habitude s'est prise en cas de réaménagement de «meubler» l'espace. Pourtant, bien peu de matériel est nécessaire: quelques corbeilles à papier discrètes, éventuellement des bancs, placés en des points où l'on peut penser qu'ils seront utilisés (face à des points de vue, à l'ombre...) et non en fonction d'un dessin de sol, ou comme obstacles au trafic. Il faut aussi guider le visiteur, éventuellement l'informer. De manière insidieuse, des firmes proposent des «mobilier» (qui n'en sont pas, puisque fixes) d'information, en fait des panneaux publicitaires. Ils sont à exclure fermement de la ville historique, d'où la loi les a proscrits officiellement.

Les mobiliers, en général dessinés pour résister aux dégradations toujours possibles, qui sont proposés par les catalogues se divisent en plusieurs catégories: les «modernes», parfois signés par des architectes ou designers connus, et les «ordinaires» qui découlent de l'adaptation des modèles «haussmanniens» du siècle dernier. On distingue peu un banc «urbain» d'un banc «de jardin». Étrangement, la plupart de ces modèles ne se laissent pas personnaliser. Ainsi la quasi totalité des bancs en bois disponibles ne peuvent être peints et sont destinés à rester bruts. Ils participent de «lignes» commerciales insidieuses, qui font qu'on ne peut les combiner sans risque visuel à d'autres matériels.



(Haute-Loire)



Les bornes et équipements de protection sont nécessaires lorsqu'on mélange piétons et véhicules. Il en existe des infinités de modèles, dont bien peu s'adaptent à un environnement villageois.



(Puy de Dôme)

Les équipements de protection

Un très important catalogue de bornes, fixes, amovibles ou rétractables, garde-corps... est aujourd'hui disponible. D'une manière générale:

- les bornes basses, visuellement discrètes présentent un inconvénient pour la sécurité. On les perçoit mal depuis un véhicule.
- les bornes hautes sont plus encombrantes, et parfois inesthétiques. Elles détruisent l'unité de l'espace urbain en le scandant selon un tracé forcément «automobile», qu'elles renforcent.
- les garde-corps divisent l'espace et «sécurisent» les véhicules tout en isolant les piétons. Ils détruisent également l'unité de l'espace urbain.

Une solution convenable consiste à ne pas chercher à «équiper» le secteur ancien, mais à le circonscrire sur sa périphérie à l'aide de matériels rétractables, et à régler son accessibilité en fonction de plages horaires variables, correspondant aux besoins locaux. Mais ce type de dispositif nécessite une étude préalable fine, afin de tenir compte de tous les impératifs. Son avantage est qu'on peut toujours le «régler» a posteriori, sans avoir besoin de nouveau matériel.

Les "bacs à fleurs"

On peut évoquer avec quelque peu d'ironie cet équipement «obligé» des aires réaménagées, piétonnières ou non, et indispensable à la gent canine. Les fleurs y sont éphémères. Les végétaux qui peuvent y survivre de manière permanente y ont un aspect artificiel, poussiéreux. La salissure les affecte rapidement. Leur forme même nous interpelle: ici des sarcophages en pierre synthétique d'aspect croulé, là un écrou gigantesque... Ce type d'équipement répond à plusieurs besoins parfois contradictoires: la peur du vide, la volonté d'empêcher les véhicules d'accéder, le fleurissement qui rend la ville «jolie» et rassure les habitants...

Leur inconvénient majeur est leur encombrement visuel aussi bien que physique. Il arrive qu'ils bouchent ou compromettent des perspectives urbaines. Ils empêchent d'utiliser pleinement l'espace aménagé. Ils nécessitent un entretien important. Ils sont presque toujours totalement inutiles, mais les firmes spécialisées dans leur vente n'hésitent pas à faire comme si c'était le cas...



(Puy de Dôme)

Les jardins privés

Il n'existe plus aujourd'hui de conception réellement concertée des parcs ou jardins, dans lesquels seraient pris en compte le contexte local, et l'état final de la plantation (en fonction des volumes et des vues). On se contente le plus souvent de planter, un peu au hasard sur sa parcelle, sans "pré-voir".

Le système pavillonnaire a engendré ses tics en matière de plantations. Le principe de "détourner" la maison par une bande de terrain de 3 à 5 mètres sur au moins 3 côtés, oblige très souvent à ne planter sur ces aspects que des sujets de taille modeste ou des arbustes. Les pépiniéristes ont ainsi inondé le marché, depuis les années 1950 avec des arbres à petit développement, comme l'érable negundo (à feuillage clair), ou le prunus pissardi (à feuillage rouge sombre), qui sont véritablement devenus emblématiques des périphéries. On plante également toutes sortes de résineux, sans égard pour leur taille d'adulte ou les effets de masques prévisibles. D'autres végétaux "à la mode", parfois à grand développement, font leur apparition, comme les bambous.

La promiscuité consubstantielle au tissu pavillonnaire a conduit aussi très souvent à la constitution de haies de protection parfois gigantesques, qui masquent la totalité de la construction (souvent au mépris du code civil). On choisit en général des végétaux persistants à pousse rapide.

Il est difficile (sinon impossible) d'exercer un contrôle efficace dans ces domaines (hormis pour ce qui concerne la hauteur limite de 1,80 m. fixée par le code civil), alors même que ces interventions végétales vont avoir un fort impact sur le paysage bâti. Il est vain de tenter de passer par le biais d'un règlement (qui prendra le risque de vérifier si les végétaux plantés sont conformes au règlement ?). La persuasion, l'explication, l'action pédagogique par l'exemple, sont ici nécessaires. Il est en particulier intéressant de promouvoir "le jardin utilitaire" bien fait, le potager soigné... tout en mettant en avant les risques des plantations faites au hasard.



(Cantal - "Plus Beau Village")



(Tarn)

Il est sans doute vain de songer à réglementer un domaine aussi privatif que celui du jardin attenant à la maison, qu'elle soit ancienne ou moderne. Il existe un *gout pavillonnaire* en matière de jardin, avec haies de persistants et plantations ornementales standard, qu'il convient pourtant de faire évoluer.

Sans doute des idées reçues sont-elles là-aussi à éradiquer comme celles du déclin inéluctable des potagers...



(Aveyron - "Plus Beau Village")



(Cantal - "Plus Beau Village")

4. La zone naturelle : NP

(N pour naturel et P pour protégé)

4.1. Délimitation et nature de la zone

NP1 correspond au village de Châteloy, dans lequel on souhaite mener une politique qualitative analogue à celle du bourg, bien qu'il y ait peu de patrimoine ancien à l'exception de l'ancien prieuré.

NP2 correspond aux sites bâtis isolés dans lesquels des constructions nouvelles sont possibles, comme c'est en particulier le cas dans les zones agricoles. La politique menée visera à la forte intégration de ces constructions, par tous les moyens possibles (insertion dans la topographie, visibilité, matériaux). Les bâtiments d'exploitation agricole sont en effet le plus souvent de caractère industriel, sans conception architecturale, parfois réalisés à l'aide de matériaux non pérennes, donc de piètre qualité esthétique.

NP3 constitue la partie de la zone naturelle destinée à demeurer véritablement inconstructible, à l'exception des infrastructures techniques. Elle recouvre un territoire naturel et le plus souvent agricole. Les constructions pré-existantes pourront y être conservées, restaurées modifiées ou agrandies, selon les possibilités laissées par le droit des sols. Les menaces visuelles dans ce secteur proviennent de la déprise agricole, de la friche qui guette tous les sites non accessibles par les engins mécaniques. On y court le risque de fermeture du paysage, et d'une intrusion brutale de la forêt "industrielle" (plantation en rangées rectilignes, essences résineuses obscurcissant le paysage par des masques permanents).

4.2. Objectifs recherchés

Objectifs concernant les bâtiments

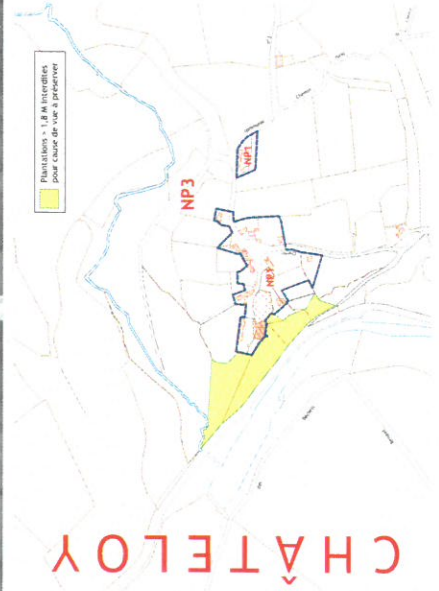
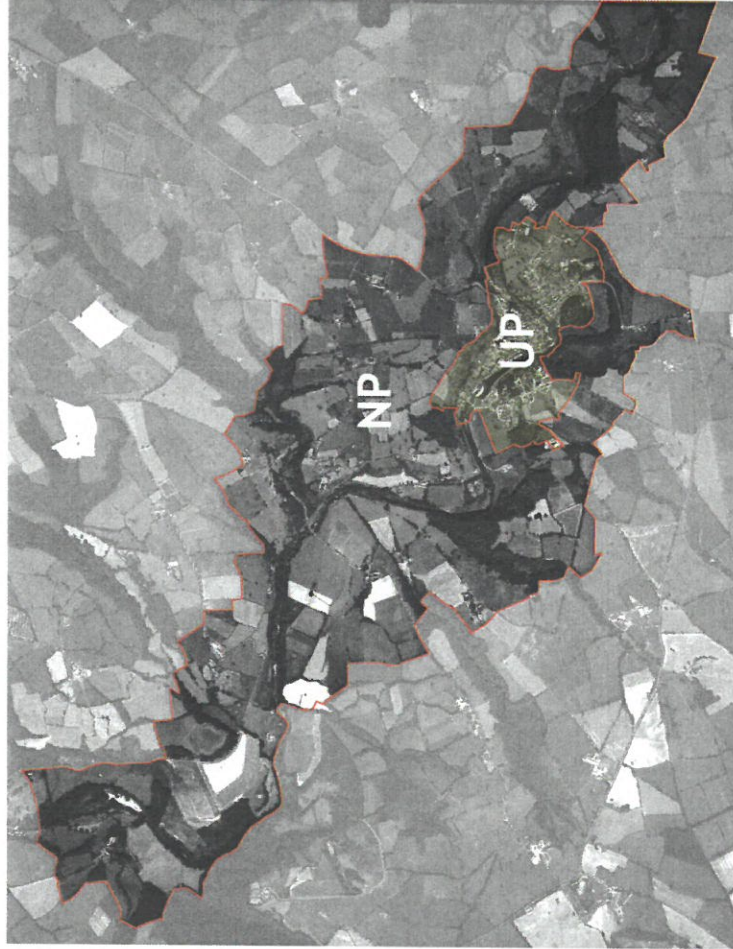
Le principe est d'appliquer pour toute construction existante ou à édifier les mêmes règles qu'en UP. Ainsi, pour ce qui concerne les constructions agricoles, les prescriptions seront alignées sur celles des constructions utilitaires visées dans le règlement de la zone UP2 (déclenchées par le dépassement d'un seuil de 130m2).

Objectifs concernant l'aménagement de l'espace non bâti

Les éventuelles prescriptions paysagères sont plus délicates à envisager : si certaines relèvent de la mise en place de réglementations distinctes de la ZPPAUP (comme les plans de boisement), d'autres se réduisent au "conseil donné", en tout cas restent des considérations déconnectées des éventuelles autorisations administratives qui pourraient déclencher leur application automatique.

Les objectifs paysagers généraux découlent du diagnostic formulé plus haut. Ils concernent en fait une volonté de non-fermeture des points de vue, ramenée à la spécificité d'une vallée elle-même identifiée par une série de 3 séquences distinctes, et à une recherche de continuité végétale par rapport aux paysages traditionnels actuels, en particulier en cherchant à éviter les enrésinements. Fermer la vallée, c'est planter des masques denses en partie basse, qu'ils soient de résineux ou feuillus (peupliers par exemple), c'est cesser d'entretenir une ripisylve qui pourrait se développer de manière incontrôlée. C'est aussi masquer des points hauts par des boisements de flanc de plateau, comme les boisements (ornementaux) qui se développent sous l'église de Châteloy, ou contribuer à fermer des points de vue depuis les points hauts en tolérant des plantations proliférantes sur les flancs de la vallée (comme les acacias qui ont investi les flancs du point de vue depuis le Sud).

D'une manière générale, il n'existe pas de reboisement important de résineux sur l'étendue de territoire proposée pour la ZPPAUP (il en existe ailleurs sur la commune).

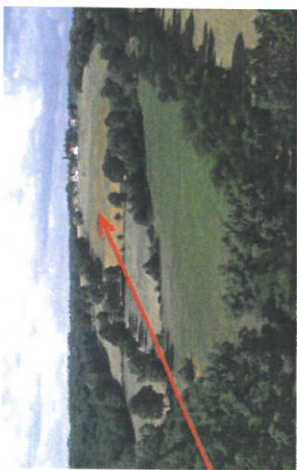


4.3. Principes à mettre en œuvre

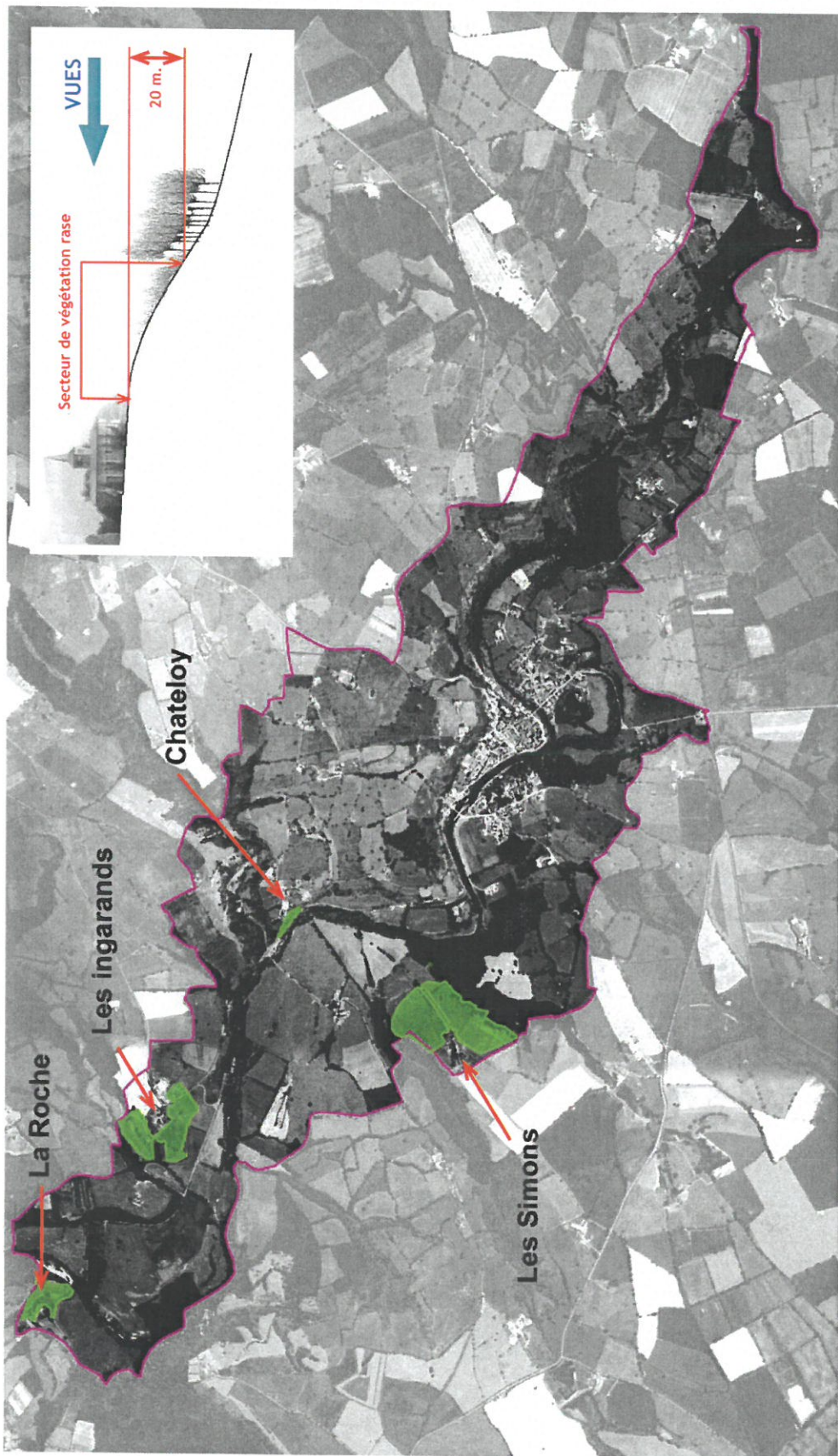
La préservation de vues sur les éléments clés du site

Châtelay, la Roche-Othon, les Simons et les Ingarands s'organisent selon un système de co-visibilités particulièrement fragiles, du fait de la situation de ces implantations. Les Ingarands et les Simons se situent dans des unités de paysage très ouvertes. Il s'agit de versants agricoles plus ou moins encadrés de boisements ou bosquets. Il s'ensuit une visibilité très importante. Châtelay et la Roche sont davantage encadrés de boisements, qui tendent à masquer les bâtiments. Ces formations doivent être maîtrisées.

D'une manière générale, et sauf mention contraire comme pour les parcelles situées en contrebas de l'église de Châtelay, limitées à une hauteur de 1,8 m. il est préconisé le maintien de secteurs de végétation rase en contrebas des ensembles bâtis. Une méthode de calcul facile est d'estimer la cote maximale de plantation en déduisant 20 mètres de la cote du site (schéma ci-dessous).



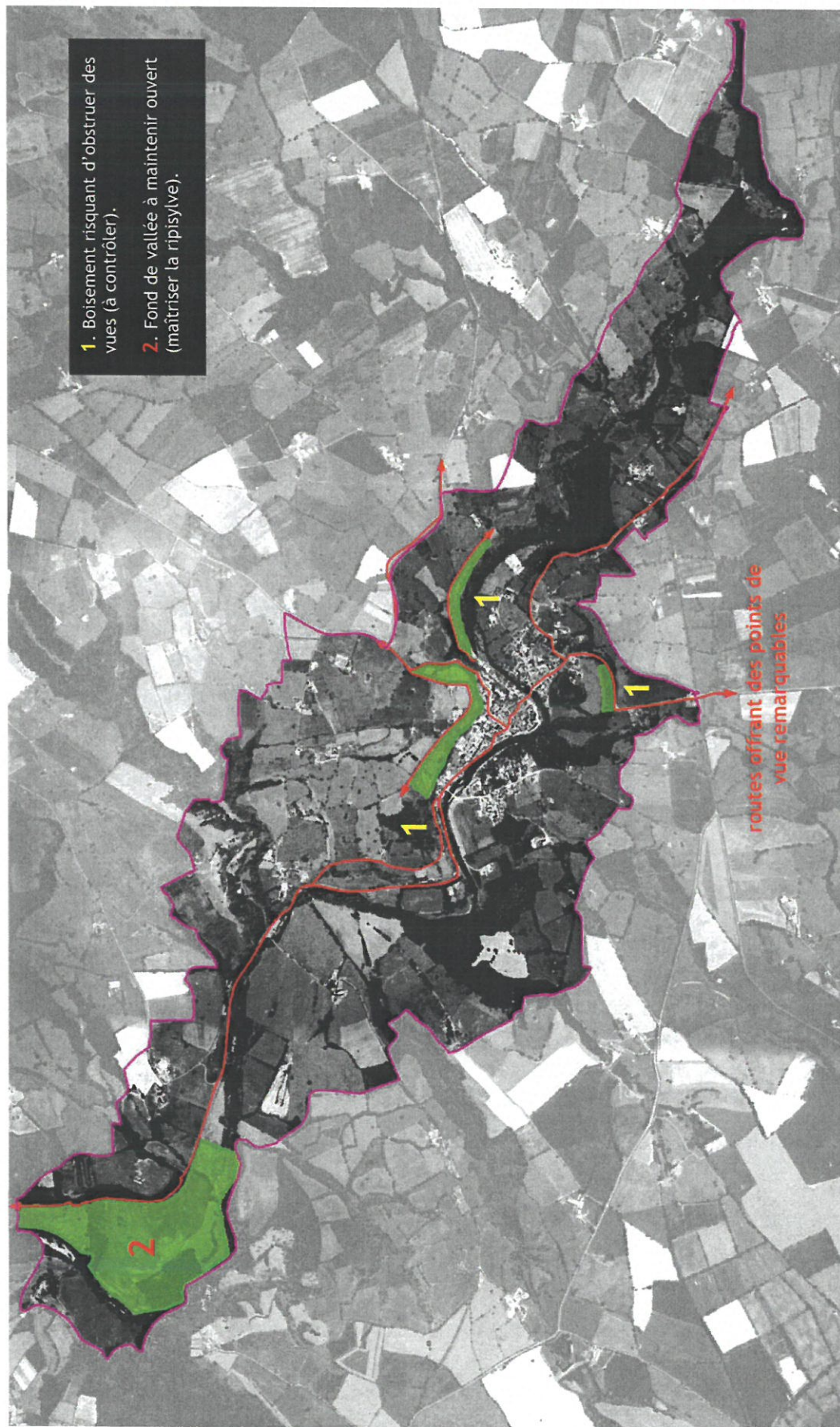
Les Simons vus de Châtelay. On distingue nettement la zone de végétation rase encadrée par des boisements, qui permet une bonne visibilité de cet ensemble bâti.



La préservation de vues depuis les routes et les points de vue remarquables

Les paysages de l'intérieur de la Zone de Protection peuvent être appréhendés de manière privilégiée à partir d'un certain nombre d'itinéraires routiers et de points hauts. Il est impératif de contrôler la végétation qui pourrait venir obscurcir ces vues.

Deux situations sont possibles : les voies sont en ligne de crête ou à flanc de versant, ou bien elles sont en fond de vallée. Les territoires sensibles qu'il est nécessaire de contrôler ne sont pas les mêmes dans les deux cas. Pour les routes et points de vue élevés, le principe est le même que pour les protéger les éléments-clés (conserver une zone de végétation rase); Lorsque la route est en fond de vallée, le principe est de conserver le paysage ouvert, sans créer de masque, et en gérant la ripisylve de manière à ne pas la laisser proliférer.





Séquence 1

Versants

Les versants sont particulièrement boisés. Des boisements complémentaires peuvent être tolérés pourvu qu'ils ne masquent pas d'élément bâti (voir page 85)

Fond de vallée

La séquence aval est occupée par des pâturages avec quelques structures bocagères résiduelles. La principale structure végétale est la ripisylve. Il existe des vues intéressantes sur la Roche et Châtelet. Ce fond de vallée doit être maintenu ouvert.



Séquence 2

Versants

Le tronçon de vallée où se situe le village est marqué par une tendance à l'enrichissement des versants, en particulier au nord. Le paysage est ainsi dévalorisé, et si cette tendance se poursuivait, la fermeture du paysage en serait la conséquence. Il convient donc de maintenir une végétation rase.

Fond de vallée

Le fond de vallée est largement occupé par l'urbanisation. Les zones non bâties sont à maintenir ouvertes et la ripisylve à entretenir.



Séquence 3

Versants

Les versants sont extrêmement abrupts. Les boisements sont à entretenir.

Fond de vallée

Le fond de vallée est étroit. Il est occupé par une épaisse ripisylve.

Ce secteur encore sauvage est à maintenir en l'état.

